



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
19/07/2022	19/07/2022	F-011-22-C-0103

1. Intitulé du projet

Projet d'extension d'un merlon sur le Val d'Europe

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique
 Nom Prénom

2.2 Personne morale
 Dénomination ou raison sociale EPA France
 Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Laurent GIROMETTI, Directeur Général
 RCS / SIRET 3 4 2 1 2 3 3 6 1 0 0 0 1 2 Forme juridique EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	c) Opérations d'aménagement créant une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 40 000 m ² (surface totale du projet à terme : 4,85 ha).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'extension d'un merlon paysager le long du boulevard de l'Europe sur la commune de Magny-le Hongre. On considère un merlon de 1235 ml sur 38 m de largeur (comprenant la noue et le chemin d'entretien) fragmenté en plusieurs entité en fonction du contexte environnementale.

Ce merlon viendra en complément d'un merlon déjà existant réalisé en 2020-2021. La réalisation de ce premier merlon n'avait pas donné lieu à une demande de cas par cas, car les emprises considérée étaient inférieur à 5 ha.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation du merlon s'inscrit dans le cadre des travaux des bassins de gestion des eaux pluviales publics du Val d'Europe, périmètre de Ville Nouvelle de Marne la Vallée régi par la convention conclue en 1987 pour la création et l'exploitation du Parc d'attraction Disneyland Paris.

Ces merlons répondront aux objectifs suivants :

- Apporter une réponse concrète aux enjeux relatifs à l'économie circulaire en valorisant les terres excavées depuis les bassins dans la trame urbaine ;
- Réduire l'impact carbone des chantiers en lien avec les bassins publics du Val d'Europe ;
- Réduire les coûts publics des travaux en maîtrisant la part des terrassements et en contrôlant la marchandisation du stockage des terres parfois dommageable à l'environnement;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux, avant toute intervention des engins sur site, un piquetage des réseaux et des éventuelles zones archéologiques identifiées sera réalisé. Un diagnostic archéologique préalable en concertation avec les services de la DRAC est prévu. Il sera procédé à une mise en défens des zones humides identifiées à proximité du projet et qui seront complètement évitées par l'aménagement. De même, en concertation avec la DDT Police de l'eau, les zones contributives à l'alimentation de ces zones humides préservées ont été identifiées afin de garantir l'alimentation de ces zones humides et leur bilan hydrique.

Au démarrage des travaux, l'entreprise procédera au décapage de la terre végétale et à sa mise en stock en andains de hauteur inférieure ou égale à 2m sur les emprises de travaux. Dans le même temps, l'entreprise réalisera une noue provisoire préfigurant de la noue définitive afin de gérer les eaux sur la zone de terrassement.

En fonction de la géométrie et des pentes, des diguettes filtrantes pourront être mises en place à des intervalles réguliers. Dans tous les cas un dispositif de filtration en cailloux et/ou paille sera mis en place avant rejet dans le milieu récepteur.

Une piste de chantier sera réalisée sur le linéaire du merlon pour la desserte des travaux. Afin de permettre une réalisation des travaux en tous temps et de ne pas occasionner de salissures aux abords du chantier, cette piste sera revêtue par une grave. A l'issue des travaux, cette piste sera reprise (réduction de sa largeur) et recouverte d'un revêtement définitif.

Le montage des merlons sera fait par couches successives de 30 à 50 cm en respectant la mise en œuvre d'un noyau constitué des horizons de sol les plus profonds (Marne, Argiles). Ce noyau sera recouvert d'une couche de limons argileux puis d'une épaisseur de 30 cm de terre végétale.

A l'issue des travaux, les zones de stockages temporaires seront remises en état et décompactées.

Les emprises de travaux représentent une surface plus importante que les emprises des merlons à terme (6,30 ha de surface de chantier pour 4,85 ha de surface projet) puisqu'elles comprennent sur tout le linéaire : 7 m de largeur pour le stockage temporaire de la terre végétale décapée et une sur-largeur pour la piste de chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les merlons aménagés dans le cadre du projet prendront la forme de bandes discontinues d'une trentaine de mètres auxquelles est associée une noue de recueil des eaux pluviales de 3 m d'emprise ainsi qu'une piste d'entretien de 3 m. Leur pente sera douce et ils seront végétalisés afin de les intégrer dans la trame urbaine. Un plan, des coupes et une perspective sont présentés en annexe.

Le projet paysager prévoit des secteurs de prairie ponctués d'arbres isolés et des secteurs de plantation arbustive en bosquets. Le plan de plantation aura pour but d'intégrer dans le paysage ce merlon et enrichir la perception depuis le boulevard circulaire mais également offrir un mosaïque d'habitats fonctionnelles écologiquement.

Le choix de la palette végétale se fera sur des essences indigènes au plateau de Brie et à la grande vallée de la Marne. Les végétaux sélectionnés sont typiques des taillis champêtres, des lisières et des boisements.

Actuellement, seuls quelques patchs d'habitats naturels ont été identifiés sur les emprises existantes et présentent un intérêt écologique modéré tels que les prairies mésophiles et les fourrés arbustives. A long terme, le projet de création de merlon sur le site sera bénéfique puisqu'il va permettre d'augmenter la surface d'habitat de prairie mésophile, introduire des arbres de haut jet dans ce secteur et développer la strate arbustive. De part ses dimensions et les différents habitats cibles ce merlon présentera une fonctionnalité écologique à part entière pour l'entomofaune, l'avifaune et les micromammifères. De plus cet aménagement permet de créer un corridor de plus de 30 m de largeur dans un secteur en densification urbaine.

Les zones humides évitées viennent compléter cette mosaïque d'habitats. Ces zones humides seront complètement évitées. Leurs zones contributives ont été identifiées afin de prévenir tout effet indirect par déséquilibre de leur bilan hydrique.

Notons, qu'il s'agit d'un aménagement qui n'entraînera aucune activité d'exploitation. Seul l'entretien en gestion différenciée comprenant une fauche par an aura lieu.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le premier merlon déjà réalisé a fait l'objet des procédures alors nécessaire : Déclaration loi sur l'eau, Permis d'aménager.

Le projet de merlon à venir est également soumis à Autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du merlon existant :	930 ml
Superficie du merlon existant:.....	4,03 ha
Longueur du merlon projeté :.....	1235 ml
Largeur du merlon, noue, chemin d'exploitation.....	37 m
Superficie du merlon projeté:.....	4,57 ha
Superficie des emprises travaux du merlon projeté :	5,56 ha
SUPERFICIE TOTAL A TERME:	8,60 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Les merlons longent le Boulevard de l'Europe (RD344) sur la commune de Magny-le-Hongre.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 4 8' 2 6 " E Lat. 4 8° 5 1' 4 9 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Magny-le-Hongre

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Seine-et-Marne, adopté en 2013, s'applique sur les communes sur lesquelles s'inscrivent le projet. Cependant, aucune "zone à enjeux" n'est située dans le périmètre du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 3,3 km au sud d'une Zone de Protection Spéciale. Il s'agit du site des « Boucles de la Marne » (n°FR1112003) qui totalise 2641 ha. Ce site n'a pas de lien fonctionnel direct avec le site du projet étant donnée la nature des habitats de la ZPS par rapport aux habitats situés sur les emprises du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux utilisés pour la création de ce merlon proviendront de la création des bassins d'EP publics, situé en moyenne à 4 km, comme pour le merlon existant. Il s'agira de Limons et de matériaux profonds (calcaires, marnes). Les bassins sont tous situés sur des emprises sans historique d'activité industrielle ou de pollution. Un contrôle de la qualité des terres sera effectué préalablement aux terrassements afin de s'assurer de la compatibilité des sols au sens de la réglementation. Ce projet vise à équilibrer la gestion des matériaux localement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La végétalisation des merlons et la mise en place d'une gestion différenciée permettront la création d'habitats favorables à la biodiversité tels que des prairie, bosquets arbustif, arbres sur 4,8 ha à la place en majorité de culture céréalière. Ces habitats seront plus favorables aux espèces patrimoniales identifiées localement (Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant). Cela créé également un corridor de plus de 30 m de large. Toutefois, en phase chantier, il y aura perturbation temporaire des habitats . Des mesures seront mise en place afin d'éviter les impacts : mise en défens des zones humides,choix période chantier, palette végétale indigène, gestion différenciée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone concernée par le projet se situe dans une zone 2AUB du PLUi, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un secteur "affecté à une vocation dominante d'activités touristiques et activités liées". Ce secteur appartient à l'EPA France depuis la DUP permettant la création du Val d'Europe en accompagnement du Parc Disneyland Paris, il a pour vocation à être urbanisé. Actuellement, les zones concernées par le projet sont à cultivés par le biais d'une convention d'occupation précaire (COP).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site s'inscrit dans un contexte présentant un aléa moyen de retrait et gonflements des argiles. Il n'y aura aucun impact sur le projet étant donné sa nature.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se propose de renforcer la qualité paysagère de cette bordure de boulevard avec un projet paysager et une gestion permettant le renforcement de la perception du végétal. Les pentes du merlon seront douces et en recul par rapport au boulevard pour s'intégrer dans ce contexte de plateau. Des coupes et des perspectives paysagères sont présentées en annexe. Aucun élément du patrimoine, monument classé n'est concerné par ce projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface est constituée d'un linéaire en bordure de route. Le projet s'inscrit sur des terrains voués à l'urbanisation par le Projet d'Intérêt Général et le PLUi du Val d'Europe aujourd'hui cultivée dans le cadre d'une Convention d'occupation précaire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet d'aménagement de merlons ne présentent pas d'incidences particulières sur la santé et l'environnement susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés, du fait des mesures d'évitement et de réduction.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Actuellement, le site est occupé en majorité par de la grande culture avec localement des secteurs d'habitats naturels ayant un enjeu écologique modéré pour la faune et la flore (prairies, friches, fourrés). La première mesure est l'évitement total des secteurs à enjeux de zones humides, avec une mise en défens pendant la phase de travaux. Puis afin d'éviter la majorité des impacts, les périodes de chantier devront être adaptées avec des travaux qui devront commencer en période de faible activité, c'est-à-dire que les travaux de terrassement devront commencer avant l'installation des couples nicheurs (au plus tard fin février) et ne pas s'interrompre avant la fin de la reproduction (fin août). De plus, les travaux ne seront réalisés que de jour afin de ne pas perturber les espèces nocturnes comme les chiroptères. La gestion des eaux de chantier sera réalisée avec mise en place de filtre avant rejet au milieu naturel, rétablissement des écoulements existants. Le choix de la palette végétale visera à renforcer la végétation favorable aux espèces identifiées localement et à enrichir également la diversité de certains groupes (entomofaune des milieux ouverts notamment). Les habitats cibles sont les prairies mésophiles/friches prairiales, les bosquets arbustifs, arbres. En phase d'exploitation, la gestion différenciée sera réalisée sur l'ensemble du merlon comme mesure d'accompagnement avec une fauche tardive par an.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à limiter les incidences environnementales de la circulation de terre en gérant localement les déblais issus des aménagements publics indispensables au Val d'Europe. L'EPA France a mené un diagnostic préalable afin d'identifier les enjeux et élaborer le projet dans le sens de l'intégration environnementale. Ainsi les zones humides ont été complètement évitées et leurs alimentations préservées. Des mesures en phase chantier actées afin d'éviter et réduire les impacts temporaires. Et le projet conçu pour, en phase d'exploitation, être plus favorable aux espèces localement identifiées (Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant, Criquet marginé) en créant des habitats d'intérêts pour leur cycle biologique : prairie, friche, bosquets. La gestion différenciée garantira la fonctionnalité de ce corridor écologique. Ainsi, malgré un impact temporaire, pour lequel des mesures seront mises en place, ce projet aura globalement une incidence positive et ne nécessite pas une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Le diagnostic écologique et zone humide par Confluences et Thema qui se rattache à la partie 6.1 (Milieu naturel).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Signé électroniquement par / Electronically signed by

LAURENT GIROMETTI

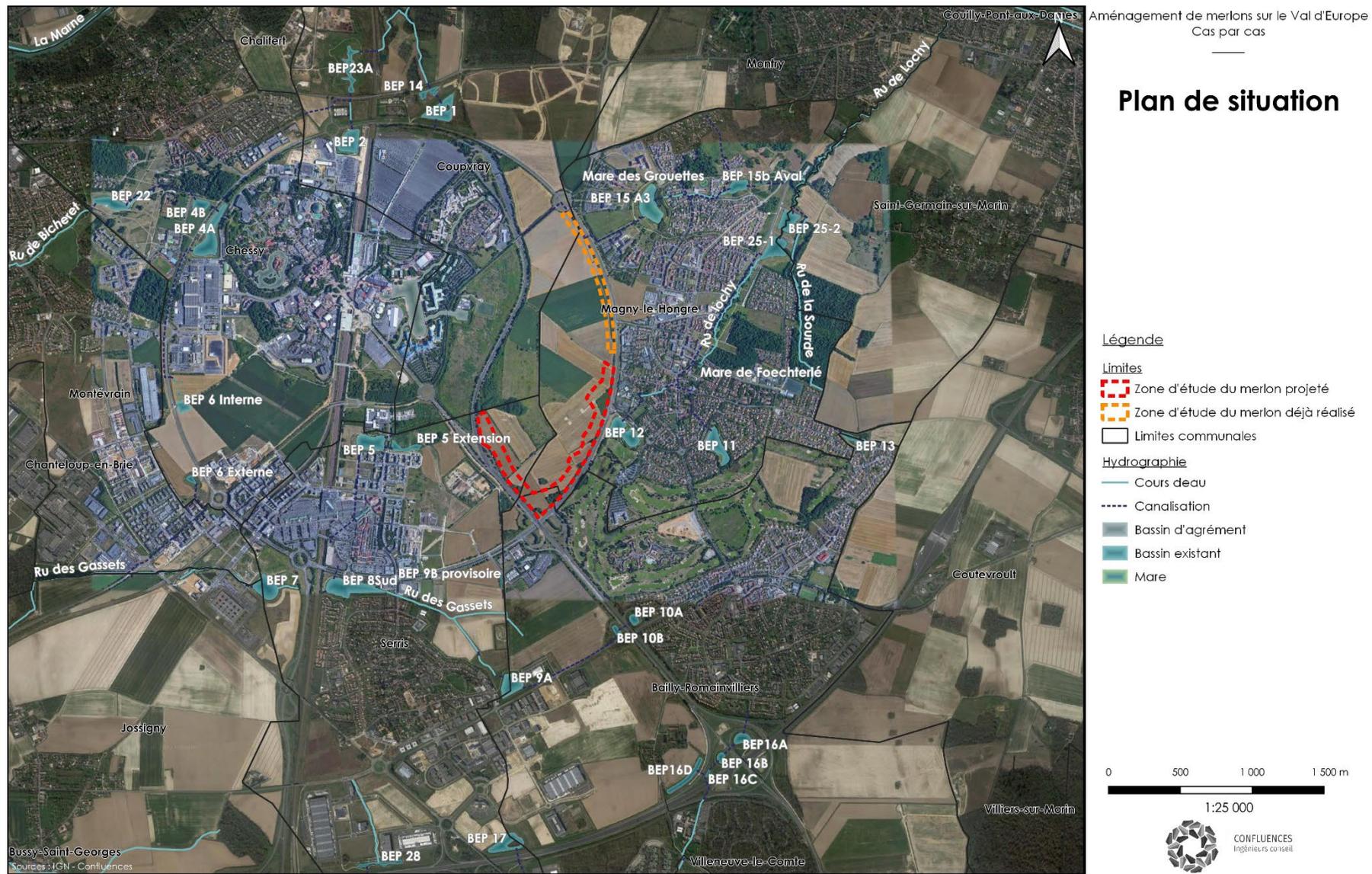
EPAMARNE EPAFRANCE

le 23/06/2022 13:36

LISTE DES ANNEXES

- 1** Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »;
- 2** Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
- 3** Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
- 4** Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
- 5** Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;
- 6** Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.
- 7** Diagnostic Ecologique et zone humide du secteur, Thema et Confluences, 2020.

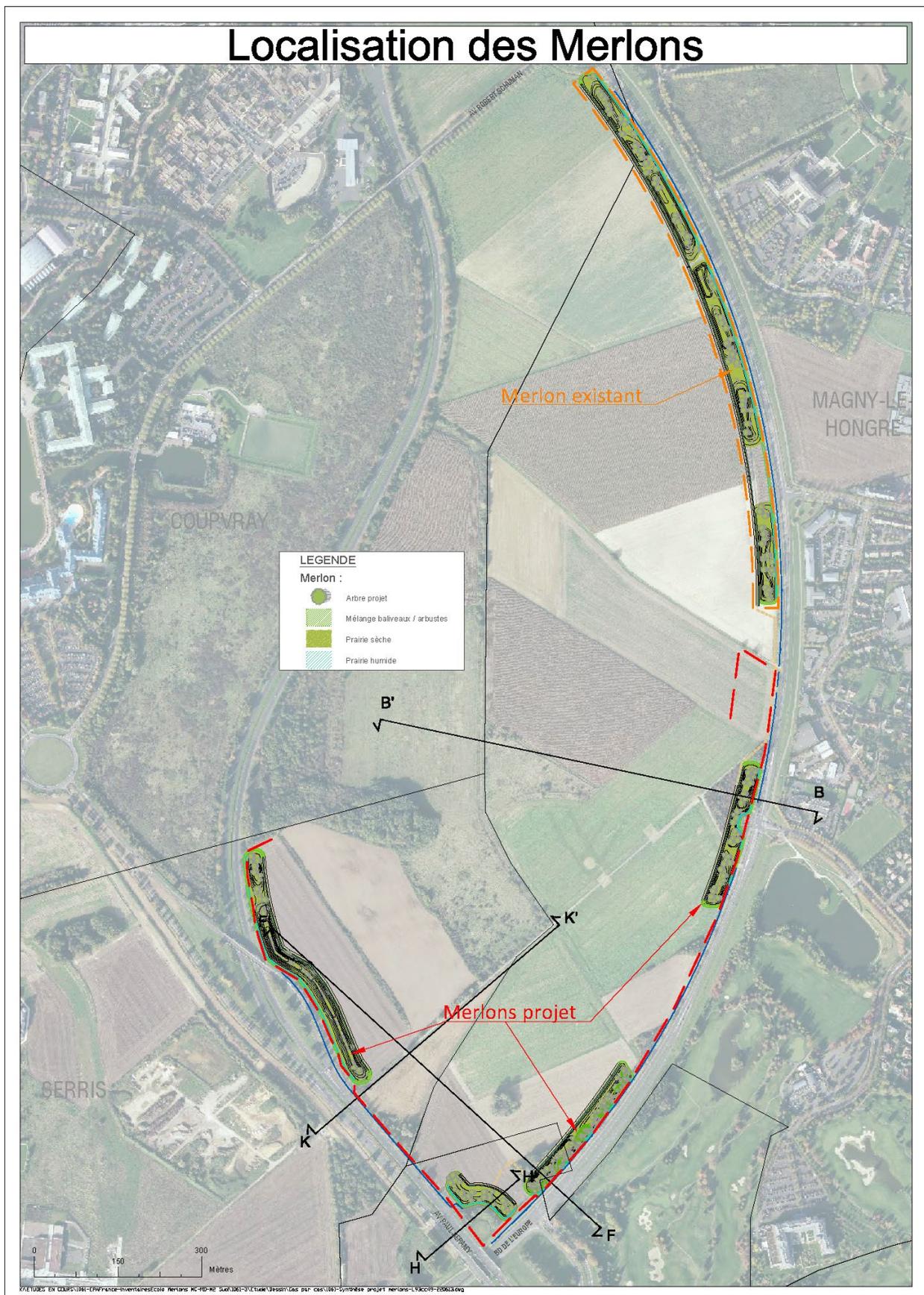
ANNEXE 2 : Plan de situation au 1/25000è



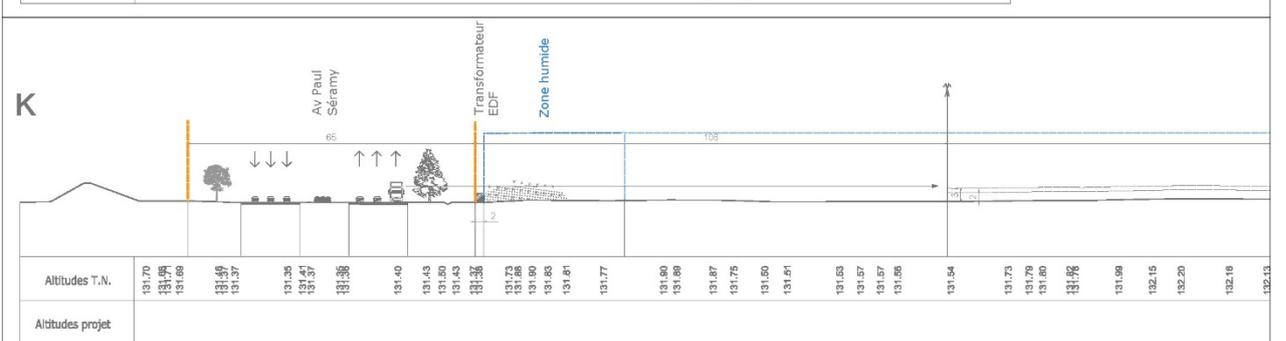
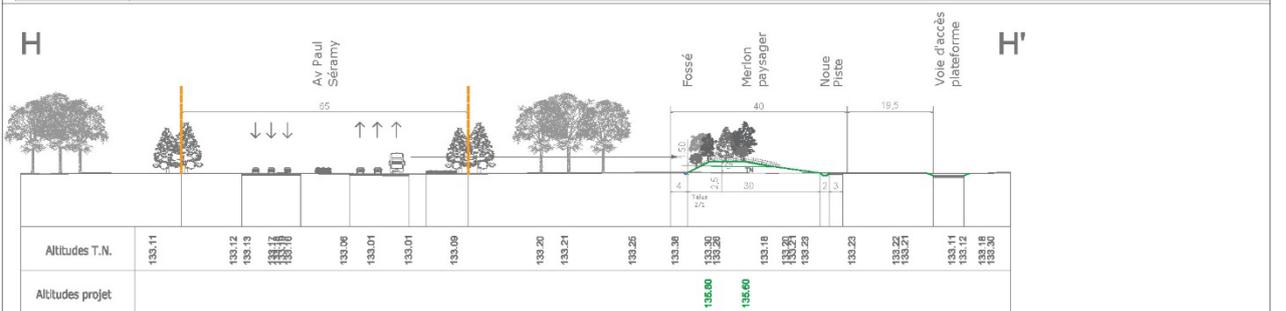
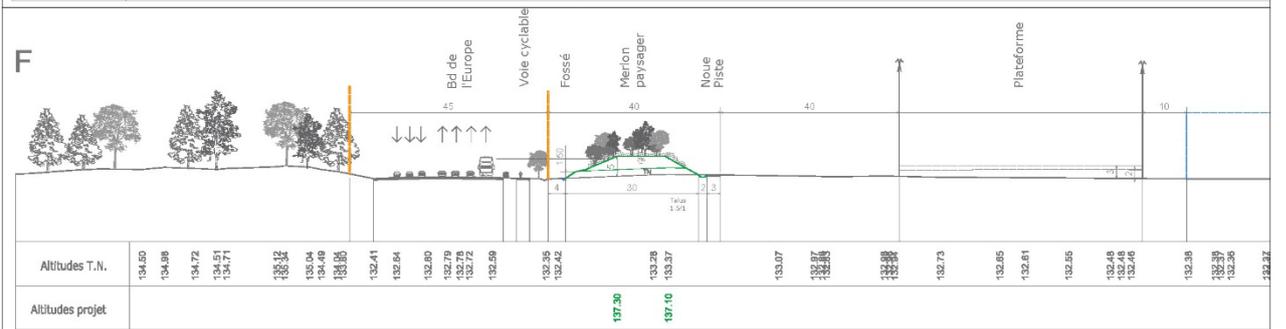
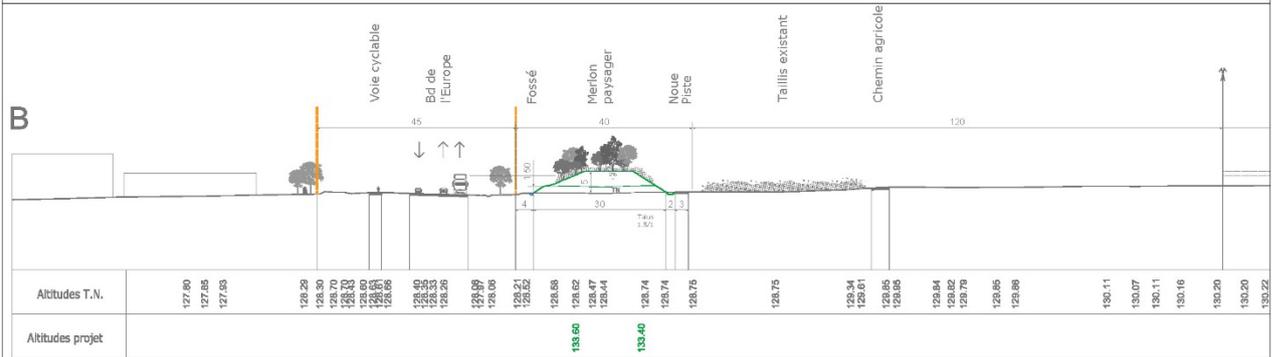
ANNEXE 3 : Photos de la zone d'étude



ANNEXE 4 : Plan, coupe et perspective du projet



COUPES

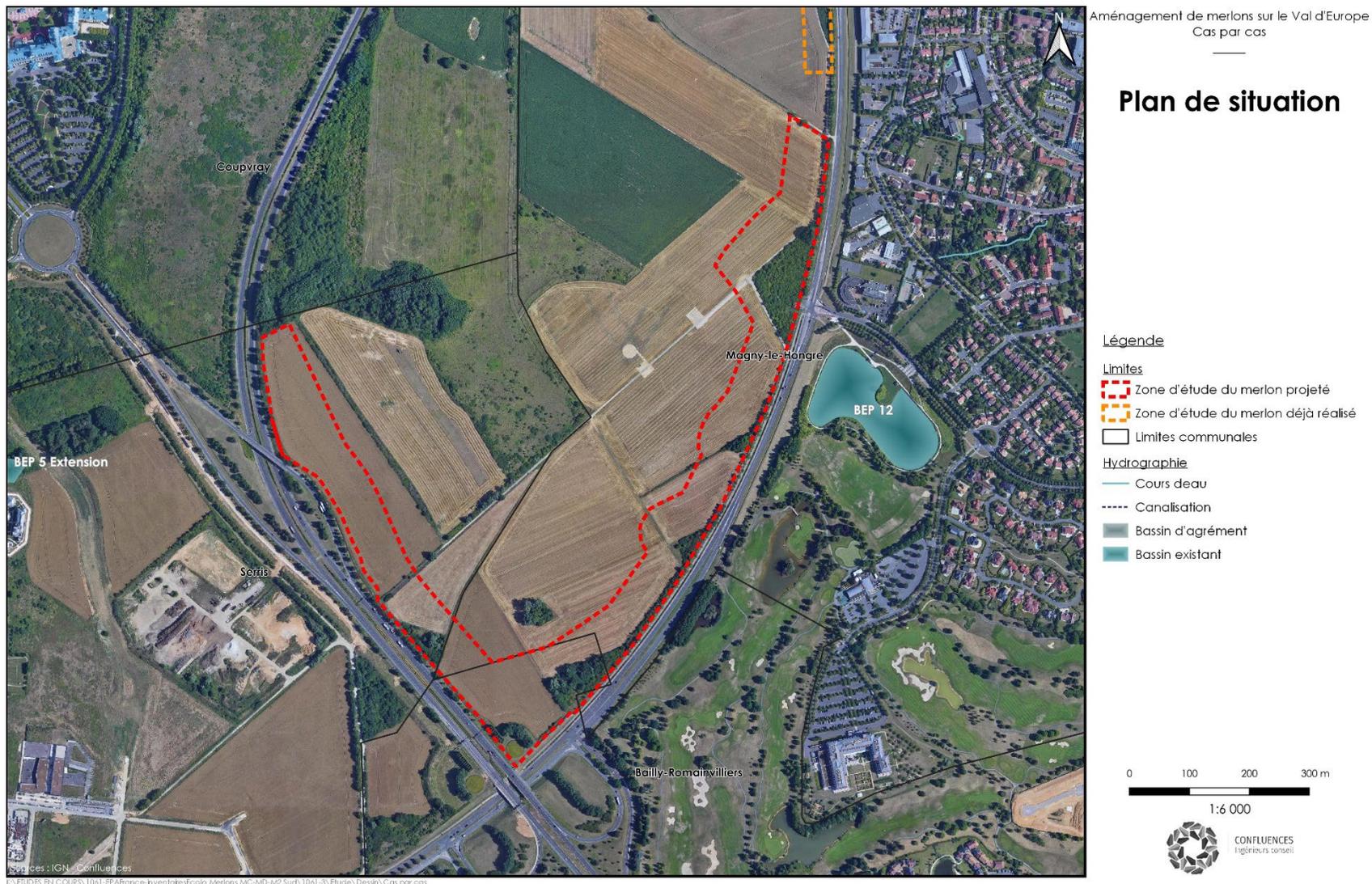


0212025 EN DEBRS180-EMR-nace-hiver-tard-cou Merlon RC-HDR-30af1365-FULde/Union...02ES/886188-Synthese projet merlon-sosson/305-Synthese projet merlon-130cc49-280558.dwg

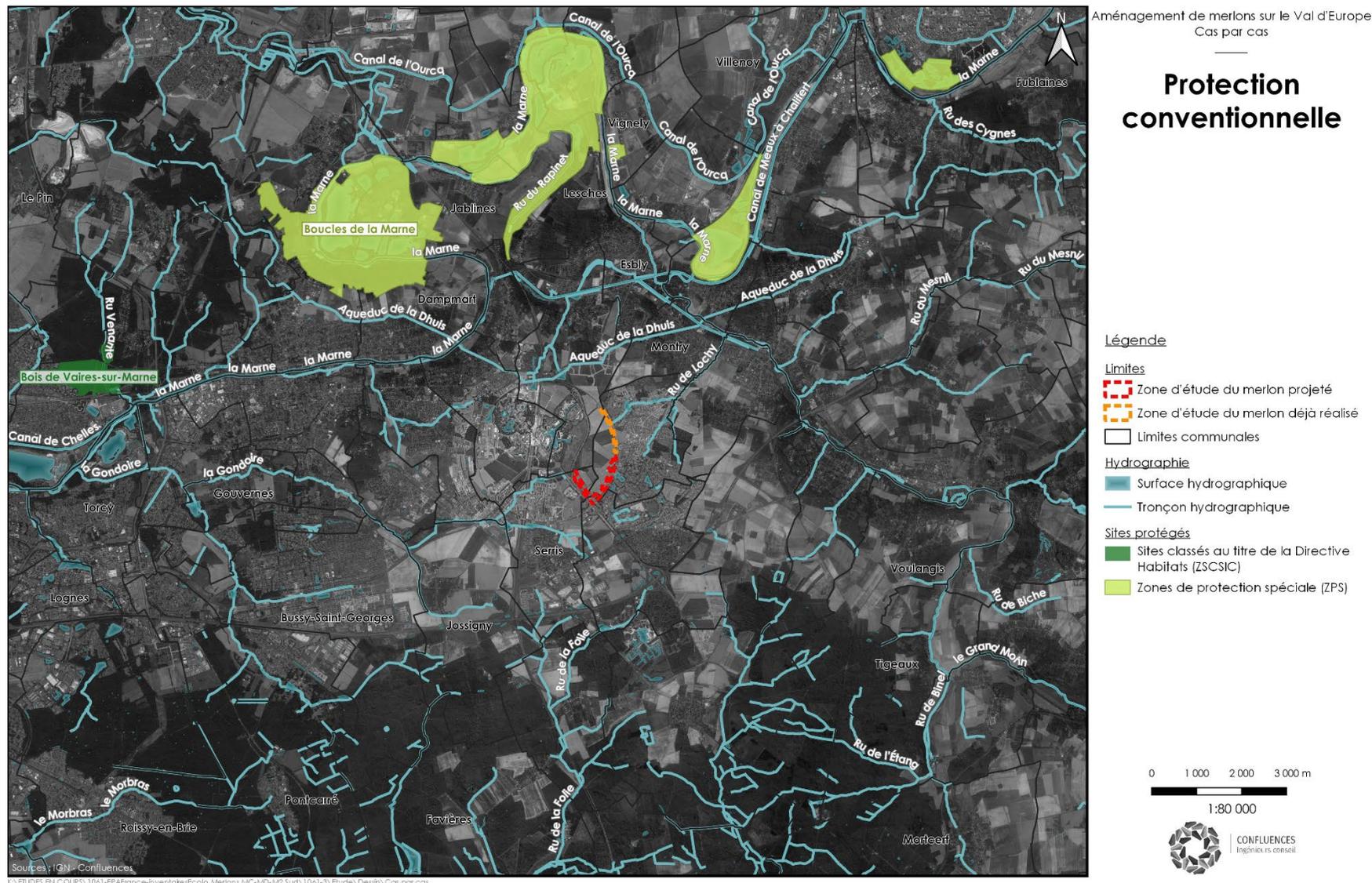
Perspective sur le merlon depuis le Boulevard circulaire



Annexes 5 : Plan des abords du projet (2021)



Annexe 6 : Carte des zones Natura 2000 proches du projet



Aménagement de merlons sur le Val d'Europe

Magny-le-Hongre (Seine-et-Marne)



Diagnostic écologique 2021
Etat initial Habitat-Faune-Flore

Table des matières

PARTIE I – CONTEXTE GENERAL	1
A. INTRODUCTION	2
B. PERIMETRE D’ETUDE	2
C. CONTEXTE NATUREL.....	4
<u>C.1 Protection réglementaire.....</u>	<u>4</u>
C.1.1 Arrêté préfectoral de protection de Biotope (APPB)	4
C.1.2 Réserve Naturelle Nationale (RNN) et réserve naturelle régionale (RNR)	4
<u>C.2 Protection conventionnelle.....</u>	<u>4</u>
C.2.1 Natura 2000.....	4
C.2.2 Parc Naturel Régional	5
<u>C.3 Protection par maîtrise foncière</u>	<u>5</u>
C.3.1 Espaces naturels sensibles (ENS)	5
<u>C.4 Inventaires patrimoniaux.....</u>	<u>5</u>
C.4.1 Zones naturelles d’intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)	5
PARTIE II – RESULTATS DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	11
D. HABITATS NATURELS	12
<u>D.1 Description des habitats</u>	<u>12</u>
D.1.1 Végétations forestières.....	15
D.1.2 Végétations forestières - Plantations.....	16
D.1.3 Végétations des fourrés	17
D.1.4 Végétations des friches, prairies et pelouses	18
D.1.5 Végétations des milieux humides.....	20
D.1.7 Milieux anthropiques végétalisés	22
D.1.9 Milieux anthropiques non végétalisés	23
<u>D.2 Bioévaluation des habitats naturels</u>	<u>24</u>
E. RESULTATS DES INVESTIGATIONS FLORE	26

E.1.1 Flore observée.....	26
E.1.2 Contexte réglementaire.....	26
E.1.3 Bioévaluation de la flore.....	26
E.1.4 Flore invasive	29

F. RESULTATS DES INVESTIGATIONS FAUNE	33
---	----

<u>F.1 Avifaune</u>	<u>33</u>
----------------------------------	------------------

F.1.1 Avifaune nicheuse	33
F.1.2 Contexte réglementaire.....	33
F.1.3 Bioévaluation de l’avifaune	36

<u>F.2 Amphibiens et reptiles</u>	<u>37</u>
--	------------------

F.2.1 Contexte réglementaire.....	37
F.2.2 Bioévaluation des amphibiens	38

<u>F.3 Insectes</u>	<u>40</u>
----------------------------------	------------------

F.3.1 Lépidoptères	40
F.3.2 Odonates	40
F.3.3 Orthoptères	41
F.3.4 Contexte règlementaire.....	41
F.3.5 Bioévaluation de l’entomofaune.....	41

<u>F.4 Mammifères non volants</u>	<u>44</u>
--	------------------

F.4.1 Contexte réglementaire.....	44
F.4.2 Bioévaluation des mammifères non volants.....	44

<u>F.5 Chiroptères</u>	<u>47</u>
-------------------------------------	------------------

F.5.1 Contexte règlementaire.....	47
F.5.2 Bioévaluation des chiroptères	48

G. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES	50
--	----

<u>G.1 Echelle Régionale</u>	<u>50</u>
---	------------------

<u>G.2 Echelle locale</u>	<u>50</u>
--	------------------

H. SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES	53
--	----

PARTIE III – METHODOLOGIE	56
---------------------------------	----

A. AUTEURS	59
------------------	----

B. METHODOLOGIES SPECIFIQUES	59
<u>B.1 Inventaires faune-flore</u>	<u>59</u>
B.1.1 Synthèse des méthodes d’inventaires spécifiques à la faune, la flore et aux habitats	59
B.1.2 Inventaires avifaunistiques	60
B.1.3 Inventaires herpétologiques	60
B.1.4 Inventaires reptiles	61
B.1.5 Inventaires entomologiques.....	64
B.1.6 Inventaires mammalogiques	64
B.1.7 Inventaires florisitiques	68
<u>B.2 Statut patrimonial et réglementaire des habitats naturels et des espèces</u>	<u>70</u>
B.2.1 Protection des espèces	70
B.2.2 Statut patrimoniale d’une espèce.....	71
<u>B.3 Détermination des enjeux écologiques</u>	<u>72</u>
B.3.1 Bioévaluation des habitats.....	72
B.3.2 Bioévaluation de la flore	73
B.3.3 Bioévaluation de la faune	73
C. BIBLIOGRAPHIE.....	74
PARTIE IV – ANNEXES	76

Liste des figures

Figure 1 : Prise de vue de la zone d'étude depuis le Boulevard de l'Europe	2
Figure 2 : Prise de vue de la zone d'étude depuis l'Avenue Paul Séramy	2
Figure 4 : Localisation de la zone d'étude – Photo aérienne.....	3
Figure 5 : Protection réglementaire	7
Figure 6 : Protection conventionnelle.....	8
Figure 7 : Protection foncière.....	9
Figure 8 : Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).....	10
Figure 9 : Occupation par type de milieu en pourcentage	12
Figure 10 : Cultures avec petits bois à Cornouiller sanguin et Saule marsault	12
Figure 11 : Formations végétales	14
Figure 12 : Asperge officinale et Vulpin genouillé (SOURCE : Tela Botanica).....	27
Figure 13 : Localisation de la flore patrimoniale.....	28
Figure 14 : Localisation de la flore invasive	32
Figure 15 : Ancien nid observé sur le site, sans doute de Linotte mélodieuse ou de Chardonneret élégant	Erreur ! Signet non défini.
Figure 16 : Zone de reproduction du crapaud commun sur le site	37
Figure 17: Couple de Crapaud commun en migration (hors site).....	38
Figure 18 : Amphibiens observés sur le site.....	39
Figure 19 : Fossés peu favorables aux odonates.....	40
Figure 20 : Zone temporaire favorable mais non fréquentée par les odonates.....	40
Figure 21 : Insectes remarquables observés sur le site.....	43
Figure 22 : Belette d'Europe (Source : Atlas des mammifères d'Ile-de-France, ARB)	44
Figure 23 : Mammifères terrestres observés sur le site	46
Figure 24 : Cavités observées sur l'alignement d'arbres le long de l'avenue Paul Séramy	47
Figure 25 : Chiroptères observés sur le site (activité)	49
Figure 26 : Extrait de la carte des composantes de la Trame verte et bleue (SRCE)	51
Figure 27 : Extrait de la carte des objectifs de préservation et de restauration de la Trame verte et bleue	52
Figure 28 : Synthèse des enjeux écologiques	55
Figure 29 : Synthèse des inventaires réalisés	59
Figure 30 : Photo d'une des plaques à reptiles et son positionnement sur le terrain (© Confluences)	61
Figure 31 : Localisation des plaques à reptiles	63

Figure 32 : Localisation des SM4.....	67
Figure 33 : Localisation des relevés floristiques.....	70

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des ZNIEFF répertoriées à proximité de la zone d'étude	6
Tableau 2 : Synthèse des habitats présents sur le site	13
Tableau 3 : Bioévaluation des habitats.....	24
Tableau 4 : Statut d'indigénat d'après le Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France, 2019	26
Tableau 5 : Statut de rareté d'après le Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France, 2019	26
Tableau 6 : Bioévaluation des espèces patrimoniales et/ou protégées.....	27
Tableau 7 : Espèces exotiques envahissantes selon la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Ile-de-France – version 2.0, mai 2018 – CBNBP/MNHN/GRTgaz/Ile de France	29
Tableau 8 : Oiseaux au moins possiblement nicheur sur le site	33
Tableau 9 : Oiseaux protégés observés sur le site ou à proximité immédiate	34
Tableau 10 : Liste des oiseaux patrimoniaux observés sur le site.	35
Tableau 11 : Bioévaluation des oiseaux.....	36
Tableau 12 : Contraintes réglementaires liées aux amphibiens et reptiles	37
Tableau 13 : Bioévaluation des amphibiens et reptiles.....	38
Tableau 16 : Bioévaluation des insectes	42
Tableau 17 : Bioévaluation des mammifères non volants.....	45
Tableau 18 : Nombre de contacts par nuit sur chaque SM4.....	47
Tableau 19 : Bioévaluation des chiroptères	48
Tableau 20 : Synthèse des espèces faunistiques et floristiques remarquables et/ protégées sur la zone d'étude	53
Tableau 21 : Synthèse des enjeux écologiques sur le site – FLORE et FAUNE	53
Tableau 22 : Synthèse des enjeux faune/flore/ habitats	54
Tableau 23 : Dates d'inventaire des oiseaux et conditions météorologiques.....	60
Tableau 24 : Dates d'inventaire des amphibiens et conditions météorologiques.....	61
Tableau 25 : Dates d'inventaire des reptiles et conditions météorologiques.....	61
Tableau 26 : Dates d'inventaire des insectes et conditions météorologiques	64
Tableau 27 : Dates d'inventaire des chiroptères et conditions météorologiques	65
Tableau 28 : Textes de protections relatifs à la faune et à la flore.....	71

PARTIE I – CONTEXTE GENERAL

A. INTRODUCTION

EPA France a consulté Confluences pour la réalisation d'une expertise faune/flore/habitats sur une emprise faisant l'objet d'un projet de création de merlons au sein du Val d'Europe. Cette expertise sera réalisée dans l'objectif de déterminer les enjeux écologiques actuels du site.

La création de ces merlons s'inscrit dans le contexte de l'aménagement général du Val d'Europe en permettant la gestion des terres de terrassement des aménagements publics (BEP) et la création d'écran paysager.

B. PERIMETRE D'ETUDE

La zone d'étude se localise au niveau de trois communes du Val d'Europe : Magny-le-Hongre, Bailly-Romainvilliers et Serris.



Figure 1 : Prise de vue de la zone d'étude depuis le Boulevard de l'Europe



Figure 2 : Prise de vue de la zone d'étude depuis l'Avenue Paul Séramy

L'élaboration de ce diagnostic sera établie sur le périmètre localisé ci-dessous :



Aménagement des merlons sur le Val d'Europe
Diagnostic écologique

Zone d'étude

Légende

Limites

 Zone d'étude

Hydrographie

 Cours deau

 Canalisation

 Bassin d'agrément

 Bassin existant

 Mare

0 200 400 600 m

1:10 000



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Sources : IGN - Confluences

K:\ETUDES EN COURS\1061-EPAFrance-inventaire:Ecolo Merlons MC-MD-M2 Sud\1061-1\Etude\Dessin\210401-Diagnostic écologique

C. CONTEXTE NATUREL

C.1 PROTECTION REGLEMENTAIRE

C.1.1 **ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)**

Afin de prévenir la disparition des espèces figurant sur la liste prévue à l'art. R. 211-1 (espèces protégées), le préfet peut fixer, par arrêté, les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département à l'exclusion du domaine public maritime où les mesures relèvent du ministère chargés des pêches maritimes, la conservation des biotopes tels que mares, marécages, marais, haies bosquets, landes, dunes, pelouses ou toutes autres formations naturelles, peu exploitées par l'homme, dans la mesure où ces biotopes ou ces formations sont nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie des espèces (art. 4, 1er al., du décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977).

Les sites concernés par l'emplacement du projet ne sont pas répertoriés comme Arrêté Préfectorale de Protection de Biotope.

Dans un rayon de 10 kilomètres, il existe deux APPB :

- à environ 3,2 km au nord, le biotope du « Marais de Lesches » sur les communes de Lesches, Jablines et Chalifert, créé par arrêté préfectoral du 23 septembre 1987 pour protéger et préserver l'existence d'une frayère à Brochet, d'une superficie de 80 ha ;
- à environ 6,7 km au nord, le biotope « Plan d'eau des Olivettes » d'une surface de 102,25 ha sur les communes de Trilbardou et Charmentray, créé par arrêté préfectoral du 22 février 1999 pour permettre la reproduction, le stationnement et l'hivernage de 130 espèces d'oiseaux dont le Grèbe jougris, l'Aigrette garzette, la Bondrée apivore, le Balbuzard pêcheur, la Marouette ponctuée, le Petit gravelot, la Sterne pierregarin, l'Oedicnème criard, la Rousserole verderolle et de 3 espèces d'amphibiens protégés : le Crapaud calamite, le Pélodyte ponctué et le Triton palmé.

C.1.2 **RESERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) ET RESERVE NATURELLE REGIONALE (RNR)**

Ces classements s'appliquent sur tout ou partie du territoire d'une ou de plusieurs communes, « lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader » (art. L. 332-1 C. Env).

Le classement d'une RNN a « pour effet d'interdire ou de réglementer toute activité susceptible de nuire au patrimoine géologique ou au développement naturel de la faune et de la flore (chasse, pêche, agriculture, exploitation forestière, cueillette...) sans pour autant que l'ensemble des activités soit systématiquement écarté du périmètre de la réserve ».

À l'inverse, « contrairement aux RNN, l'interdiction de la chasse et de la pêche, de l'extraction de matériaux et de l'utilisation des eaux n'est pas prévue dans les RNR » même si le « classement en RNR peut prévoir l'interdiction ou la limitation de certaines activités (culture, pastoralisme, exploitation forestière, travaux, circulation, fréquentation et stationnement...) (Dictionnaire de la protection de la nature, 2009).

Le site concerné par l'emplacement du projet n'est pas répertorié comme RNN et aucune RNN ne se situe dans un rayon de 10 km autour du projet.

Le site concerné par l'emplacement du projet n'est pas répertorié comme RNR.

Il n'existe pas d'une RNR dans un rayon de 10 km, la plus proche est située à 13,8 km au sud-ouest. Il s'agit de la RNR n° 324988, intitulée " Les îles de Chelles " protégée par Arrêté Préfectoral du 27 novembre 2008, et d'une superficie de 13,4 ha.

C.2 PROTECTION CONVENTIONNELLE

C.2.1 **NATURA 2000**

Le réseau Natura 2000 désigne un ensemble de sites naturels ou semi-naturels européens identifiés pour leur intérêt écologique. Leur vocation est la protection, à l'échelle européenne, des espèces et habitats remarquables, rares ou menacés, en tenant compte notamment des activités socio-économiques et culturelles des sites désignés (logique de développement durable). La protection ne se fait donc pas contre les activités humaines mais avec elles, celles-ci pouvant en général être indispensables aux maintiens des intérêts écologiques identifiés.

La mise en place du réseau Natura 2000 s'appuie sur l'application de deux directives :

- La directive « Oiseaux », directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 remplacée par la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009. Elle a pour vocation la préservation des oiseaux sauvages sur le territoire européen, en ciblant particulièrement certaines espèces ou sous espèces menacées et nécessitant ainsi une attention particulière. Lorsqu'un site est intégré au réseau Natura 2000 via cette directive, on parle de Zone de Protection Spéciale (ZPS). Ces ZPS sont essentiellement issues des anciennes ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux), réseau international de sites naturels importants pour la reproduction, la migration ou l'habitat des oiseaux, qui constitue un zonage d'inventaire, mais qui n'a pas de valeur juridique (pas de protection particulière de ce réseau). Les ZPS permettent ainsi d'apporter un statut réglementaire à ses sites.
- La directive « Habitat-Faune-Flore », ou directive « Habitats », directive 92/43/CEE de 1992, dont l'objectif principal est la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune (autre que les oiseaux) et de la flore sauvage. Les sites intégrant le réseau Natura 2000 par cette directive constituent des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

L'ensemble des Z.P.S. (Zones de Protection Spéciale) au titre de la directive "Oiseaux" et des Z.S.C. (Zones Spéciales de Conservation) au titre de la directive "Habitats" constitue ainsi le réseau Natura 2000. En France, ce réseau regroupe, en 2017, 1710 sites pour 70 480 km², soit 12,8% de la surface terrestre du territoire.

La zone d'étude ne fait partie d'aucun site Natura 2000 ni d'aucunes zones présélectionnées pour intégrer ce réseau.

Il existe un site polynucléaire classé en Zone de Protection Spéciale (ZPS) qui se trouve à 3,3 km au nord. Il s'agit du site **des Boucles de la Marne** (n°FR1112003) qui totalise 2641 ha sur 27 communes. Cette ZPS inclue les 2 APB cités ci-dessous. C'est un site d'intérêt majeur pour le département puisqu'il accueille une grande diversité faunistique avec la présence de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Le « **Bois de Vaires-sur-Marne** » n° FR 1100819, désigné au titre de la Directive Européenne Habitat (ZSC) se situe à environ 10 km à l'ouest du site. D'une superficie de 96 ha, le site est réparti sur les communes de Vaires-sur-Marne et de Pomponne, à 35 km à l'est de Paris. Désigné notamment pour la présence d'une mégaphorbiaie eutrophe, cet ensemble de zone humide et de boisement présente un intérêt écologique important.

C.2.2 PARC NATUREL REGIONAL

Les Parcs naturels régionaux ont été créés pour mettre en valeur les grands espaces ruraux du territoire. Ils s'inscrivent dans une démarche de développement durable du territoire et de valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Le site concerné par l'emplacement du projet n'est pas inclus dans un PNR et aucun PNR ne se situe dans un rayon de 10 km autour du projet.

C.3 PROTECTION PAR MAITRISE FONCIERE

C.3.1 ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le classement en Espace Naturel Sensible par les Conseils Départementaux a pour objectif la protection, la gestion et l'ouverture au public d'espaces naturels, ainsi que la réalisation d'itinéraires de découverte par l'acquisition de terrains grâce à l'utilisation de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles.

D'après l'art. L. 142-1 du Code de l'Urbanisme, afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 110, chaque département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non.

Les sites concernés par l'emplacement du projet ne sont pas répertoriés comme ENS.

Les ENS les plus proches sont les suivants :

- à 1,7 km à l'ouest, l'ENS n°86, intitulé "Le bois centre village et le coteau des bords de Marne" : ENS à créer ;
- à 1,9 km à l'ouest, l'ENS n° 47, intitulé " La côte Saint-Jacques " : ENS validé ;
- à 2,4 km à l'ouest, l'ENS n° 46, intitulé " La Marne et le Bicheret " : ENS validé ;
- à 2,7 km au nord, l'ENS n°71, intitulé "La confluence de la Marne et du Grand Morin" : ENS validé ;
- à 2,8 km à l'ouest, l'ENS n° 31, intitulé " Les bords de Marne à Dampmart " : ENS validé ;
- à 3,0 km au nord, l'ENS n°72, intitulé "Le canal de Chalifer" : ENS validé ;
- à 3,3 km au nord-ouest, l'ENS n° 49, intitulé " Le marais du Refuge " : ENS validé ;
- à 3,3 km au nord-est, l'ENS n° 26, intitulé " Les prés de la Corvée " : ENS validé ;
- à 4,0 km à l'est, l'ENS n° 42, intitulé " Le bois de Misère " : ENS validé ;
- à 4,1 km à l'est, l'ENS n° 27, intitulé " Les prés des Noues " : ENS validé ;
- à 4,6 km à l'est, l'ENS n°25, intitulé "Le Pré du Temple" : ENS validé ;
- à 4,8 km à l'est, l'ENS n°22, intitulé "La frayère du marais" : ENS validé ;
- à 5,7 km à l'est, l'ENS n°29, intitulé "Le marais et le coteau de Voulangis" : ENS validé ;

C.4 INVENTAIRES PATRIMONIAUX

C.4.1 ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), correspondent à des secteurs reconnus pour leur forte potentialité écologique. Ils abritent des espèces ou des milieux remarquables, et présentent un bon état de conservation écologique (fonctionnalité des milieux, richesse écosystémique...). Ce classement, instauré en 1982, s'applique à l'ensemble du territoire national, terrestre, fluvial et marin (départements d'outre-mer compris). Deux types de ZNIEFF sont distingués :

- Les **ZNIEFF de type I**. D'une superficie généralement limitée, ces ZNIEFF abrite des espèces ou des milieux remarquables ;
- Les **ZNIEFF de type II** : Elles correspondent à de grands ensembles naturels, peu transformés par les activités humaines, et offrant d'importantes potentialités biologique (Massifs boisés, plateau, méandres de fleuve...). Les ZNIEFFS de type II incluent souvent plusieurs ZNIEFF de type I.

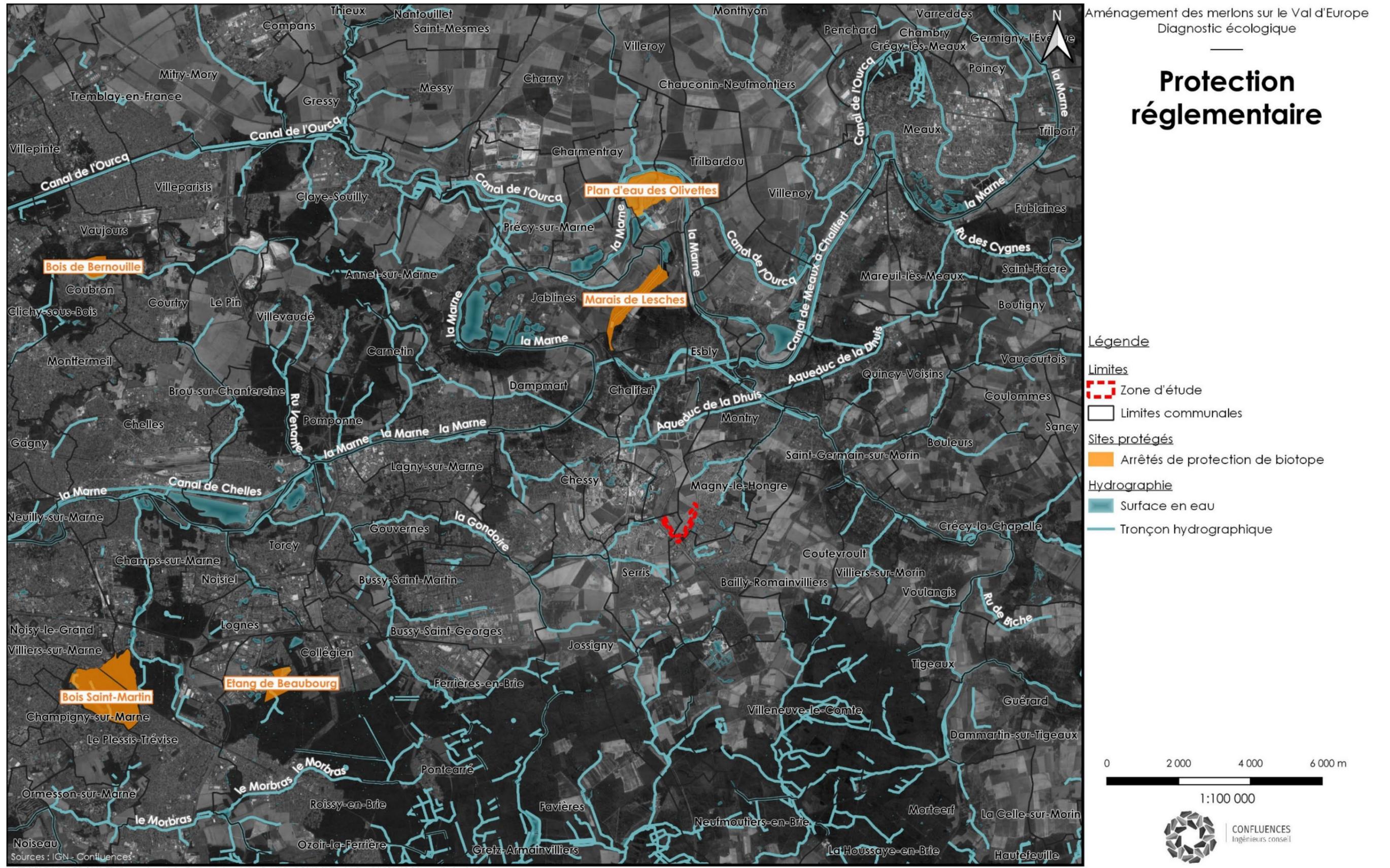
L'inventaire de ces ZNIEFF est donc un outil indispensable de la politique de protection de la nature. En effet, bien qu'il n'ait aucune valeur législative, cet inventaire permet d'identifier les secteurs présentant une forte valeur écologique, et abritant potentiellement des espèces protégées. Cartographié et rendu public, cet inventaire doit être pris en compte dans tout projet d'aménagement (document d'urbanisme,

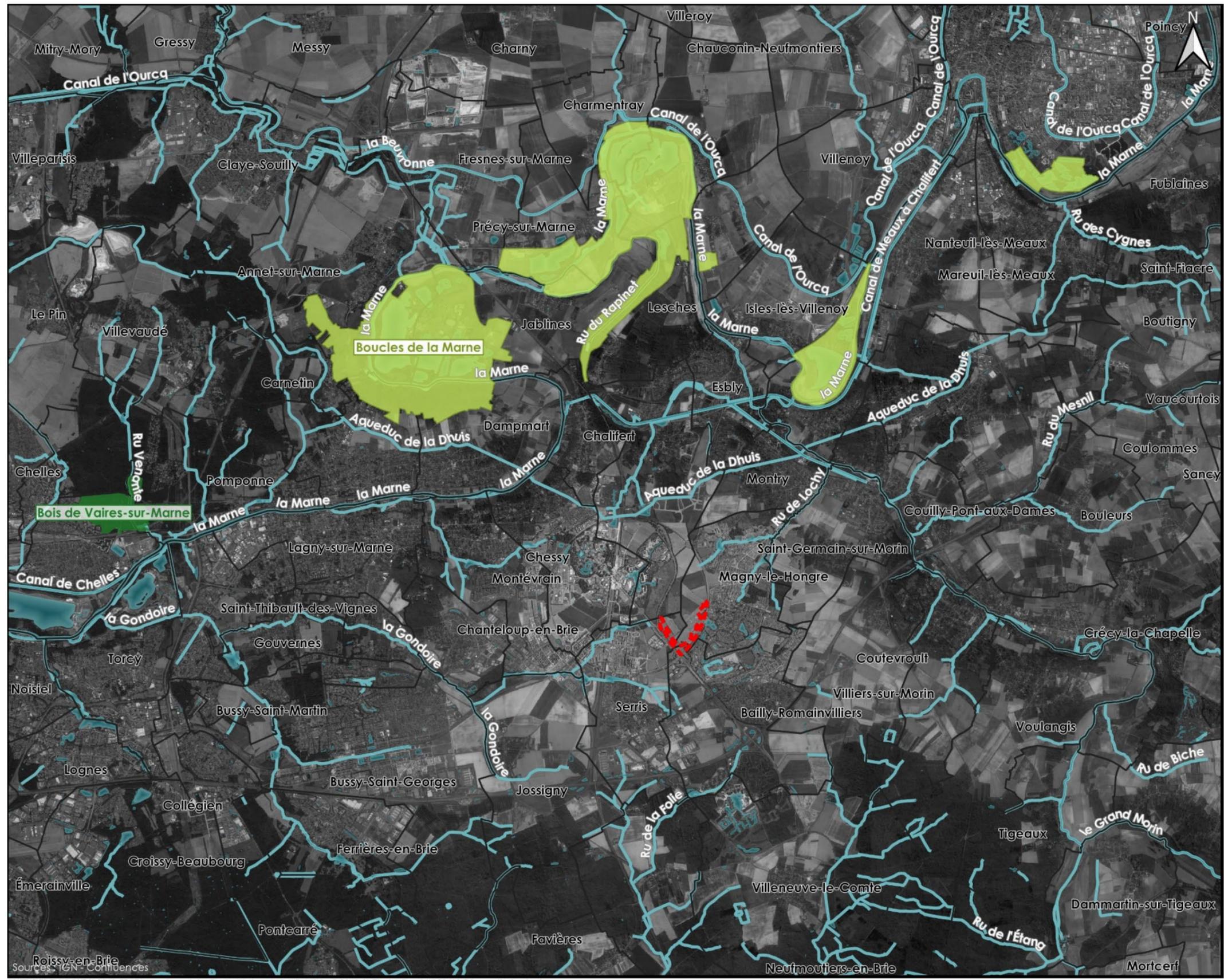
création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...). Les zones validées au niveau national par le Muséum National d'Histoire Naturelle constituent l'« Inventaire National du Patrimoine Naturel ».

Les ZNIEFF prises en compte dans cette étude sont issues de la dernière mise à jour nationale des ZNIEFF seconde génération, effectuée en 2016.

Tableau 1 : Liste des ZNIEFF répertoriées à proximité de la zone d'étude

Nom des ZNIEFF	Type	Distance moyenne du site d'étude	N° national
Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne	II	1,6 km au nord-ouest	110020191
Forêt de Crécy	II	3,6 km au sud	110020158
Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières	II	3,8 km au sud	110001182
Vallée de la Marne de Gournay-sur-Marne à Vaires-sur-Marne	II	9,2 km à l'ouest	110020197
Bois de Montguillon et Bois de la Garenne	I	690 m à l'est	110020181
Plan d'eau d'Isles-lès-Villenoy	I	3,5 km au nord	110001152
Prés humides de Coupvray	I	1,9 km au nord-ouest	110001209
Les Prés	I	2,5 km au nord	110001205
Boisement et pâtures à Quincy-Voisins	I	5,0 km au nord-ouest	110020178
Marais du Refuge	I	3,2 km au nord-ouest	110001150
Plans d'eau de la Boucle de Jablines	I	3,3 km au nord-ouest	110001146
Pâture et bois du château de Montigny	I	4,8 km au nord	110020198
Forêt de Vallières et carrières souterraines à Annet-sur-Marne	I	4,2 km au nord-ouest	110020173
Plans d'eau de Précý-sur-Marne	I	5,4 km au nord-ouest	110020216
Plan d'eau de Trilbardou	I	5,9 km au nord	110001148
Bois de Luzancy et de Chaalis	I	8,1 km à l'ouest	110001212
Étang de Laloy	I	7,1 km à l'ouest	110001218
Plan d'eau et milieux associés à Torcy	I	9,1 km à l'ouest	110020165





Aménagement des merlons sur le Val d'Europe
Diagnostic écologique

Protection conventionnelle

Légende

- Limites**
- Zone d'étude
- Limites communales
- Hydrographie**
- Surface en eau
- Tronçon hydrographique
- Sites protégés**
- Sites classés au titre de la Directive Habitats (ZSCSIC)
- Zones de protection spéciale (ZPS)

0 1 000 2 000 3 000 m

1:80 000



K:\ETUDES EN COURS\1061-EPAFrance-inventairesEcolo Merlons MC-MD-M2 Sud\1061-1\Etude\Dessin\210401-Diagnostic écologique

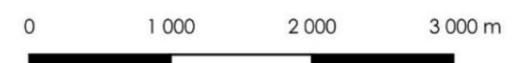


Aménagement des merlons sur le Val d'Europe
Diagnostic écologique

Protection par maîtrise foncière

Légende

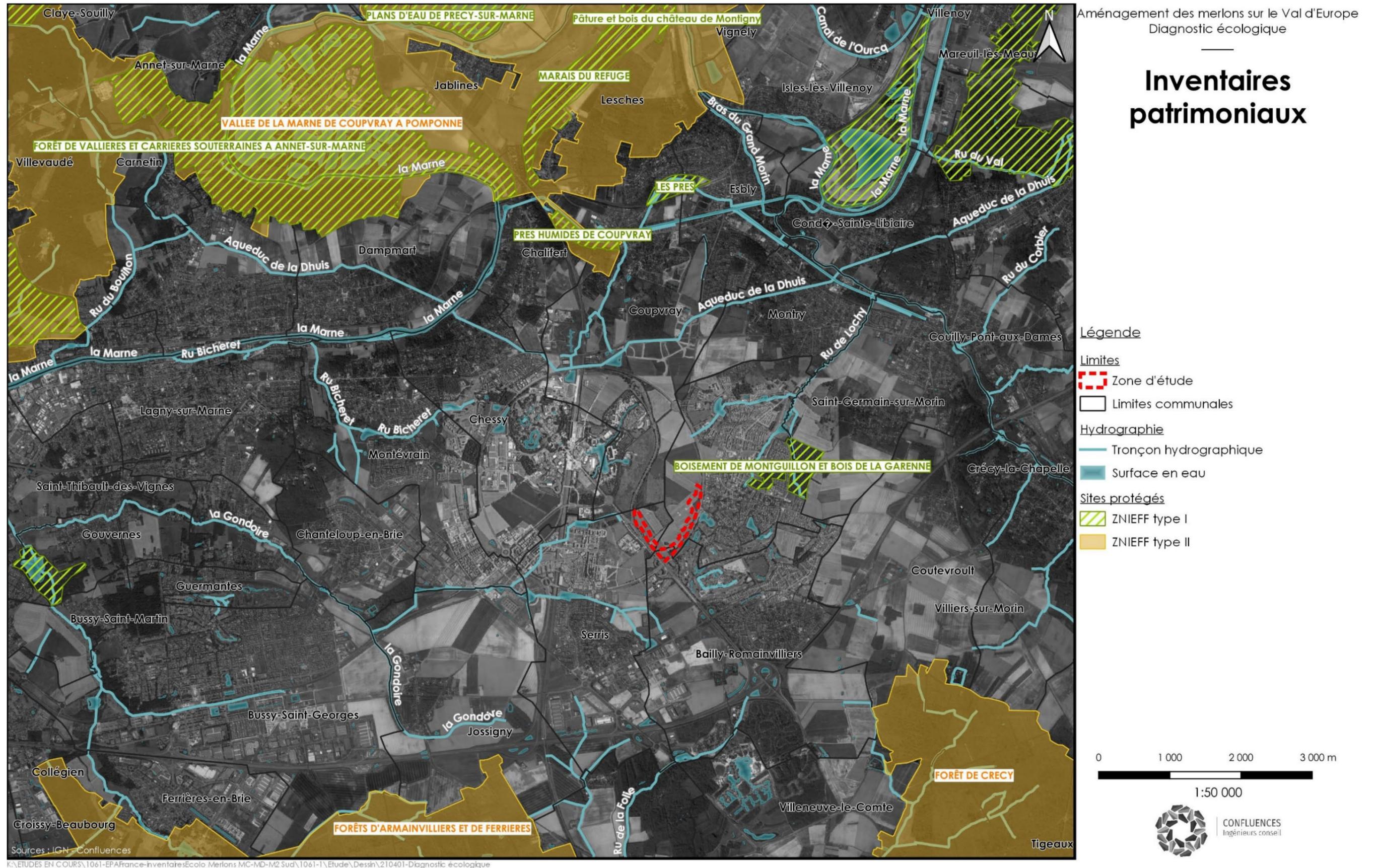
- Limites**
 - Zone d'étude
 - Limites communales
- Hydrographie**
 - Surface en eau
 - Tronçon hydrographique
- Sites protégés**
 - Espace Naturel Sensible



1:50 000



Sources : IGN - Confluences
K:\ETUDES EN COURS\1061-EPAFrance-inventairesEcolo Merlons MC-MD-M2 Sud\1061-1\Etude\Dessin\210401-Diagnostic écologique



PARTIE II – RESULTATS DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Les investigations faunistiques et floristiques ont été réalisées par le bureau d'étude Confluences au cours de **l'année 2021**. Les méthodologies d'inventaires spécifiques à chaque groupe taxonomique ainsi que les périodes de prospection, sont détaillées dans la partie III « Méthodologie ».

D. HABITATS NATURELS

D.1 DESCRIPTION DES HABITATS

Au total, **14 habitats naturels et semi-naturels** ainsi que 2 habitats anthropiques végétalisés et 2 habitats anthropiques non végétalisés ont été identifiés sur le site d'étude.

Parmi ces habitats, aucun n'est d'intérêt patrimonial, communautaire ou prioritaire.

Une cartographie de ces différents habitats a été réalisée. Il a été rajouté une localisation des alignements d'arbustes entre les cultures et les routes car ils peuvent être utilisés par la faune (oiseaux notamment avec la présence de quelques nids).

La figure suivante précise que le site est composé principalement de cultures avec un pourcentage de 71 %. Viennent ensuite les végétations de fourrés avec les secteurs de fourrés hauts à Cornouiller sanguin qui se répartissent entre les différentes cultures (13 %) puis les végétations de friches et de prairies (9%). Les milieux ouverts humides ne correspondent qu'à 1 % de la surface totale de l'occupation du sol.



Figure 9 : Cultures avec petits bois à Cornouiller sanguin et Saule marsault

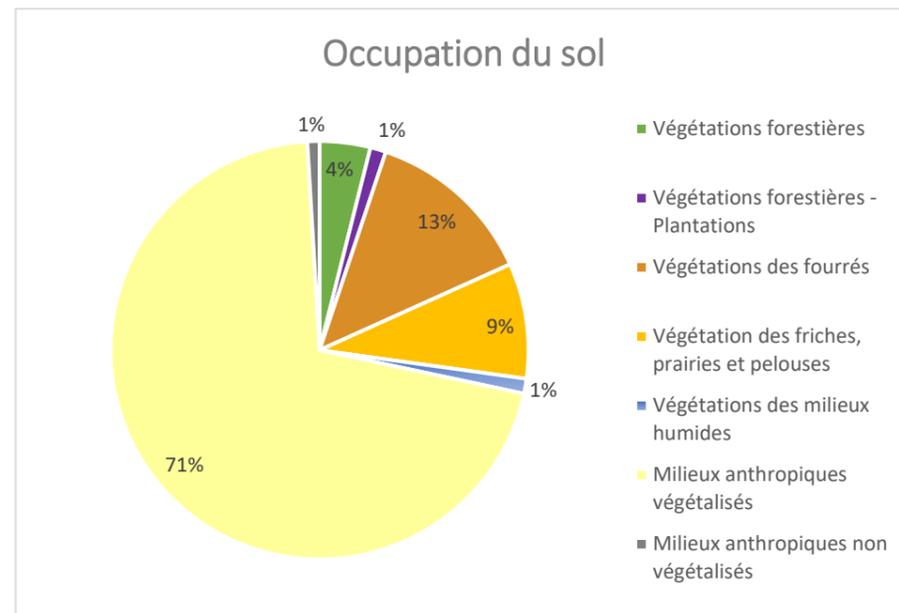


Figure 8 : Occupation par type de milieu en pourcentage

Tableau 2 : Synthèse des habitats présents sur le site

Nom vernaculaire	Correspondance phytosociologique (Alliance)	Fiche Végétation remarquable IDF	Code EUNIS	Intitulé EUNIS	Code Corine Biotope	Intitulé Corine Biotope	LR IDF	Relevés floristiques	Surface (m²)
Végétations forestières									
Saulaies marécageuses à Saule blanc	<i>Salicion albae</i>	F50	F9.2	Saussaies marécageuses et fourrés des bas marais à <i>Salix</i>	44.92	Saussaies marécageuses	EN	R9	1444
Petits bois à Cornouiller sanguin et Saule marsault	x	x	G5.2	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	84.3	Petits bois, bosquets	x	R17	5618
Végétations forestières - Plantations									
Alignements de Platanes	x	x	I2.23	Petits parcs et squares citadins	84.1 x 85.12	Alignements d'arbres x Pelouses des parcs	x	x	1162
Peuplements de résineux	x	x	G5.4	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés de conifères	84.3	Petits bois, bosquets	x	R4	1028
Végétations des fourrés									
Ronciers	<i>Pruno spinosae-Rubion radulae</i>	x	F3.131	Ronciers	31.831	Ronciers	LC	x	93
Fourrés mésophiles hauts à Cornouiller sanguin	<i>Carpino betuli-Prunion spinosae</i>	x	F3.11	Fourrés médio-européens sur sols riches	31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile	LC	R1 / R2 / R5 / R16	23543
Végétation des friches, prairies et pelouses									
Ourlets nitrophiles à Ortie dioïque	<i>Aegopodion podagrariae</i>	x	I1.52 / E5.43	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles / Lisières forestières ombragées	87.1 / 37.72	Terrains en friche / Franges des bords boisés ombragés	LC	R11	706
Prairies mésophiles à Fromental, Pâturin des prés ou Calamagrostide	<i>Arrhenatherion elatioris</i>	F24	E2.22	Prairies de fauche planitiaires subatlantiques	38.22	Prairies de fauche des plaines médio-européennes	EN	R3 / R8 / R12 / R14	7629
Pelouses urbaines	x	x	I2.23	Petits parcs et squares citadins	85.12	Pelouses des parcs	x	R18	1978
Friches herbacées	<i>Dauco carotae-Mellilotion albi</i>	x	I1.5	Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées	87.1	Terrains en friche	LC	R6 / R13 / R20	5223
Végétations à Échinochloé pied-de-coq	x	x	I1.5	Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées	87.1	Terrains en friche	x	R10	535
Végétations des milieux humides									
Mégaphorbiaies euroméditerranéennes à Epilobe à petites fleurs et Ortie dioïque	<i>Convolvulion sepium</i>	F20	E5.411	Voiles des cours d'eau (autres que Filipendula)	37.715	Ourlets riverains mixtes	LC	R7	154
Prairies humides à Menthe aquatique	x	x	E3.41	Prairies atlantiques et subatlantiques humides	37.21	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	x	R19	1840
Roselières à Roseau commun	<i>Phragmitetum</i>	F17	D5.11	Phragmitaies normalement sans eau libre	53.11	Phragmitaies	LC	R15	82
Milieux anthropiques végétalisés									
Cultures	x	x	X07	Cultures intensives parsemées de bandes de végétation naturelle et/ou semi-naturelle	82.2	Cultures avec marges de végétation spontanée	x	x	126664
Bosquets arbustifs de feuillus horticoles	x	x	X11	Grands parcs	84.3	Parterres de fleurs, avec arbres et avec bosquets en parcs	x	x	676
Milieux anthropiques non végétalisés									
Zones urbanisées	x	x	J1	Bâtiments des villes et des villages	86.1	Villes	x	x	164
Routes et chemins agricoles	x	x	J4.2	Réseaux routiers	86.1	Villes	x	x	1524



Habitats

Légende

Limites

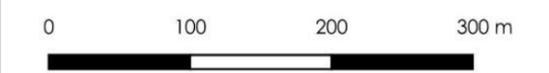
- Zone d'étude
- Limites communales

Hydrographie

- Bassin existant

Habitats

- Saulaies marécageuses à Saule blanc
- Petits bois à Cornouiller sanguin et Saule marsault
- Fourrés mésophiles hauts à Cornouiller sanguin
- Alignements de Platane
- Peuplements de résineux
- Ronciers
- Friches herbacées
- Ourlets nitrophiles à Ortie dioïque
- Prairies mésophiles à Fromental, Pâturin des prés ou Calamagrostide
- Pelouses urbaines
- Végétations à Échinochloé pied-de-coq
- Mégaphorbiaies eutrophiles à Epilobe à petites fleurs et Ortie dioïque
- Roselières à Roseau commun
- Prairies humides à Menthe aquatique
- Cultures
- Bosquets arbustifs de feuillus horticoles
- Routes et chemins agricoles
- Zones urbanisées
- Alignements d'arbustes



1:5 000



Source : IGN - Confluences
 K:\ETUDES EN COURS\1061-EPA France-inventairesEcolo Merlons MC-MD-M2 Sud\1061-1\Etude\Dessin\210401-Diagnostic écologique

D.1.1 VEGETATIONS FORESTIERES

Saulaies marécageuses à Saule blanc

Codes EUNIS : F9.2 (Sausaies marécageuses et fourrés des bas marais à SALix) / Code CORINE BIOTOPES : 44.92 (Sausaies marécageuses)

Correspondance phytosociologique : *Salicion albae*

Structure, physionomie et localisation

Une saulaie de Saule blanc (*Salix alba*) s'étend au sud-ouest de la zone d'étude. Quelques Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) se retrouve en strate arborée.

Les espèces arbustives sont principalement des Saules cendrés (*Salix cinerea*) et du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*). Le sous-bois est inondé et présente parfois un recouvrement peu dense (<50). Les espèces herbacées de cet habitat sont majoritairement de la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*), de la Persicaire flottante (*Persicaria amphibia*) et de la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*).

Dynamique de la végétation

Cet habitat est au stade climacique et n'évolue donc pas. Les essences arborées et arbustives avaient les pieds dans l'eau pratiquement toute l'année en 2021.

Valeur écologique et biologique

La flore qui se développe au sein de cet habitat est commune et ne présente pas d'enjeu particulier. Cependant on peut noter la présence de nombreux pieds de Cornouiller soyeux dans la strate arbustive, qui est espèce invasive à faible enjeu.

Concernant la faune, cet habitat est très intéressant en tant qu'habitat d'espèce notamment pour les amphibiens : le Crapaud commun a été observé dans ce secteur mais aussi pour les oiseaux avec la présence de la Bécassine des marais.



Petits bois à Cornouiller sanguin et Saule marsault

Codes EUNIS : G5.2 (Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés) / Code CORINE BIOTOPES : 84.3 (Petits bois, bosquets))

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation

Deux secteurs de petits bois sont présents sur la zone d'étude.

La strate arborée possède un recouvrement entre 50 et 70 % seulement avec la présence d'espèces ligneuses pionnières comme le Saule marsault (*Salix caprea*), le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) ou encore le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*). La strate arbustive est majoritairement dominée par le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*). La strate herbacée est très peu recouvrante (entre 10 à 30 %) avec des espèces typiques des sous-bois ombragés : le Lierre grimpant (*Hedera helix*), la Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*), la Benoite commune (*Geum urbanum*).

Dynamique de la végétation

Cet habitat est le stade suivant les « fourrés mésophiles hauts à Cornouiller sanguin ». Le Cornouiller sanguin est toujours très présent en strate arbustive mais les quelques espèces ligneuses pionnières commencent progressivement à prendre de l'ampleur sur ces secteurs. Le stade suivant sera l'apparition et le développement d'arbres à bois durs comme le Chêne pour former un boisement mûre avec une strate arbustive plus restreinte.

Valeur écologique et biologique

La flore qui s'y développe est commune mais on y trouve quelques pieds d'Orchidée : l'Épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*). On peut aussi noter la présence d'un pied de Laurier palme dans un des petits bois, espèce invasive à enjeu moyen.

On identifie par ailleurs des arbres intéressants pour la faune, notamment de très beau Saule cendré (*Salix cinerea*) présentant de nombreuses cavités.



D.1.2 VEGETATIONS FORESTIERES - PLANTATIONS

Alignements de Platanes

Codes EUNIS : I2.23 (Petits parcs et squares urbains) / Code CORINE BIOTOPES : 84.1 x 85.12 (Alignements d'arbres x Pelouses des parcs)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation

Une pelouse arborée est présente au niveau de l'angle au sud de la zone d'étude. Il s'agit de Platane (*Platanus sp*) plantés sur une végétation des pelouses urbaines, avec des espèces comme le Ray-gras anglais (*Lolium perenne*), la Fétuque des moutons (*Festuca ovina*), la Pâquerette (*Bellis perennis*), le Pissenlit officinal (*Taraxacum officinale*).



Dynamique de la végétation

Une gestion par fauche/tonte est pratiquée sur ce secteur, ce qui induit une non évolution du milieu.

Valeur écologique et biologique

Des oiseaux peuvent utiliser les arbres pour s'y réfugier. Cependant, la flore est commune sur ce secteur et il y a peu d'espèces mellifères pouvant attirer des insectes.



Peuplements de résineux

Codes EUNIS : X13 x E2.64 (Terrains faiblement boisés avec des arbres feuillus caducifoliés x Pelouses des parcs) / Code CORINE BIOTOPES : 85.11 x 85.12 (Parcelles boisées de parcs x Pelouses des parcs)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation

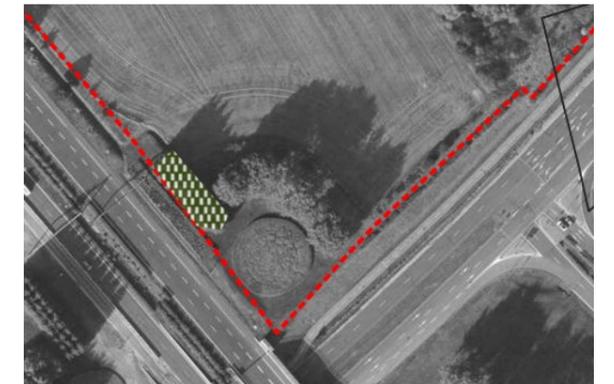
Deux peuplements de résineux sont présents sur le site, l'un dans la partie sud de la zone, l'autre plus au nord. Des Thuya (*Thuja sp*) ont été plantés densément et ne laissent aucune place à une strate arbustive ou herbacée. Ainsi on observe seulement quelques pieds de Gaillet grateron (*Galium aparine*), Lierre grimpant (*Hedera helix*) ou Géranium à Robert (*Geranium robertianum*) qui arrivent à se développer en sous-bois.

Dynamique de la végétation

Il n'y a aucune dynamique sur ces habitats, les conifères empêchant le développement d'espèces arbustives et arborées.

Valeur écologique et biologique

Ces végétations plantées ne présentent pas d'enjeu particulier, cependant, des oiseaux peuvent utiliser les arbres pour s'y réfugier.



D.1.3 VEGETATIONS DES FOURRES

Fourrés mésophiles hauts à Cornouiller sanguin / Roncier

Codes EUNIS : F3.11 x F3.131 (Fourrés médio-européens sur sols riches x Ronciers) / Code CORINE BIOTOPES : 31.81 x 31.831 (Fourrés médio-européens sur sol fertile x Ronciers)

Correspondance phytosociologique : *Carpino betuli – Prunion spinosae* / *Pruno spinosae-Rubion radulae*

Structure, physiologie et localisation

Ces fourrés sont très présents sur la zone d'étude. L'essence arbustive la plus dominante est le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) qui forme une strate souvent impénétrable.

La strate herbacée est très peu recouvrante (entre 10 et 30 %) et est composée d'espèces des milieux frais ombragés avec la Ronce (*Rubus fruticosus*), le Lierre (*Hedera helix*), ainsi que des espèces des milieux de friches voisines avec le Gaillet grateron (*Galium aparine*), La Linaria commune (*Linaria vulgaris*), l'Oseille des prés (*Rumex acetosa*). On y observe aussi une espèce printanière, le Coucou (*Primula veris*).

Un roncier est présent dans le secteur ouest de la zone d'étude, entre les parcelles agricoles et un ancien chemin agricole. Il s'agit d'une zone délaissée qui se caractérise par son aspect quasi monospécifique à Ronce commune (*Rubus fruticosus*) avec quelques espèces nitrophiles comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et le Gaillet grateron.



Dynamique de la végétation

Ces habitats sont en constante évolution : il s'agit du stade précédent le « petit bois à Cornouiller sanguin et Saule marsault ». Le Cornouiller sanguin est majoritaire en strate arbustive et on n'observe pas encore les espèces ligneuses pionnières.

Le stade climacique sera un boisement d'arbres à bois durs comme le Chêne.

Valeur écologique et biologique

Ces milieux peuvent constituer des zones refuges et d'alimentation intéressantes pour les oiseaux du site.

Les ronciers présentent aussi un intérêt pour la faune en tant que zone refuge pour les micro-mammifères et plante-hôte pour certaines espèces de papillons notamment.



D.1.4 VEGETATIONS DES FRICHES, PRAIRIES ET PELOUSES

Ourlets nitrophiles à Ortie dioïque

Codes EUNIS : I1.52 / E5.43 (Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles / Lisières forestières ombragées) / Code CORINE BIOTOPES : 87.1 / 37.72 (Terrains en friche / Franges des bords boisés ombragés)

Correspondance phytosociologique : *Aegopodium podagrariae*

Structure, physiologie et localisation

Les ourlets nitrophiles à Ortie dioïque sont monospécifiques avec la présence dominante de l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*). On y trouve quelques espèces rudérales telles que la Gaillet grateron (*Galium aparine*), la Grande bardane (*Arctium lappa*) ou encore la Ronce commune (*Rubus fruticosus*).

Ces friches sont réparties en lisière des fourrés à Cornouiller sanguin et entre les cultures de la zone d'étude.

Ces milieux monospécifiques reflètent bien le caractère nitrophile du sol et l'usage agricole du site.

Dynamique de la végétation

Il y a peu de dynamique sur ces secteurs mis à part un possible embroussaillage.

Valeur écologique et biologique

Certaines espèces de papillons sont spécifiques de ces massifs en utilisant l'Ortie comme plante hôte. C'est le cas du Paon-de-jour (*Aglais io*) et du Vulcain (*Vanessa atalanta*) qui ont été observé sur le site



Prairies mésophiles à Fromental, Pâturin des prés et Calamagrostide

Codes EUNIS : E2.22 (Prairies de fauche planitiaires subatlantiques) / Code CORINE BIOTOPES : 38.22 (Prairies de fauche des plaines médio-européennes)

Correspondance phytosociologique : *Arrhenatherion elatioris*

Structure, physiologie et localisation

Plusieurs secteurs de prairies sont présents sur le site.

Il s'agit de végétation relativement haute (entre 80 et 130 cm de hauteur). Leur composition floristique peut varier, mais on retrouve pour les espèces de graminées : du Fromental (*Arrhenatherum elatius*), du Pâturin des prés (*Poa pratensis*), du Calamagrostide épigéos (*Calamagrostide epigeios*), du Dactyle commun (*Dactylis glomerata*). Quelques espèces fleuries sont aussi présentes comme la Matricaire chamomille (*Matricaria chamomilla*), la Carotte sauvage (*Daucus carota*), la Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Vesce cultivée (*Vicia sativa*).

Dynamique de la végétation

Ces milieux sont stables du fait d'une fauche pratiquée régulièrement, mis à part un secteur en cours d'embroussaillage au sud de la zone d'étude.

Valeur écologique et biologique

La flore est commune sur ces secteurs mais on trouve quelques orchidées sur le secteur embroussaillés : l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) et l'Orchis vert (*Platanthera chlorantha*). Ces milieux sont globalement très pauvres en insectes.



Pelouses urbaines

Codes EUNIS : I2.23 (Petits parcs et squares urbains) / Code CORINE BIOTOPES : 81.12 (Pelouses des parcs)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation

Une pelouse est présente au niveau de l'angle au sud de l'emprise du projet. Il s'agit d'une végétation rase, avec des espèces comme le Ray-gras anglais (*Lolium perenne*), la Fétuque des moutons (*Festuca ovina*), la Pâquerette (*Bellis perennis*), le Pissenlit officinal (*Taraxacum officinale*).



Dynamique de la végétation

Une gestion par fauche/tonte est pratiquée sur ce secteur, ce qui induit une non-évolution du milieu.

Valeur écologique et biologique

Il y a peu d'intérêt pour la faune et la flore qui s'y développe est commune.



Friches herbacées

Codes EUNIS : I1.5 (Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées) / Code CORINE BIOTOPES : 87.1 (Terrains en friche)

Correspondance phytosociologique : *Dauco carotae-Melilotion albi*

Structure, physionomie et localisation

Les friches herbacées se développent le long des chemins agricoles.

On y observe les espèces suivantes : le Cirse commun (*Cirsium vulgare*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), la Matricaire camomille (*Matricaria chamomilla*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), la Picride fausse Vipérine (*Helminthotheca echioides*), la Patte d'ours (*Heracleum sphondylium*), la Picride épervière (*Picris hieracioides*).

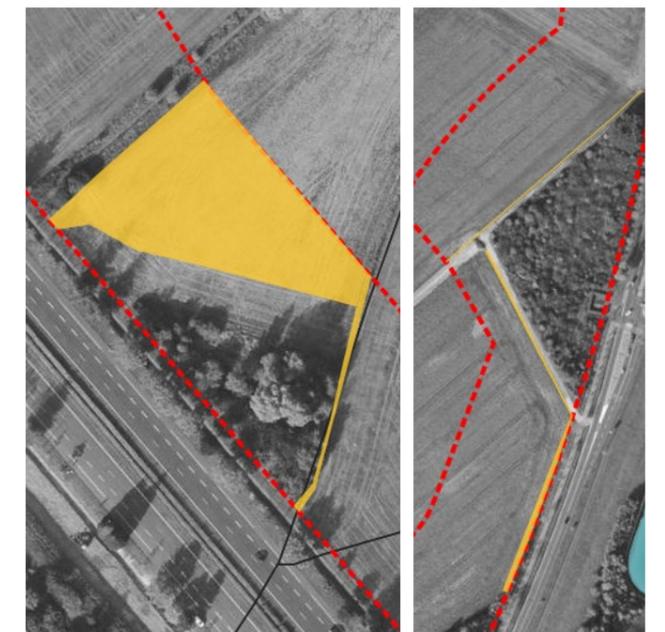
Dynamique de la végétation

Ces habitats semblent stables sur la zone d'étude, notamment le long des chemins agricoles.

La parcelle non cultivée cette année pourrait s'embroussaillée si aucune gestion n'est pratiquée.

Valeur écologique et biologique

Ces espaces sont favorables à la présence d'insectes mais peuvent constituer des zones refuges pour les mammifères et les oiseaux.



Végétations à Echinochloé pied-de-coq

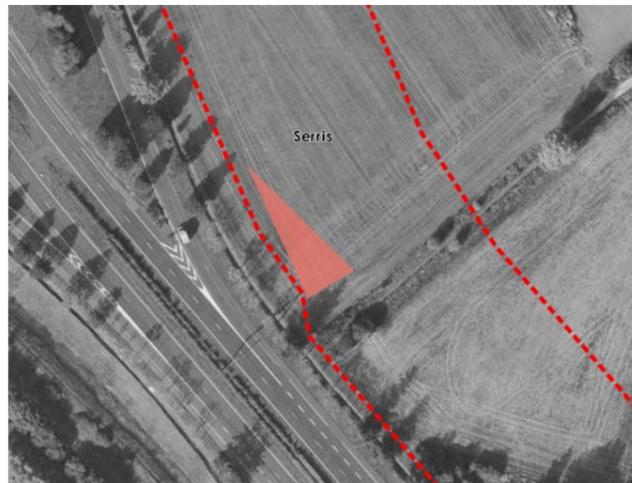
Codes EUNIS : 11.5 (Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées) / Code CORINE BIOTOPES : 87.1(Terrains en friche)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation

Une zone non cultivée se localise au sein d'une parcelle agricole dans la partie ouest du site.

De l'Echinochloé pied-de-coq (*Echinochloa crus-galii*) se développe dans cette dépression, en compagnie de Matricaire camomille (*Matricaria chamomilla*), de Renouée persicaire (*Persicaria maculosa*). On y observe quelques espèces des zones humides comme le Gnaphale des lieux humides (*Gnaphalium uliginosum*) et la Menthe des champs (*Mentha arvensis*) mais celles-ci recouvrent moins de 5 % de la surface.



Dynamique de la végétation

Cet habitat semble stable sur la zone d'étude. Il pourrait cependant disparaître si cette zone était cultivée.

Valeur écologique et biologique

La flore est commune dans cet habitat.

Ces espaces sont peu favorables à la présence de la faune.

D.1.5 VEGETATIONS DES MILIEUX HUMIDES

Mégaphorbiaies euophiles à Epilobe à petites fleurs et Ortie dioïque

Codes EUNIS : E5.411 (Voiles des cours d'eau (autres que Filipendula) / Code CORINE BIOTOPES : 37.715 (Ourlets riverains mixtes)

Correspondance phytosociologique : *Convolvulion sepium*

Structure, physionomie et localisation

Une végétation des milieux humides se localise dans un fossé sur le site, entre deux parcelles agricoles. Il s'agit d'une végétation haute composée de nombreuses espèces caractéristiques des zones humides avec l'Epilobe à petites fleurs (*Epilobium parviflorum*), le Liseron des haies (*Convolvulus sepium*), l'Epilobe à tige carré (*Epilobium tetragonum*). De nombreux pieds d'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) issus des habitats voisins se développent en mélange.



Dynamique de la végétation

Ces habitats sont stables sur le site et resteront en l'état si le fonctionnement hydrique ne change pas. Une évolution pourrait se caractériser par le développement de ligneux : Saule cendré et Cornouiller sanguin des milieux adjacents.



Valeur écologique et biologique

La flore est commune dans ce fossé. De même la diversité faunistique reste très faible sur ce secteur avec aucun odonate de présent.

Prairies humides à Menthe aquatique

Codes EUNIS : E3.41 (Prairies atlantiques et subatlantiques humides) / Code CORINE BIOTOPES : 53.14 (Prairies humides atlantiques et subatlantiques)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation

Une végétation des milieux humides se localise au nord d'un boisement localisé dans le secteur sud-ouest du site.

Il s'agit d'une végétation à développement tardive avec l'apparition de végétaux tard dans la saison du fait de l'enneigement important et prolongé de ce secteur. Le recouvrement est différent en fonction des secteurs plus ou moins ennoyés (entre 10 et 60 %)

On y observe des espèces telles que l'Epilobe à quatre angles (*Epilobium tetragonum*), la Menthe des champs (*Mentha arvensis*), Le Liset (*Convolvulus sepium*), le Gnaphale des lieux humides (*Gnaphalum uliginosum*). Du Calamagrostide épigéios (*Calamagrostis epigeios*) se développe dans cette végétation : il est issu des friches herbacées voisines.

Dynamique de la végétation

Cet habitat semble en constante évolution : en 2021, les conditions météorologiques ont permis un apport d'eau très importante ce qui a permis un développement d'espèces caractéristiques de zones humides. Si les conditions hydriques évoluent, ce secteur pourrait retrouver des espèces plus typiques des friches mésophiles.

Valeur écologique et biologique

La flore qui se développe est commune.

Concernant la faune, on observe un Crapaud commun sur cette emprise, entre la saulaie et cette prairie humide.



Roselières à Phragmites commun

Codes EUNIS : D5.11 (Phragmitaies normalement sans eau libre) / Code CORINE BIOTOPES : 53.11 (Phragmitaies)

Correspondance phytosociologique : *Phragmitetum*

Structure, physionomie et localisation

Une phragmitaie se localise sur le site, aux abords d'un fourré à Cornouiller sanguin. Il s'agit d'une végétation haute (supérieur à 2 m) et dense. Sa superficie est restreinte.

Le Roseau commun (*Phragmites australis*) est dominant dans cet habitat mais on trouve aussi du Calamagrostide épigéios, de la Patte d'ours et de l'Ortie dioïque.

Dynamique de la végétation

Il y a peu d'évolution possible sur ce secteur, la strate arbustive voisine étant top dense pour le développement des roseaux. Quelques pieds se retrouvent dans l'habitat voisin à Ortie dioïque.

Valeur écologique et biologique

Quelques arbres morts sont présents sur cette emprise : du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*). Ils ne possèdent pas de cavités mais les arbres morts sont un support de vie pour les insectes xylophages.

Les inventaires montrent également qu'aucune espèce faunistique n'est spécifiquement associée à ces milieux.



D.1.7 **MILIEUX ANTHROPIQUES VEGETALISES**

Cultures

Codes EUNIS : X07 (Cultures intensives parsemées de bandes de végétation naturelle et/ou semi-naturelle) / Code CORINE BIOTOPES : 82.2 (Cultures avec marges de végétation spontanée)

Pas de correspondance phytosociologique



Structure, physiologie et localisation

Les cultures sont majoritaires sur la zone d'étude et occupent environ 70 % de la surface totale. Des friches herbacées sont localisées en lisière de ces cultures.

Dynamique de la végétation

Il n'y a pas de dynamique sur cet habitat.

Valeur écologique et biologique

La diversité faunistique de ces milieux est très pauvre.



Bosquets arbustifs de feuillus horticoles

Codes EUNIS : X11 (Grands parcs) / Code CORINE BIOTOPES : 84.14 (Parterres de fleurs, avec arbres et avec bosquets en parcs)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physiologie et localisation

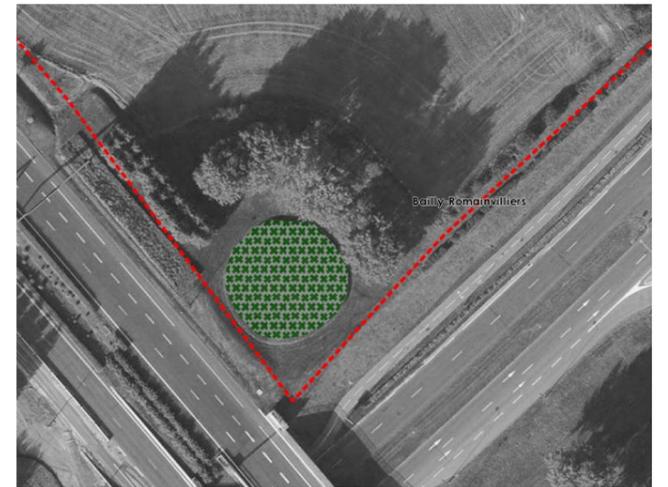
Une plantation de feuillus horticoles est localisée dans le secteur sud de la zone d'étude et quelques haies arbustives à proximité sont aussi plantées avec des espèces horticoles.

Dynamique de la végétation

Il n'y a pas de dynamique sur cet habitat.

Valeur écologique et biologique

La diversité faunistique de ces milieux est très pauvre.



D.1.9 MILIEUX ANTHROPIQUES NON VEGETALISES

Zones urbanisées / Routes et chemins agricoles

Codes EUNIS : J1 – J4.2 (Bâtiments des villes et des villages - Réseaux routiers) / Code CORINE BIOTOPES : 86.1 (Villes)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation

Quelques chemins agricoles sont localisés entre les parcelles de cultures. Une végétation de friches herbacées se développe aux abords.

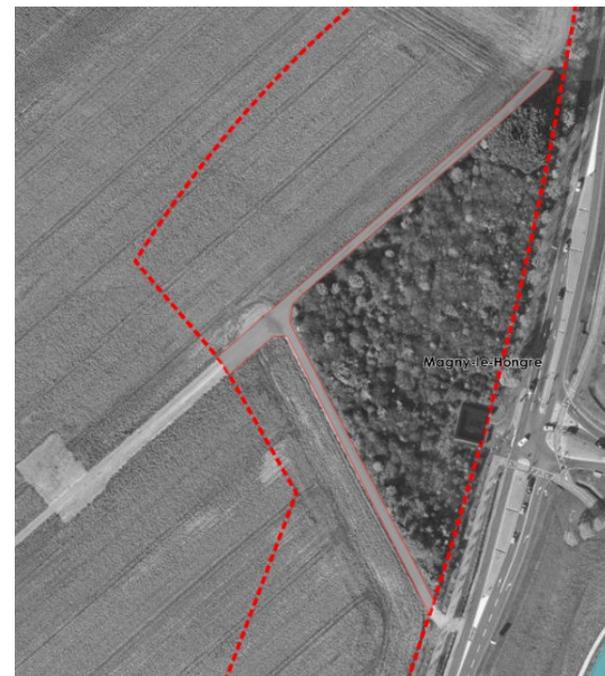


Dynamique de la végétation

Il n'y a pas de dynamique sur cet habitat.

Valeur écologique et biologique

La diversité faunistique de ces milieux est très pauvre. A noter aussi la présence de nombreux déchets sur les chemins agricoles au sein de la zone d'étude.



D.2 BIOEVALUATION DES HABITATS NATURELS

Une analyse des habitats a été effectuée sur ceux rencontrés sur le site (cf tableau suivant). Cette analyse se base sur :

- la présence ou non de l'habitat donné dans le catalogue des végétations remarquables d'Ile-de-France, rédigé par le Conservatoire botanique national du Bassin Parisien (CBNBP) en 2015,
- la vulnérabilité des formations végétales et leur correspondance phytosociologique (niveau de l'alliance), d'après la Liste rouge des végétations menacées d'Ile-de-France, rédigé par le CBNBP en 2019. Le caractère des groupements végétaux a cependant été pris en compte, notamment si le cortège des végétaux était peu représentatif de l'association typique phytosociologique (par exemple avec des cortèges appauvris, rudéralisés ou embroussaillés),
- l'état de conservation de chaque habitat par la présence ou l'absence de dégradation liées aux espèces invasives, à l'embroussaillage des prairies, à la présence de déchets...
- la surface de l'habitat sur le site.

Tableau 3 : Bioévaluation des habitats

Nom vernaculaire	Correspondance phytosociologique (Alliance)	Fiche Végétation remarquable IDF	Code EUNIS	Code Corine Biotope	Typologie Natura 2000	LR IDF	Habitats humides	Etat de conservation	Surface (m²) / pourcentage de présence
Végétations forestières									
Saulaies marécageuses à Saule blanc	<i>Salicion albae</i>	F50	F9.2	44.92	-	EN	non	Etat de conservation moyen par la présence de quelques pieds d'espèces invasives (Cornouiller sanguin) Habitat peu diversifié par rapport à l'alliance phytosociologique décrite	1444 / 0,8 %
Petits bois à Cornouiller sanguin et Saule marsault	x	x	G5.2	84.3	-	x	non	Bon état de conservation	5618 / 3,1 %
Végétations forestières - Plantations									
Alignements de Platanes	x	x	I2.23	84.1 x 85.12	-	x	non	Bon état de conservation	1162 / < 0,1 %
Peuplements de résineux	x	x	G5.4	84.3	-	x	non	Bon état de conservation	1028 / 0,6 %
Végétations des fourrés									
Ronciers	<i>Pruno spinosae-Rubion radulae</i>	x	F3.131	31.831	-	LC	non	Bon état de conservation	93 / 0,1 %
Fourrés mésophiles hauts à Cornouiller sanguin	<i>Carpino betuli-Prunion spinosae</i>	x	F3.11	31.81	-	LC	non	Bon état de conservation	23543 / 13,1 %
Végétation des friches, prairies et pelouses									
Ourlets nitrophiles à Ortie dioïque	<i>Aegopodion podagrariae</i>	x	I1.52 / E5.43	87.1 / 37.72	-	LC	non	Bon état de conservation	706 / 0,4 %

Nom vernaculaire	Correspondance phytosociologique (Alliance)	Fiche Végétation remarquable IDF	Code EUNIS	Code Corine Biotope	Typologie Natura 2000	LR IDF	Habitats humides	Etat de conservation	Surface (m²) / pourcentage de présence
Prairies mésophiles à Fromental, Pâturin des prés ou Calamagrostide	<i>Arrhenatherion elatioris</i>	F24	E2.22	38.22	-	EN	non	Etat de conservation moyen sur un secteur de la zone d'étude avec l'embroussaillage par les ligneux Habitat peu diversifié par rapport à l'alliance phytosociologique décrite	7629 / 4,2 %
Pelouses urbaines	x	x	I2.23	85.12	-	x	non	Bon état de conservation	1978 / 1,1 %
Friches herbacées	<i>Dauco carotae-Mellilotion albi</i>	x	I1.5	87.1	-	LC	non	Bon état de conservation	5223 / 2,9 %
Végétations à Échinochloé pied-de-coq	x	x	I1.5	87.1	-	x	non	Bon état de conservation	535 / 0,3 %
Végétations des milieux humides									
Mégaphorbiaies euroméditerranéennes à Epilobe à petites fleurs et Ortie dioïque	<i>Convolvulion sepium</i>	F20	E5.411	37.715	-	LC	oui	Bon état de conservation	154 / 0,1 %
Prairies humides à Menthe aquatique	x	x	E3.41	37.21	-	x	oui	Bon état de conservation	1840 / 1,0 %
Roselières à Roseau commun	<i>Phragmitetum</i>	F17	D5.11	53.11	-	LC	oui	Bon état de conservation	82 / < 0,1 %
Milieux anthropiques végétalisés									
Cultures	x	x	X07	82.2	-	x	non	-	126664 / 70,3 %
Bosquets arbustifs de feuillus horticoles	x	x	X11	84.3	-	x	non	-	676 / 0,4 %
Milieux anthropiques non végétalisés									
Zones urbanisées	x	x	J1	86.1	-	x	-	-	164 / 0,1 %
Routes et chemins agricoles	x	x	J4.2	86.1	-	x	-	-	1524 / 0,8 %

E. RESULTATS DES INVESTIGATIONS FLORE

E.1.1 FLORE OBSERVEE

165 espèces végétales ont été recensées sur la zone d'étude. La liste complète des espèces recensées est présentée en annexe.

Parmi ces espèces, 138 sont indigènes et spontanées sur l'aire d'étude. Le Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France identifie 1 837 espèces indigènes sur son territoire, le site d'étude représente donc environ **8 % de la flore francilienne**.

Tableau 4 : Statut d'indigénat d'après le Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France, 2019

Statut d'indigénat	Nombre d'espèces sur site	Pourcentage
indigènes	138	83,7 %
subspontanées, eurynaturalisées, naturalisées, accidentelles	12	7,3 %
Plantées/cultivées	5	3,0 %
Sans objet	10	6,0 %
	165	100,0%

Le tableau ci-dessous permet de caractériser l'intérêt patrimonial de la flore recensée sur site. Les critères établis par le CBNBP (Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien) en 2019 sont utilisés pour déterminer l'intérêt patrimonial de la flore recensée :

Tableau 5 : Statut de rareté d'après le Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France, 2019

Catégorie	Abréviation	Nombre de taxons observés
RARETE Ile-de-France		
Extrêmement commun	CCC	88
Très commun	CC	31
Commun	C	16
Assez commun	AC	13
Assez rare	AR	1
Rare	R	0
Très rare	RR	0
Extrêmement rare	RRR	0
Indéterminé	? / .	16
TOTAL		165
MENACE Ile-de-France		
Gravement menacée d'extinction	CR	0

Catégorie	Abréviation	Nombre de taxons observés
Menacée d'extinction	EN	0
Vulnérable	VU	0
Quasi menacé	NT	0

E.1.2 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Parmi ces 165 espèces recensées sur le site d'étude, aucune ne fait l'objet d'une protection réglementaire au niveau national ou régional.

Quatre orchidées font l'objet d'une réglementation relative à la protection des espèces de flore sauvage par le contrôle de leur commerce sur le plan national :

- L'**Orchis pyramidal** (*Anacamptis pyramidalis*),
- L'**Epipactis à larges feuilles** (*Epipactis helleborine*),
- La **Listère à feuilles ovales** (*Neottia ovata*),
- L'**Orchis vert** (*Platanthera chlorantha*).

→ Ces trois espèces ne seront pas bioévaluées car elles ne sont pas protégées et ne possèdent pas de statut de rareté significatif.

Une espèce fait l'objet d'une réglementation relative à la cueillette. Il s'agit du **Houx** (*Ilex aquifolium*).

→ Cette espèce ne sera pas bioévaluée car elle n'est pas protégée et ne possède pas de statut de rareté significatif.

E.1.3 BIOEVALUATION DE LA FLORE

Parallèlement à la recherche des espèces protégées, une analyse des espèces patrimoniales a été effectuée. Une espèce est patrimoniale si elle est présente sur la liste rouge d'Ile-de-France, listée « quasi menacée » à « en danger », si elle est considérée comme « assez rare » à « extrêmement rare » en Ile-de-France ou si elle est déterminante ZNIEFF. **Le site comprend 2 espèces patrimoniales :**

- **Le Vulpin genouillé** (*Alopecurus geniculatus*). C'est une espèce hygrophile des bords d'étangs, prairies humides et fossés. Elle se développe dans des sols riches en nutriment.
- **L'Asperge officinale** (*Asparagus officinalis*). Cette espèce se développe dans des lieux sablonneux incultes, souvent bien exposée au soleil. Elle est souvent plantée car elle est consommable.

➤ A noter qu'aucune espèce patrimoniale identifiée par le CBNBP et CETTIA sur la commune de Magny-le-Hongre ne se trouve sur la zone d'étude, malgré une recherche approfondie.



Figure 11 : Asperge officinale et Vulpin genouillé (SOURCE : Tela Botanica)

Tableau 6 : Bioévaluation des espèces patrimoniales et/ou protégées

Nom commun Nom scientifique	Directive Oiseaux ou HFF	Protection	LR Nationale	LR Régionale	Statut rareté Regionale	ZNIEFF	Valeur patrimoniale	Situation sur le site	Niveau de l'enjeu écologique sur le site
Flore									
Vulpin genouillé <i>Alopecurus geniculatus</i>	/	/	LC	LC	AR	non	Faible	Un pied se développe au sein d'un fossé embroussaillé Effectif peu important sur l'ensemble du site Population déficiente au vu de l'embroussaillage importante de la zone et de nombreuses espèces nitrophiles qui se développent	Très faible
Asperge officinale <i>Asparagus officinalis</i>	/	/	LC	.	CC	oui	Faible	Un pied se développe en bordure de chemin agricole Effectif peu important sur l'ensemble du site Population déficiente du fait de sa localisation et du passage régulier des engins agricoles et autres véhicules, ainsi que des accumulations de déchets à proximité	Très faible



Aménagement des merlons sur le Val d'Europe
Diagnostic écologique

Flore patrimoniale

Légende

Limites

Zone d'étude

Limites communales

Hydrographie

Cours deau

Bassin existant

Flore patrimoniale

Vulpin genouillé

Asperge officinale

0 100 200 300 m

1:5 000



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Sources : IGN - Confluences

K:\ETUDES EN COURS\1061-EPAFrance-inventairesEcolo Merlons MC-MD-M2 Sud\1061-1\Etude\Dessin\210401-Diagnostic écologique

E.1.4 **FLORE INVASIVE**

Dans l'objectif d'une lutte efficace contre les espèces exotiques envahissantes, le CBNBP a produit un rapport (*liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Ile-de-France – version 2.0, mai 2018 – CBNBP/MNHN/GRTgaz/Ile de France*) utilisant deux méthodes de hiérarchisation différentes pour classer ces espèces invasives :

- La méthode de l'EPPO (2016) qui vise à identifier les espèces invasives avérées dont l'impact environnementale est déjà perceptible en Ile-de-France,
- La méthode de Weber et Gut (2004) qui vise à identifier le risque d'invasion des espèces.

Ce rapport classe ces espèces invasives en 4 listes d'espèces auxquelles une stratégie de lutte particulière est associée. Il faut noter que ces listes ne classent que les espèces qui ont un impact environnemental.

Pour rappel, une espèce est dite exotique au territoire lorsqu'elle a été introduite volontairement ou involontairement par l'Homme en dehors de son aire de répartition naturelle (Pysek et al, 2009). Trois paramètres sont pris en compte pour déterminer si une espèce est exotique ou indigène :

- Le rôle des activités humaines dans son introduction,
- Sa date d'arrivée sur le territoire (échelle temporelle),
- Son origine géographique (échelle géographique).

Toutes les espèces exotiques ne sont pas forcément invasives.

Ainsi, une espèce invasive est considérée comme une espèce naturalisée d'un territoire qui, par sa prolifération dans un milieu naturel ou semi-naturel, y produit des changements significatifs de comportement, de structure ou de fonctionnement des écosystèmes (Thévenot, 2010).

Quatre appellations ont été décrites par le CBNBP pour classer ces espèces invasives :

1. **Liste des espèces invasives avérées émergentes** regroupe des taxons dont l'invasion biologique commence. Un effort de lutte important et rapide doit être engagé sur ces espèces (d'où l'emploi du terme « **prioritaire** ») pour éviter leur propagation (en particulier si l'espèce est localisée) voire tenter leur éradication sur le territoire (en particulier si l'espèce est dispersée).

→ Enjeu prioritaire

2. **Liste des espèces invasives avérées implantées (répandues sur le territoire)**. En raison de leur forte fréquence l'éradication de ces espèces est inenvisageable. Il faut apprendre à « vivre avec » et exercer une lutte ponctuelle, ciblée principalement sur les espaces protégés. Ces actions viseront avant tout à limiter leur impact. Nous sommes ici davantage dans une démarche de régulation qui vise à réduire de manière continue les nuisances à un niveau acceptable.

→ Enjeu fort

3. **Liste des espèces invasives potentielles implantées** : se compose principalement d'espèces à caractère envahissant mais n'impactant pour l'heure que des milieux rudéralisés mais dont le comportement pourrait changer à l'avenir (colonisation de milieux naturels ou semi-naturels). La stratégie consisterait pour ses espèces à effectuer une veille pour identifier le plus précocement possible un changement de comportement de leur part (incursion de l'espèce dans des habitats naturels ou semi-naturels).

→ Enjeu moyen

4. **Liste des espèces invasives potentielles émergentes ou absente du territoire. Cette liste est qualifiée de « Liste d'alerte »**. elle regroupe les espèces émergentes ou absentes du territoire ayant été identifiées comme présentant un risque d'invasion fort. Une veille accrue sur ces espèces est nécessaire et une lutte préventive des stations d'espèces peut être envisagée pour éviter un envahissement futur. Cette liste est particulièrement importante car elle permet d'anticiper les problèmes et donc de lutter efficacement contre l'invasion. Elle répond tout à fait à l'adage « mieux vaut prévenir que guérir ».

→ Enjeu faible

Au sein du site d'étude, **6 espèces sont considérées comme espèces exotiques invasives.**

Tableau 7 : Espèces exotiques envahissantes selon la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Ile-de-France – version 2.0, mai 2018 – CBNBP/MNHN/GRTgaz/Ile de France

Nom scientifique	Nom commun	Niveau invasivité	Niveau d'enjeu
<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Sainfoin d'Espagne	avérées implantées	fort
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Faux Houx	potentielles implantées	moyen
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada	potentielles implantées	moyen
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-palme	potentielles implantées	moyen
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon sud-africain	potentielles implantées	moyen
<i>Cornus sericea</i> L., 1771	Cornouiller soyeux	Liste d'alerte	faible

E.1.4.1 **Espèces exotiques avérées implantées**

❖ Sainfoin d'Espagne, <i>Galega officinalis</i> 	Écologie
	Le Sainfoin d'Espagne est une espèce rudérale et mésophile qui se développe dans des substrats riches en nutriments comme les friches urbaines ou ferroviaires, les bermes et talus des voies de communication...
	Localisation
	Quelques pieds ont été localisés dans la lisière arbustive, le long de la route. Il y a peu d'évolution possible pour ces stations du fait de la densité des arbustes d'un côté et de la gestion intensive de l'autre (pelouse tondue au niveau de la piste cyclable)

❖ Conyze du Canada, <i>Erigeron canadensis</i> 	Écologie
	La Vergerette du Canada est une espèce nitrophile et rudérale qui se développe dans de nombreux milieux anthropisés : friches urbaines et ferroviaires, pieds de murs, jardins.
	Localisation
	Une dizaine de pieds a été localisé sur la zone d'étude au niveau des chemins agricoles. Cette espèce n'a pas de dynamique particulière.

E.1.4.2 **Espèces exotiques potentielles implantées**

❖ Faux-houx, <i>Berberis aquifolium</i> 	Écologie
	Le Faux-houx est un arbrisseau sempervirent souvent de moins de 100 cm de hauteur. C'est une espèce héliophile et de demi-ombre, qui aime les substrats légèrement enrichis en nutriment. Elle est fréquemment plantée dans les jardins et donc subspontanée aux abords des habitations.
	Localisation
	Quatre pieds ont été localisés au sein des fourrés arbustifs hauts sur le site d'étude. Il ne semble pas y avoir de dynamique particulière pour cette espèce dans ces fourrés.

❖ <i>Prunus laurocerasus</i>, Laurier-palme 	Écologie
	Le Laurier-palme est originaire d'Europe orientale. C'est une espèce horticole sciaphile fréquemment plantée en haie de jardin. Elle colonise des bois anthropisés rudéraux, des anciens parcs et on la retrouve de plus en plus dans des sous-bois plus naturels, souvent en situation humide.
	Localisation
	Deux jeunes arbustes sont localisés dans un fourré haut à proximité du boisements de conifères. Cette espèce n'a pas de dynamique particulière.

<p>❖ Séneçon sud-africain, <i>Senecio inaequidens</i></p> 	<p>Écologie</p>
	<p>Le Séneçon sud-africain se développe dans des milieux très variés, mais plutôt secs : les ballasts des voies ferrées et les terre-pleins des grands axes routiers, les friches urbaines.</p>
	<p>Localisation</p>
<p>Un seul pied a été localisé le long d'un chemin agricole. Cette espèce n'a pas de dynamique particulière.</p>	

E.1.4.3 **Espèces exotiques sur liste d'alerte**

<p>❖ Cornouiller soyeux, <i>Cornus sericea</i></p> 	<p>Écologie</p>
	<p>Le Cornouiller soyeux est une espèce rustique se développant dans des zones marécageuses, des bordures d'étangs et des fourrés frais. C'est une espèce encore fréquemment plantée dans les aménagements et jardins ornementaux.</p>
	<p>Localisation</p>
<p>Une station importante d'arbustes se développe en bordure de la zone humide et du plan d'eau au nord-ouest du site. La dynamique de cette espèce semble assez importante pour cette espèce appréciant les zones marécageuses. Pouvant se reproduire de manière végétative avec ces rameaux, elle peut continuer à s'étendre sur cette zone.</p>	



Aménagement des merlons sur le Val d'Europe
Diagnostic écologique

Flore patrimoniale

Légende

Limites

- Zone d'étude
- Limites communales

Hydrographie

- Cours deau
- Bassin existant

Flore invasive

- Sainfoin d'Espagne
- ▲ Conyze du Canada
- ▲ Faux Houx
- ▲ Laurier-palme
- ▲ Sénéçon sud-africain
- Cornouiller soyeux

0 100 200 300 m

1:5 000



Sources : IGN - Confluences

K:\ETUDES EN COURS\1061-EPAFrance-inventairesEcolo Merlons MC-MD-M2 Sud\1061-1\Etude\Dessin\210401-Diagnostic écologique

F. RESULTATS DES INVESTIGATIONS FAUNE

F.1 AVIFAUNE

Les investigations réalisées en 2021 mettent évidence la présence de **29 espèces d'oiseaux** au sein du site. La liste complète des espèces d'oiseaux observées figure en annexe de ce document.

Ces espèces se répartissent au sein de plusieurs cortèges :

- Le cortège des milieux boisés. Il s'agit du cortège le mieux représenté sur le site et le plus diversifié en termes d'espèces, tout en restant cependant modeste. On retrouve des espèces relativement peu exigeantes, telles la **Mésange charbonnière**, le **Rougegorge familier**, le **Pigeon ramier** ou encore **l'Accenteur mouchet**, le **Pic vert**, le **Pic épeiche** et la **Fauvette à tête noire**. Ce cortège occupe essentiellement les bosquets présentant quelques arbres mûres et dans une moindre mesure les plantations arborées de bord de route.
- Le cortège des milieux humides. Ce cortège est relativement limité, du fait de la faible représentation des habitats humides ou aquatiques. Notons notamment la présence du **Bruant des roseaux** et de la Bécassine des marais, eux aussi de passage sur le site. Les habitats les plus favorables à ce cortège correspondent à la friche inondée au sud du site. Les zones de cultures sont ponctuellement utilisées comme zone d'alimentation.
- Le cortège des milieux ouverts. Ce cortège est constitué d'espèces typiques, comme la **Linotte mélodieuse** et la **Fauvette grisette**. On peut également rattacher à ce cortège le **Chardonneret élégant** et le **Verdier d'Europe**, qui se nourrissent essentiellement dans ce type de milieux. Les zones de cultures et les bandes enherbées des bords de chemins agricoles sont occupés par **l'Alouette des champs** ainsi que plus ponctuellement par la **Bergeronnette printanière**. Les habitats occupés sont constitués des friches, notamment la friche inondable au sud, et des zones herbeuses peu entretenues des bords de chemins agricoles, des lisières et des fossés. Beaucoup plus secondairement, les cultures sont utilisées par quelques espèces typiques.
- Le cortège des milieux anthropiques. Ce cortège est quasiment absent du site. On ne retrouve que le **Moineau domestique**. Ne disposant pas d'habitats de reproduction favorables (bâtiments présents au sein des zones urbaines voisines), il ne fréquente que très ponctuellement le site pour son alimentation.

F.1.1 AVIFAUNE NICHEUSE

Parmi les espèces identifiées, **26 sont nicheuses possibles à certaines sur le site**. L'ensemble de ces espèces sont présentées dans le tableau qui suit.

Tableau 8 : Oiseaux au moins possiblement nicheur sur le site

Nom (Nom scientifique)	Nom scientifique
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831
Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)
Merle noir	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758
Mésange à longue queue, Orite à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)
Pic vert, Pivert	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)
Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)

F.1.2 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Parmi les espèces observées sur le site, **21 bénéficient d'une protection nationale** au titre de l'Article 3 de « l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ».

Cette protection s'applique sur les individus, les pontes et les nids de ces espèces. Tous éléments nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie sont également protégés. Autrement dit, les habitats de ces espèces font également l'objet d'une protection réglementaire.

Notons qu'à l'échelle européenne, la directive Oiseaux (directive 2009/147/CE) impose aux Etats membres la mise en place des zones de protection spéciales (ZPS) pour un certain nombre d'espèces plus particulièrement menacées. Ces espèces sont listées en annexe I de cette directive. Elle impose également la mise en place d'une protection stricte de ces espèces et de leurs habitats sur l'ensemble du territoire. Sur le site, aucune espèce d'oiseaux listée à l'annexe I de la directive Oiseaux n'a été identifiée.

Tableau 9 : Oiseaux protégés observés sur le site ou à proximité immédiate

Taxon - nom(s) vernaculaire(s)	Taxon - nom latin complet
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis (Linnaeus, 1758)</i>
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava Linnaeus, 1758</i>
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)</i>
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)</i>
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)</i>
Fauvette grise	<i>Sylvia communis Latham, 1787</i>
Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	<i>Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)</i>
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina (Linnaeus, 1758)</i>
Mésange à longue queue, Orite à longue queue	<i>Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)</i>
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)</i>
Mésange charbonnière	<i>Parus major Linnaeus, 1758</i>
Moineau domestique	<i>Passer domesticus (Linnaeus, 1758)</i>
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)</i>
Pic vert, Pivert	<i>Picus viridis Linnaeus, 1758</i>
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs Linnaeus, 1758</i>
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)</i>
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla (Temminck, 1820)</i>
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)</i>
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris (Linnaeus, 1758)</i>



F.1.3 BIOEVALUATION DE L'AVIFAUNE

Au total, **7oiseaux remarquables** ont pu être identifiés sur le site. Le tableau qui suit présente ces espèces et l'enjeu écologique qu'elle constitue à l'échelle du site.

Tableau 11 : Bioévaluation des oiseaux

Nom commun Nom scientifique	Directive Oiseaux	Protection	Statut National	Statut Régional	ZNIEFF	Valeur patrimoniale	Situation sur le site	Niveau de l'enjeu écologique sur le site
Avifaune								
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	/	/	LC	VU	/	Assez faible	3 mâles chanteurs, et donc possiblement 3 couples nicheurs ont été identifiés sur le site ou ses abords immédiats. L'espèce est typique des zones de cultures. La présence de bande enherbées et de jachères lui sont favorables pour sa recherche de nourriture et pour sa nidification. La friche inondée, au sud de l'aire d'étude, est ainsi très favorable et 2 mâles y ont été observés se disputant cette zone.	Assez faible
Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>	/	/	CR	RE	Oui sous conditions (seuil d'effectif >20 individus)	Forte	Observation régulière d'individus en migration avec jusqu'à 3 individus, sur la zone inondée au sud de l'aire d'étude. L'espèce est présente en migration et en hivernage en Ile-de-France. Elle recherche les zones inondées, berges de plan d'eau, marais, s'ils sont végétalisés avec des zones à végétation rase ou éparses.	Assez faible
Bruant des roseaux* <i>Emberiza schoeniclus</i>	/	Oui	EN	EN	/	Forte	Un mâle chanteur dans le fourré arbustif au nord du site. Les habitats occupés ne sont pas typiques pour l'espèce, et ce mâle observé ne s'est pas implanté au cours de la saison. Un individu en alimentation au sein des cultures a également pu être observé. L'espèce ne se reproduit donc pas sur le site. L'espèce recherche en effet les roselières pour nicher. Hors période de reproduction, il fréquente en plus les friches, les zones de cultures et autres jachères.	Faible
Chardonneret élégant* <i>Carduelis carduelis</i>	/	Oui	VU	NT	/	Modérée	Un couple est régulièrement observé sur le site et semble y nicher. L'alignement d'arbres du boulevard circulaires, ainsi que la haie et le bosquet qui délimitent le boulevard des zones agricoles sont favorables à la nidification de cette espèce. La présence de friche et autre zones herbeuses riches en graines, principale nourriture de cette espèce, est nécessaire à son maintien.	Modéré
Linotte mélodieuse* <i>Linaria cannabina</i>	/	Oui	VU	VU	/	Assez fort	2 mâles chanteurs, et donc possiblement 2 couples nicheurs ont été identifiés sur le site, l'un au sud du site, l'autre en lisière de bosquet. Les haies basses et autres lisières étagées sont recherchées pour la nidification, qui peut se faire sous forme de colonie lâches. Les friches et jachères sont indispensables à l'alimentation de cette espèce essentiellement granivore. Elle est capable de grands déplacements entre son nid et ses aires de nourrissages. Ainsi, les bandes enherbées du site ainsi que la friche inondable du sud du site peuvent régulièrement être exploitées par l'espèce.	Assez fort
Moineau domestique* <i>Passer domesticus</i>	/	Oui	LC	VU	/	Assez faible	4 individus observés dans une haie en bordure de champs. Faute de bâtiments favorables à sa nidification, l'espèce vient ponctuellement s'y nourrir. Les colonies de reproductions sont sans doute basées de l'autre côté du boulevard circulaire, au sein des zones urbanisées.	Très faible
Verdier d'Europe* <i>Chloris chloris</i>	/	Oui	VU	VU	/	Assez fort	Un mâle chanteur, et donc possiblement un couple nicheur, est présent sur le site. Notons que l'espèce installe souvent son nid volumineux dans un conifère, qui sont présents au sein du golf, juste de l'autre côté du boulevard. Il est donc probable que le nid ne soit pas sur le site, mais ce dernier semble cependant faire partie du territoire du couple nicheur. L'espèce recherche sa nourriture, principalement constituée de graines, au sein des friches, zones herbeuses et autres jachères. Le site peut donc être utilisé comme site d'alimentation, en période de reproduction.	Modéré
15 autres espèces protégées non remarquables	/	Oui	/	LC	LC/NT	Pas d'enjeux particuliers	-	Réglementaire

Cette analyse met en évidence que les enjeux sont liés aux espèces inféodées aux friches et autres espaces herbeux, que ce soit pour l'alimentation (Verdier d'Europe, Chardonneret élégant, Moineau domestique, Bruant des roseaux) et/ou pour la nidification (Alouette des champs, Linotte mélodieuse) La présence de zones de cultures et de friches inondées une partie de l'année permet la présence d'oiseaux de passage remarquables (Bécassine des marais).

Remarques : D'autres oiseaux tel le **Canard colvert** (*Anas platyrhynchos*) ou le **Héron cendré** (*Ardea cinerea*) sont déterminants de ZNIEFF sous conditions en Ile-de-France, mais ne sont pas ici considérés comme des espèces remarquables, dans la mesure où ces conditions ne sont pas réunies sur le site.

F.2 AMPHIBIENS ET REPTILES

Les investigations réalisées mettent en évidence la présence d'aucune espèce de reptile. Les potentialités sont très limitées pour ce taxon et le site reste relativement déconnecté des entités naturels favorables à ce taxon.

Pour les amphibiens, une espèce a pu être observée. Il s'agit du Crapaud commun (*Bufo bufo*). Cette espèce, habituellement forestière, se contente ici des bosquets et autres haies comme habitats terrestres. Les habitats de reproduction sont constitués de la zone inondée présente au sud mais également du bassin BEP12 (hors site). Des mouvements migratoires ont pu être observés, notamment entre un bosquet du site et le BEP 12.

Notons qu'à proximité du site, au sein d'une mare agricole, une population de Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) a été identifiée.



Figure 14 : Zone de reproduction du crapaud commun sur le site

F.2.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'ensemble des espèces observées bénéficie d'un statut de protection au titre de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Cette protection est cependant plus ou moins forte selon les différents articles :

- Article 2 : Cette protection s'applique sur les individus, les œufs et les nids de ces espèces. Tous éléments nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie sont également protégés. Autrement dit, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos est strictement interdit ;
- Article 3 : Cette protection s'applique sur les individus, les œufs et les nids de ces espèces ;
- Article 4 : Cette protection « partielle » s'applique sur les individus (interdiction mutilation et commercialisation).

Notons qu'à l'échelle européenne, la directive Habitats (directive 92/43/CEE) impose aux Etats membres la mise en place des zones spéciales de conservation (ZSC) pour un certain nombre d'espèces plus particulièrement menacées. Les espèces d'intérêt communautaires sont listées à l'annexe II de cette directive. Pour les espèces listées en annexe IV de cette directive, elle impose également la mise en place d'une protection stricte de ces espèces et de leurs habitats sur l'ensemble du territoire. Sur le site, la seule espèce identifiée n'est pas concernée par les annexes II ou IV de cette directive.

Le tableau ci-dessous récapitule les contraintes réglementaires liées à chacune des espèces.

Tableau 12 : Contraintes réglementaires liées aux amphibiens et reptiles

Nom <i>Nom scientifique</i>	Article concerné par l'espèce*	Contrainte réglementaire
Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)	Article 3	Protection des individus

* l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

F.2.2 BIOEVALUATION DES AMPHIBIENS

Pour l'ensemble des espèces observées sur le site, une analyse de l'enjeu écologique a été effectuée et est présentée dans le tableau qui suit.

Tableau 13 : Bioévaluation des amphibiens et reptiles

Nom commun	Nom scientifique	Directive Habitat-Faune-Flore	Protection	Statut National	Statut Régional	ZNIEFF	Valeur patrimoniale	Situation sur le site	Niveau de l'enjeu écologique sur le site
Amphibiens									
Crapaud commun*	Bufo bufo	/	Oui	LC	/	/	Très faible	Une petite population reproductrice est présente sur la zone inondée au sud (5 individus). Cet habitat est peu favorable (assèchement prématuré avec échec de reproduction), l'espèce appréciant d'avantage les grands plans d'eau permanents. Les bassins, notamment le bassin BEP12, sont utilisés comme site de reproduction par des individus présents sur le site (bosquets) pendant leur phase terrestre (Eté, automne, hiver et printemps une fois la reproduction terminée). L'espèce est en effet capable d'importants déplacements pour rallier ses habitats terrestres et ses habitats de reproduction aquatiques (jusqu'à 2 km). Les populations en place sont très limitées, probablement du fait de la rareté des habitats terrestres de cette espèce (Boisements). En effet, le crapaud commun est connu pour ses rassemblements de plusieurs milliers d'individus lorsque les conditions sont optimales.	Réglementaire



Figure 15: Couple de Crapaud commun en migration (hors site)



Aménagement des merlons sur le Val d'Europe
Diagnostic écologique

Amphibiens observés sur le site

Légende

Limites

-  Zone d'étude
-  Limites communales

Hydrographie

-  Bassin existant

Espèces

-  Crapaud commun
-  Crapaud commun en migration
-  Crapaud commun estivage
-  Axe de migration

Effectif:



1:5 000



Source : IGN - Confluences
K:\ETUDES EN COURS\1061-EPA France-inventaires Ecolo Merlons MC-MD-M2 Sud\1061-1\Etude\Dessin\210401-Diagnostic écologique

F.3 INSECTES

Les inventaires entomologiques réalisés en 2021, ont concerné trois groupes taxonomiques ; les orthoptères, les odonates et les lépidoptères.

Ces inventaires ont pu mettre en évidence la présence de **28 espèces d'insectes** au sein de l'aire d'étude dont :

- **12 espèces de lépidoptères (papillons);**
- **5 espèces d'odonates (libellules et demoiselles).**
- **11 orthoptères (sauterelles, grillons, criquets) ;**

F.3.1 LEPIDOPTERES

La prospection réalisée en avril-mai et en juin 2021 a permis d'identifier **12 espèces de lépidoptères rhopalocères** sur l'ensemble du site. La liste complète des espèces est présentée en annexe.

Cette faible diversité s'explique par la nature des habitats du site. En effet, les principales espèces observées sont associées au cortège des cultures telles que la **Piéride de la rave** (*Pieris rapae*), la **Piéride du navet** (*Pieris napi*) et la **Piéride du Chou** (*Pieris brassicae*). Ces espèces sont typiques des milieux ouverts agricoles puisque leurs plantes hôtes sont essentiellement des brassicacées (choux, navets, colza, moutarde, etc.).

Des espèces liées aux lisières arbustives-arborées sont également présentes et fréquentent les quelques bosquets de la zone d'étude. Il s'agit du **Paon-du-jour** (*Aglais io*), de **l'Azuré des Nerpruns** (*Celastrina argiolus*), du **Gamma** (*Polygonia c-album*), du **Vulcain** (*Vanessa atalanta*) et de la **Belle-Dame** (*Vanessa cardui*). Les effectifs observés restent cependant très faibles.

De manière encore plus marginale, quelques espèces de prairies mésophiles ont été vues. Ces observations ont été faites sur les quelques patches relictuels de milieux herbacés sur la zone d'étude où se développe graminées, fabacées et ombellifères, principales plantes hôtes et mellifères pour ces espèces. Il s'agit de **l'Aurore** (*Anthocharis cardamines*), du **Demi-deuil** (*Melanargia galathea*), du **Fadet commun** (*Coenonympha pamphilus*) et du **Machaon** (*Papilio machaon*).

Les enjeux et l'intérêt du site pour ce groupe reste donc très limité.

F.3.2 ODONATES

La prospection réalisée en avril-mai et en juin 2021 a permis d'identifier **5 espèces d'odonates** sur l'ensemble du site, dont 3 zygoptères et 2 anisoptères. La liste complète des espèces est présentée en annexe.

Malgré la proximité de la zone d'étude avec les plans d'eau du Val d'Europe, l'attractivité des habitats pour ce groupe reste très limitée. Les observations faites concernent des individus en transit en recherche

de nourriture ou en migration d'un plan d'eau à un autre. Au total, seul 12 individus ont été observés au cours des campagnes de prospection.

La zone d'étude intègre toutefois une zone en eau temporaire à l'est qui pourrait être favorable mais dont seule une observation de **Sympétrum sanguin** (*Sympetrum sanguineum*) a été faite.

Elle intègre également un fossé totalement déconnecté d'autres milieux aquatiques, qui ne semble pas du tout fréquenté par les odonates. C'est également le cas pour l'ensemble des fossés qui longent le site.

Les autres espèces observées sur le site sont **l'Agriion jouvencelle** (*Coenagrion puella*), **l'Agriion élégant** (*Ischnura elegans*) ; **l'Orthétrum réticulé** (*Orthetrum cancellatum*) et **l'Agriion à larges pattes** (*Platycnemis pennipes*).



Figure 17 : Fossés peu favorables aux odonates



Figure 18 : Zone temporaire favorable mais non fréquentée par les odonates

Les enjeux et l'intérêt du site pour ce groupe reste donc très limités.

F.3.3 ORTHOPTERES

La prospection réalisée en 2021 a permis d'identifier **11 espèces d'orthoptères** sur l'ensemble du site.

Plusieurs cortèges sont présents :

- Le cortège des milieux prairiaux avec le **Criquet verte-échine** (*Chorthippus dorsatus*), le **Criquet marginé** (*Chorthippus albomarginatus*), **Conocéphale bigarré** (*Conocephalus fuscus*) ou encore la **Decticelle bariolée** (*Roeseliana roeselii*) et le **Criquet des mouillères** (*Euchorthippus declivus*). On retrouve ce cortège sur les bordures enherbées des cultures, certaines lisières prairiales des bosquets, la friche ou encore les secteurs enherbés peu entretenus longeant le trottoir du boulevard circulaire ;
- Le cortège des milieux boisés, avec la **Decticelle cendrée** (*Pholidoptera griseoaptera*) et plus localement le **Criquet des clairières** (*Chrysochraon dispar*) et le **Tétrix des clairières** (*Tetrix undulata*). Dans la strate haute, notons la présence du **Méconème fragile** (*Meconema meridionale*). Ce cortège occupe les lisières de bosquet, plus marginalement la haie entre le trottoir et les cultures. Le Méconème occupe la canopée des arbres, même ceux de l'alignement du boulevard.
- Enfin, une espèce ubiquiste est à signaler. Il s'agit de la **Grande Sauterelle verte** (*Tettigonia viridissima*). On retrouve cette espèce dans une très large gamme de végétation, allant de la prairie à la canopée des arbres.

Cette diversité est relativement limitée, mais s'explique par la pauvreté en habitats favorables, ou à leur surface très réduite.

F.3.4 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Parmi les espèces présentes sur le site, **aucune n'est protégée** au niveau national ou régional.

F.3.5 BIOEVALUATION DE L'ENTOMOFAUNE

Parmi les espèces recensées, **2 présentent un intérêt patrimonial**.

Notons que le Demi-deuil et le Criquet marginé sont ici retenus dans cette liste car faisant partie de la liste d'espèces déterminantes de ZNIEFF. Néanmoins, les conditions ne sont pas atteintes sur ce site. :

- Pour le Demi-deuil, le seuil étant fixé à 20 individus tandis que sur le site seul 1 individu a été observé. Les habitats ne sont par ailleurs pas favorables pour cette espèce ;
- Pour le Criquet marginé, les habitats occupés doivent être franchement mésohygrophile ou hygrophile, ce qui n'est pas le cas des milieux occupés.

Tableau 14 : Bioévaluation des insectes

Nom commun Nom scientifique	Directive Habitat- Faune-Flore	Protection	Statut National	Statut Régional	ZNIEFF	Valeur patrimoniale	Situation sur le site	Niveau de l'enjeu écologique sur le site
Insectes								
Demi-deuil <i>Melanargia galathea</i>	/	/	LC	LC	Oui sous conditions (seuil d'effectif >20 individus)	Faible	1 individu observé à proximité de la dépression temporaire au sud-ouest de la zone d'étude. Les habitats sur le site ne sont pas favorables à l'espèce qu'on retrouve davantage sur les prairies mésophiles des bassins de gestion des eaux pluviales du Val d'Europe.	Très faible
Criquet marginé <i>Chorthippus albomarginatus</i>	/	/	/	LC	Oui sous condition (biotopes vraiment mésohygrophiles ou hygrophiles)	Faible	Un seul individu observé dans une bande enherbée entre culture et chemin agricole. La population en place semble réduite, sans doute à cause de la pauvreté en habitats (type prairie) et par les contraintes importantes qu'impose l'agriculture intensive de ce secteur (vastes zones cultivées avec peu de marges enherbées, utilisation de pesticide),	Très faible



Aménagement des merlons sur le Val d'Europe
Diagnostic écologique

Insectes patrimoniaux observés sur le site

Légende

Limites

-  Zone d'étude
-  Limites communales

Hydrographie

-  Bassin existant

Espèces

-  Criquet marginé
-  Demi-Deuil

0 100 200 300 m

1:5 000



Source : IGN - Confluences
K:\ETUDES EN COURS\1061-EPAFrance-inventairesEcolo Merlons MC-MD-M2 Sud\1061-1\Etude\Dessin\210401-Diagnostic écologique

F.4 MAMMIFERES NON VOLANTS

Les investigations mettent en évidence la présence de **5 espèces de mammifères terrestres** sur le site. Les espèces les plus présentes sur le site sont :

- le **Chevreuil** (*Capreolus capreolus*), un individu a été observé dans les cultures sur le site d'étude et un crâne a été retrouvé au sein d'un fourré du même merlon ;
- le **Lièvre d'Europe** (*Lepus europaeus*), un individu a été observé dans les cultures au sein de la zone d'étude ;
- la **Belette d'Europe** (*Mustela nivalis*), un individu a été observé sur un chemin agricole du merlon, en fuite entre les haies présentes entre les fourrés, parcelles agricoles et chemins ;
- le **Sanglier** (*Sus scrofa*), des indices de présence ont été identifiés (sol retourné) dans des milieux ouverts au niveau des pelouses urbaines présentes sur la zone d'étude;



- le **Renard roux** (*Vulpes vulpes*), un adulte a été observé en fuite des fourrés mésophiles vers les cultures.

F.4.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Parmi les espèces présentes sur le site, **aucune n'est protégée au niveau national** ou régionale.

F.4.2 BIOEVALUATION DES MAMMIFERES NON VOLANTS

Parmi les espèces recensées, **1 seule présente un intérêt patrimonial**. Il s'agit de la **Belette d'Europe** (*Mustela nivalis*).

Il s'agit d'une espèce ubiquiste qui affectionne les milieux ouverts et semi-ouverts telles que les haies, les murets de pierre et les fourrés. Sa présence sur un site est déterminée par la disponibilité de proies et d'abris. Sa présence est relativement importante en Ile-de-France même si ces effectifs ont tendance à baisser ces 30 dernières années, du fait de la régression des milieux prairiaux et de l'utilisation d'intrants agricoles qui nuisent à la présence de ces proies.



Figure 20 : Belette d'Europe (Source : Atlas des mammifères d'Ile-de-France, ARB)

Tableau 15 : Bioévaluation des mammifères non volants

Nom commun Nom scientifique	Directive Habitat- Faune-Flore	Protection	Statut National	Statut Régional	ZNIEFF	Valeur patrimoniale	Situation sur le site	Niveau de l'enjeu écologique sur le site
Mammifères								
Belette d'Europe <i>Mustela nivalis</i>	/	/	LC	/	oui	Assez faible	1 individu observé dans une haie entre le chemin et la parcelle agricole/fourrés mésophiles. Les habitats semblent assez favorables à la présence de cette espèce par la présence des quelques patchs de fourrés et de prairies mésophiles en lisière de ces derniers.	Assez faible



F.5 CHIROPTERES

Les inventaires ont montré la présence de **4 espèces de chiroptères** sur le site :

- La **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*) ;
- La **Noctule commune** (*Nyctalus noctula*) ;
- La **Noctule de Leisler** (*Nyctalus leisleri*) ;
- Le **Murin de Daubenton** (*Myotis daubentonii*).

Potentialité en termes de gîte :

La zone d'étude présente peu de potentialités de gîtes arboricoles. Les quelques fourrés qui bordent le circulaire sont relativement jeunes et seul le bosquet plus au sud comprend quelques arbres à cavités, des fissures essentiellement. Notons également la présence de quelques cavités type loges de pics dans les Platanes au sud-ouest du site le long de l'Avenue Paul Séramy.



Figure 22 : Cavités observées sur l'alignement d'arbres le long de l'avenue Paul Séramy

Territoire de chasse :

Les potentialités de chasse sont limitées et à mettre en lien avec la faible diversité entomologique du site. Les zones de cultures ne sont en effet pas les habitats privilégiés par les chauves-souris. Sur le Val d'Europe, les bassins de gestion des eaux pluviales et leurs prairies annexes sont en revanche très attractifs au regard des différentes études menées sur le secteur. La détection du Murin de Daubenton sur le site n'est donc pas étonnante au regard de la proximité avec un de ces bassins appelé «Etang de la Mare Houleuse».

Les espèces ont été enregistrées grâce à la pose de deux SM4 sur le site, l'un à proximité du fossé entre deux parcelles de culture et le second en lisière du bosquet sud qui présente des potentialités en termes de cavité. L'activité enregistrée sur le premier est bien plus faible qu'en lisière du bosquet, comme le montre les indices d'activités ci-dessous (nombre de contacts/nuit).

Tableau 16 : Nombre de contacts par nuit sur chaque SM4

Espèces	Indice d'activité (nombre de contacts par nuit)	
	SM4-1 (zone de culture)	SM4-2 (Lisière boisée)
Pipistrelle commune	46	278
Noctule commune	15	6
Noctule de Leisler	-	15
Murin de Daubenton	1	-

C'est seulement au niveau du bosquet qu'on observe une activité de chasse des Pipistrelle avec également des comportements sociaux (cris sociaux). Les périodes de contact des Noctules sur ce secteur ne laissent pas spécifiquement présager l'occupation des cavités par l'espèce.

Axes de déplacement :

Les axes de déplacement sur le site sont restreints à la présence de haies et d'arbres le long du circulaire ainsi qu'aux quelques lisières boisées des bosquets. Les déplacements au sein des parcelles agricoles sont peu évidents pour les espèces de bas vol qui ne retrouvent pas de repères paysagers comme dans un réseau bocager. Pour les espèces de haut vol comme les Noctules, l'absence de ce réseau est moins limitante pour leur déplacement.

F.5.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Tous les chiroptères sont protégés au niveau national au titre de l'article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Cette protection s'applique sur les individus, ainsi qu'à tous éléments nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie. Autrement dit, les habitats de ces espèces sont aussi protégés.

Tous les chiroptères sont également inscrits à l'annexe IV de la Directive Habitat-Faune-Flore. Certaines sont également inscrites à l'annexe II de cette Directive (les espèces présentes sur le site ne sont pas concernées par cette annexe).

F.5.2 BIOEVALUATION DES CHIROPTERES

Tableau 17 : Bioévaluation des chiroptères

Nom commun	Nom scientifique	Directive Habitat-Faune-Flore	Protection	Statut National	Statut Régional	ZNIEFF	Valeur patrimoniale	Situation sur le site	Niveau de l'enjeu écologique sur le site
Chiroptères									
	Pipistrelle commune* <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH4	Oui	NT	C/NT	Déterminante par la présence de sites d'hibernation de 50 individus et plus.	Modéré	La Pipistrelle commune a été contactée sur les deux enregistreurs. L'espèce fréquente tous les types de milieux et est bien connue de ce territoire riche en milieux aquatiques et zones de friches favorables pour l'alimentation. Une activité de chasse a été enregistrée au niveau de la zone boisée sud. Sur le reste du site les potentialités sont par contre limitées	Assez faible
	Noctule de Leisler* <i>Nyctalus leisleri</i>	DH4	Oui	NT	C/NT	Déterminante par la présence de sites d'hibernation sans condition d'effectif et de sites de reproduction en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus.	Modéré	Cette espèce a été contactée au niveau du fourré sud. Elle est également bien connue de ce secteur et fréquente les bassins du Val d'Europe de manière régulière. Les potentialités de gîtes arboricoles sont limitées à quelques arbres au sein des fourrés arborés les plus mûres	Faible
	Noctule commune* <i>Nyctalus noctula</i>	DH4	Oui	VU	AR/NT		Assez fort	Cette espèce a été contactée au niveau des deux enregistreurs. Elle est également bien connue de ce secteur et fréquente les bassins du Val d'Europe de manière régulière. Les potentialités de gîtes arboricoles sont limitées à quelques arbres au sein des fourrés arborés les plus mûres	Faible
	Murin de Daubenton* <i>Myotis Daubentonii</i>	DH4	Oui	LC	EN/C		Modéré	Cette espèce a été contacté une seule fois sur l'enregistreur situé face au bassin de gestion des eaux pluviales. Typique des milieux aquatiques, l'espèce utilisera prioritairement les bassins de gestion des eaux pluviales du Val d'Europe comme territoire de chasse. Les potentialités de gîtes arboricoles sont limitées à quelques arbres au sein des fourrés arborés les plus mûres	Faible



Aménagement des merlons sur le Val d'Europe
Diagnostic écologique

Chiroptères observés sur le site

Légende

Limites

- Zone d'étude
- Limites communales

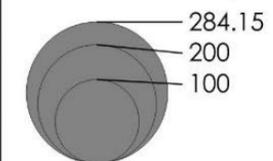
Hydrographie

- Bassin existant

Espèces

- SM4
- Espèces:
- Murin de Daubenton
- Noctule commune
- Noctule de Leisler
- Pipistrelle commune

Activitée pondérée:



0 100 200 300 m

1:5 000



Source : IGN - Confluences
K:\ETUDES EN COURS\1061-EPAFrance-inventairesEcolo Merlons MC-MD-M2 Sud\1061-1\Etude\Dessin\210401-Diagnostic écologique

G. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Un continuum écologique se caractérise par un ensemble d'espaces plus ou moins naturels dans lesquels les espèces parviennent à accomplir leur cycle de vie en entier. Ces espaces, que l'on nommera « Réservoirs de biodiversité », sont reliés entre eux par des corridors écologiques, permettant ainsi les échanges entre les foyers de peuplement (évite les problèmes de consanguinité par exemple), mais également la colonisation d'anciens ou de nouveaux foyers de peuplement. L'analyse des continuités écologiques permet de mettre en évidence les différents corridors existants entre les foyers de peuplements, et de déterminer les fonctionnalités. La prise en compte des différents éléments fragmentant est également effectuée lors de cette analyse des continuités.

Par définition, chaque espèce ou groupe d'espèces possède ses propres exigences écologiques. Il existe donc théoriquement autant de continuums écologiques que d'espèces ou groupe d'espèces. Par souci de synthèse et de clarté, 3 grands types de cortèges d'espèces ont été définis, abritant chacun son cortège d'espèces plus ou moins spécialisées :

- Les corridors des milieux boisés, constitués par les différents massifs boisés, bosquets ou encore les bandes boisées ;
- Les corridors des milieux ouverts, qui incluent les prairies, les friches ainsi que les secteurs agricoles ;
- Les corridors des milieux humides, dont font partie les différents cours d'eau, plans d'eau ou marais.

G.1 ECHELLE REGIONALE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Ile-de-France, est un outil d'aménagement durable du territoire. Il a pour objectif principal, la prise en compte et la remise en état des continuités écologiques. Pour cela il identifie les composantes de la Trames vertes et bleues TVB ainsi que les enjeux régionaux et les priorités régionales.

Le SRCE a été adopté par arrêté n°2013294-0001 du préfet de la région Ile-de-France le 21 octobre 2013.

Le site d'étude ne se trouve pas dans un territoire considéré comme « Réservoir de Biodiversité ». Par ailleurs, aucun corridor n'est répertorié dans le site. On observe cependant un corridor fonctionnel des milieux prairiaux, friches et dépendances vertes qui se situe dans la partie nord-ouest de la zone d'étude.

G.2 ECHELLE LOCALE

Les continuités écologiques à une échelle plus locale sont marquées par la présence de deux trames naturelles.

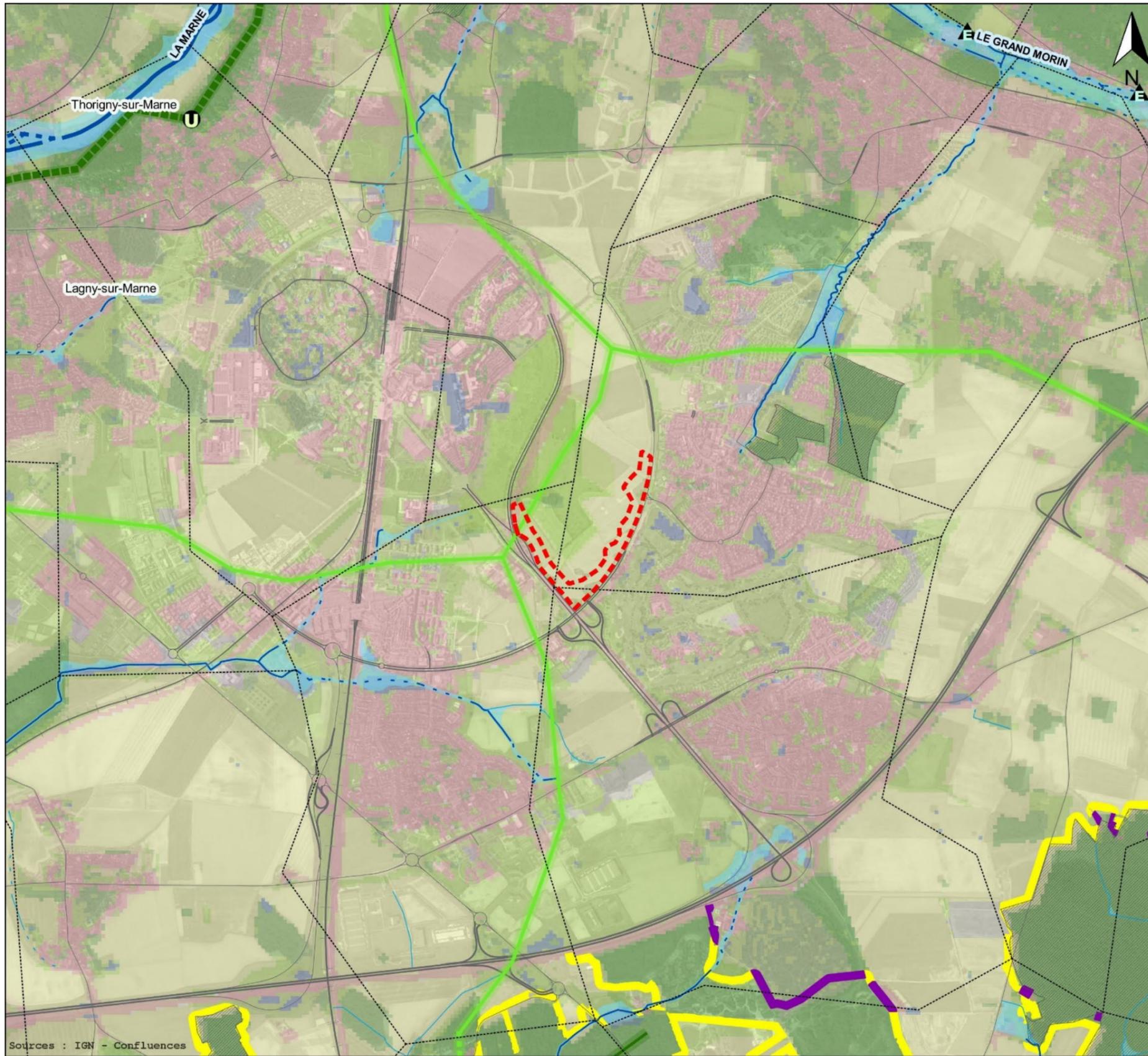
La **trame des milieux arborés** avec les six patchs arborés pour le secteur sud. Ces zones arborées sont connectées entre elles par des haies arbustives de Cornouiller sanguin, le long de la route, ainsi que par

la **trame des milieux herbacés** par la présence des prairies mésophiles et friches entre les haies et les cultures, ainsi que parfois en lisière des bosquets.

La trame aquatique est pratiquement absente du site. Seul le secteur au sud accueille un milieu humide avec une zone en eau pendant plusieurs mois de l'année offrant une certaine fonctionnalité écologique. Cependant ce milieu humide n'est connecté à aucun autre milieu aquatique ou humide. Les fossés présents sur le site, bien qu'en eau une partie de l'année, ne sont pas fonctionnels comme en témoigne l'absence de cortèges faunistiques caractéristiques. Ils ne peuvent donc être considérés comme des éléments de la trame humide et aquatique.

Bien que les trames des milieux ouverts et boisés présentent une certaine fonctionnalité au sein du site, soulignons que ces trames sont relativement isolées de l'extérieur du fait notamment :

- De la présence d'importants axes routiers très contraignants pour nombre d'espèces. On retrouve ainsi le boulevard circulaire (Boulevard de l'Europe, D344) à l'est et au nord, l'avenue Paul SERAMY au sud, le Boulevard du parc à l'ouest ;
- De la présence de zones urbanisées où les circulations sont encore plus compliquées que la traversée d'une route. C'est notamment le cas à l'est, avec les urbanisations de Magny-le-Hongre, ainsi qu'à l'ouest avec les parcs Disney. Les seules ouvertures possibles avec l'extérieur non urbanisé sont au nord, vers Coupvray (aménagement en cours de cette zone, donc connexion compromise à court terme) ainsi qu'au sud.



Aménagement des merlons sur le Val d'Europe
Diagnostic écologique

SRCE - Carte des composantes de la trame verte et bleue

Légende

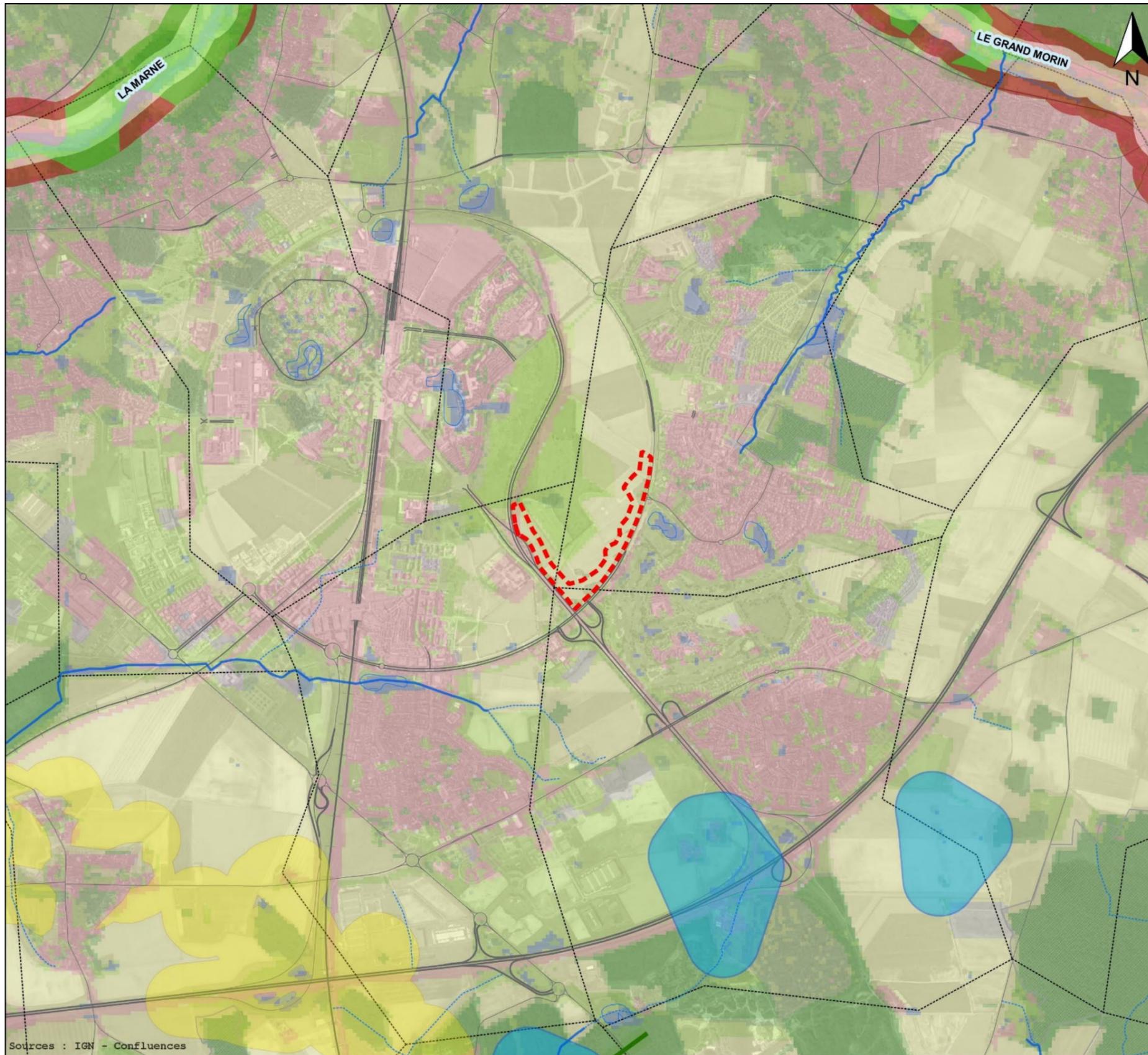
Zone d'étude

CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE	
LÉGENDE	
<p>CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES</p> <p>Réservoirs de biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité <p>Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France</p> <ul style="list-style-type: none"> Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France <p>Corridors de la sous-trame arborée</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité <p>Corridors de la sous-trame herbacée</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite <p>Corridors et continuum de la sous-trame bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau et canaux fonctionnels Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite Cours d'eau intermittents fonctionnels Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite Corridors et continuum de la sous-trame bleue 	<p>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS</p> <p>Obstacles des corridors arborés</p> <ul style="list-style-type: none"> Infrastructures fractionnantes <p>Obstacles des corridors calcaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Coupures urbaines <p>Obstacles de la sous-trame bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Obstacles à l'écoulement (ROE v3) <p>Point de fragilité des corridors arborés</p> <ul style="list-style-type: none"> Routes présentant des risques de collisions avec la faune Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire Passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation Passages prolongés en cultures Clôtures difficilement franchissables <p>Points de fragilité des corridors calcaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Coupures boisées Coupures agricoles <p>Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport
<p>OCCUPATION DU SOL</p> <p>Boisements</p> <ul style="list-style-type: none"> Boisements Formations herbacées Cultures Plans d'eau et bassins Carrières, ISD et terrains nus Tissu urbain Lisières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares Lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares <p>Infrastructures de transport</p> <ul style="list-style-type: none"> Infrastructures routières majeures Infrastructures ferroviaires majeures Infrastructures routières importantes Infrastructures ferroviaires importantes Infrastructures routières de 2e ordre Infrastructures ferroviaires de 2e ordre <p>Limites</p> <ul style="list-style-type: none"> Limites régionales Limites départementales Limites communales 	



Sources : IGN - Confluences

K:\ETUDES EN COURS\1061-EPAFrance-InventairesEcolo Merlons MC-MD-M2 Sud\1061-1\Etude\Dessin\210401-Diagnostic écologique



Aménagement des merlons sur le Val d'Europe
Diagnostic écologique

SRCE - Carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue

Légende

Zone d'étude

CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	
LÉGENDE	
<p>CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER</p> <p>Principaux corridors à préserver</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors de la sous-trame arborée Corridors de la sous-trame herbacée <p>Corridors alluviaux multitrames</p> <ul style="list-style-type: none"> Le long des fleuves et rivières Le long des canaux <p>Principaux corridors à restaurer</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors de la sous-trame arborée Corridors des milieux calcaires <p>Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> Le long des fleuves et rivières Le long des canaux <p>Réseau hydrographique</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer <p>Connexions multitrames</p> <ul style="list-style-type: none"> Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux Autres connexions multitrames 	<p>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT</p> <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée</p> <ul style="list-style-type: none"> Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes Principaux obstacles Points de fragilité des corridors arborés <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement) Obstacles sur les cours d'eau Secteurs riches en marcs et mouillères recoupés par des infrastructures de transport Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport
<p>ÉLÉMENTS À PRÉSERVER</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité Milieux humides 	<p>AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Secteurs de concentration de marcs et mouillères Mosaïques agricoles Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés
<p>OCCUPATION DU SOL</p> <p>Occupation du sol</p> <ul style="list-style-type: none"> Boisements Formations herbacées Cultures Plans d'eau et bassins Carrières, ISD et terrains nus Tissu urbain <p>Infrastructures de transport</p> <ul style="list-style-type: none"> Infrastructures routières majeures Infrastructures ferroviaires majeures Infrastructures routières importantes Infrastructures ferroviaires importantes Infrastructures routières de 2e ordre Infrastructures ferroviaires de 2e ordre <p> Limites régionales Limites départementales Limites communales </p>	



Sources : IGN - Confluences

H. SYNTHÈSE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Les intérêts écologiques s'identifient non seulement par la présence d'espèces remarquables, mais aussi sur la fonctionnalité des habitats, de leur richesse en espèces ou sur leur rôle en tant que trame écologique.

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des espèces remarquables et/ou protégées, recensée sur la zone d'étude.

Tableau 18 : Synthèse des espèces faunistiques et floristiques remarquables et/ protégées sur la zone d'étude

	Espèces remarquables	Espèces protégées	Nombre d'espèces totales remarquables et/ou protégées
Flore	2	0	2
Oiseaux	7	20	22
Amphibiens	0	1	1
Reptiles	0	0	0
Insectes	2	0	2
Mammifères non volants	1	0	1
Chiroptères	4	4	4
Total	16	25	32

Notons la présence de 16 espèces patrimoniales et 25 espèces faisant l'objet d'une protection réglementaire.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des espèces remarquables et des enjeux écologiques pour chaque type de grands milieux présents sur le site ; milieux ouverts et milieux anthropiques.

Tableau 19 : Synthèse des enjeux écologiques sur le site – FLORE et FAUNE

Type	Enjeux synthèse
Milieux boisés et arbustifs (Saulaies marécageuses à Saule blanc, Fourrés mésophiles hauts à Cornouiller sanguin, Alignements de Platanes, Peuplements de résineux, Petits bois à Cornouiller sanguin et Saule marsault, Ronciers)	Modéré
	Chardonneret élégant*(nidification)
	Verdier d'Europe*(nidification)
Milieux humides (Prairies humides à Menthe aquatique, Roselières à Roseau commun)	Assez faible
	Bécassine des marais
	Faible
	Bruant des roseaux*
	Réglementaire
	Crapaud commun*
	Très faible
	Vulpin genouillé
Milieux ouverts (Prairies mésophiles à Fromental, Pâturin des prés ou Calamagrostide, Fiches herbacées, Ourlets nitrophiles à Ortie dioïque, Végétations à Échinochloé pied-de-coq)	Assez fort
	Linotte mélodieuse*
	Modéré
	Chardonneret élégant*(alimentation)
	Verdier d'Europe*(alimentation)
	Assez faible
	Alouette des champs
	Belette d'Europe
	Très faible
	Asperge officinale
Cricket marginé	
Tous les milieux	Demi-deuil
	Moineau domestique*(alimentation)
	Assez faible
	Pipistrelle commune*
	Faible
	Murin de Daubenton*
Noctule commune*	
Noctule de Leisler*	

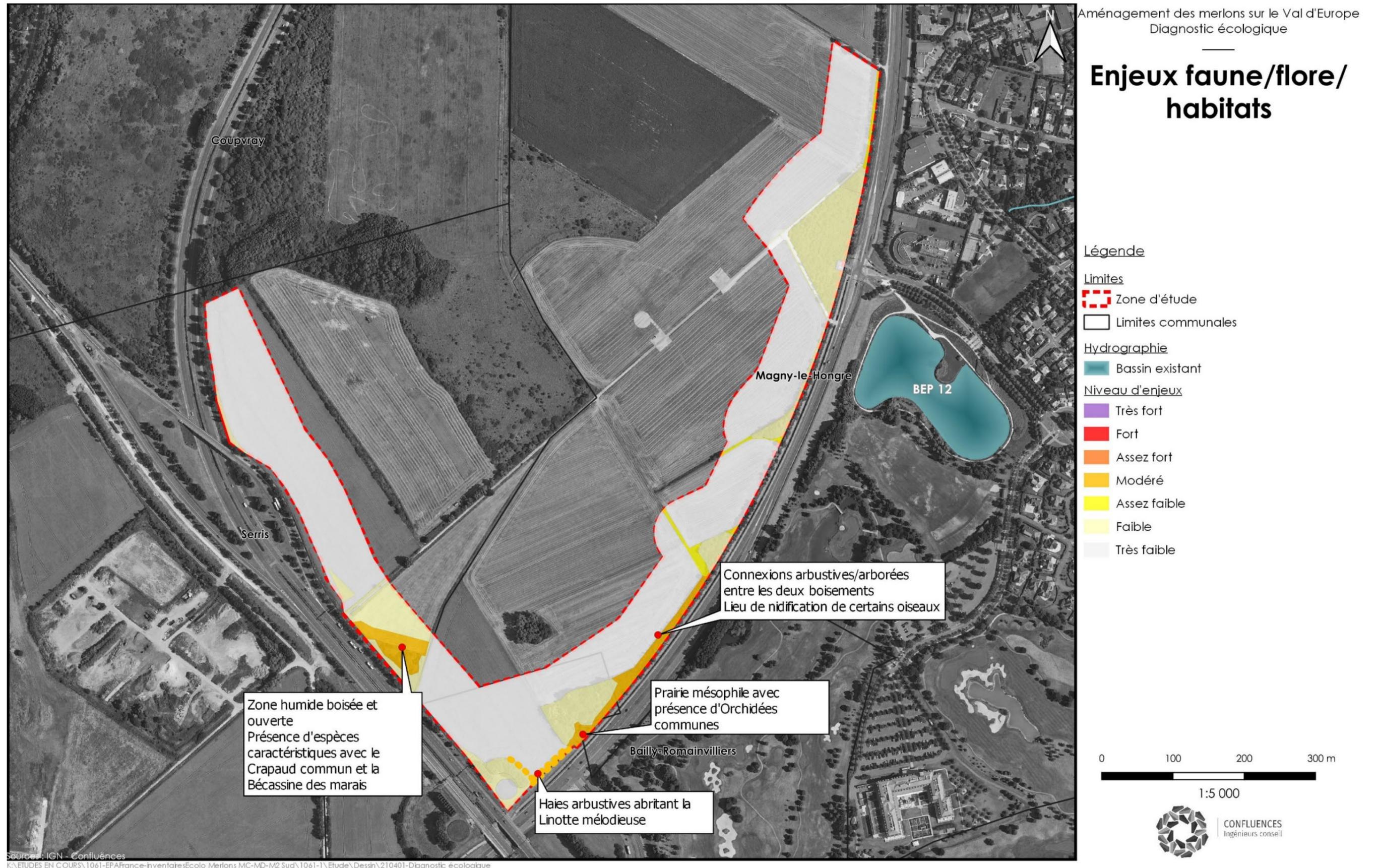
*espèces protégées

Tableau 20 : Synthèse des enjeux faune/flore/ habitats/fonctionnalité

Habitats	Enjeux faune/flore/habitats Fonctionnalité
Végétations forestières	
Saulaies marécageuses à Saule blanc	Modéré
Petits bois à Cornouiller sanguin et Saule marsault	Faible
Végétations forestières - Plantations	
Alignements de Platanes	Faible
Peuplements de résineux	Faible
Végétations des fourrés	
Ronciers	Faible
Fourrés mésophiles hauts à Cornouiller sanguin	Faible et Modéré
Végétation des friches, prairies et pelouses	
Ourllets nitrophiles à Ortie dioïque	Faible
Prairies mésophiles à Fromental, Pâturin des prés ou Calamagrostide	Assez faible et Modéré
Pelouses urbaines	Faible
Friches herbacées	Faible
Végétations à Échinochloé pied-de-coq	Faible
Végétations des milieux humides	
Mégaphorbiaies europhiles à Epilobe à petites fleurs et Ortie dioïque	Assez faible
Prairies humides à Menthe aquatique	Modéré
Roselières à Roseau commun	Assez faible
Milieux anthropiques végétalisés	
Cultures	Très faible
Bosquets arbustifs de feuillus horticoles	Très faible

Le site d'étude présente un intérêt écologique assez limité dans son ensemble du fait de la faiblesse/richeesse d'espèces remarquables sur le site. Les enjeux sont essentiellement associés aux **milieux ouverts** (friches, prairies) notamment par la présence d'oiseaux remarquables mais aussi par les **milieux humides** (saulaies marécageuses et prairies humides associées) qui sont des milieux fonctionnels de zones humides, même si la richesse faunistique est limitée. On identifie aussi les **fourrés mésophiles** qui accueillent la reproduction de certains oiseaux remarquables.

La carte qui suit présente les intérêts écologiques identifiés. Ces niveaux intègrent plusieurs composantes : la présence d'espèces remarquables ou protégées, la qualité des habitats, la diversité floristique et faunistique ainsi que la fonctionnalité des milieux.



PARTIE III – ANALYSE DES ZONES HUMIDES

Une étude zone humide a été réalisé par THEMA en 2020.

Le paragraphe ci-dessous présente un résumé de cette étude.

Le site a été inventorié pour les critères botaniques et pédologiques. La Conclusion des investigations est celle-là :

Le croisement des investigations pédologiques et botaniques permet de conclure à la présence de zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, sur les emprises des merlons.

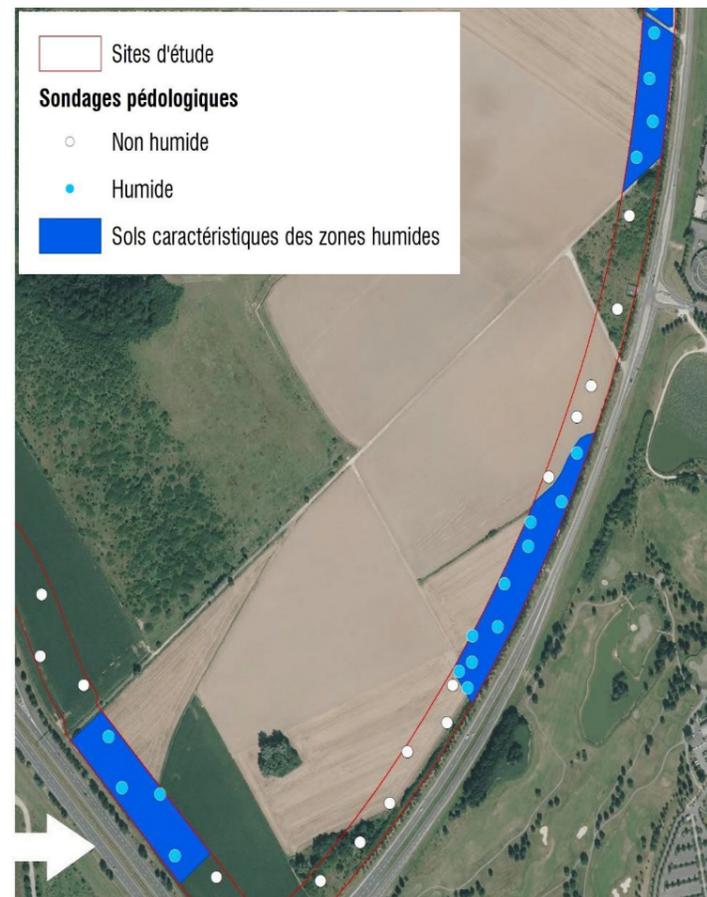


Figure 27 : Zones humides

Les emprises de zones humides retenues correspondent aux emprises des sols caractéristiques des zones humides :

- 3,03 ha dans la partie sud, répartis en trois entités.

Les deux phragmitaies et la clairière à couvert arbustif définies comme zones humides sur le critère botanique, sont incluses dans les zones humides pédologiques

PARTIE III - METHODOLOGIE

A. AUTEURS

Cette étude a été réalisé par le bureau d'étude Confluences, et plus particulièrement par :

- VUIDOT Aurélie, Cheffe de projet et Coordinatrice
- DESTREBECQ Cyril, Ecologue Fauniste
- GIORDANO Charlotte, Ecologue Fauniste
- BURZAWA Clément, Ecologue Fauniste
- CAILLON Nolwenn, Ecologue Botaniste
- GUERLAIS Jonathan/CHLIF Kamal, SIGiste

B. METHODOLOGIES SPECIFIQUES

B.1 INVENTAIRES FAUNE-FLORE

B.1.1 SYNTHESE DES METHODES D'INVENTAIRES SPECIFIQUES A LA FAUNE, LA FLORE ET AUX HABITATS

Figure 28 : Synthèse des inventaires réalisés

Groupe	Méthode d'inventaire	Date d'intervention	Intervenant (nom)
Habitats naturel et Flore	Parcours pédestre sur la zone	21/04/2021	CAILLON N.
		25/05/2021	
		08/07/2021	
Amphibiens	Recherche nocturne, visuelle et auditive sur les milieux aquatiques en période de reproduction	29/03/2021	DESTREBECQ C.

Groupe	Méthode d'inventaire	Date d'intervention	Intervenant (nom)
Oiseaux diurnes (Nicheur)	Parcours pédestre sur la zone	19/04/2021	DESTREBECQ C.
		03/06/2021	
Oiseaux nocturne (Nicheur)	Parcours pédestre et nocturne	29/03/2021	BURZAWA C.
		06/07/2021	DESTREBECQ C.
		08/08/2021	
Odonates (Anisoptères et Zygoptères)	Recherche à vue, parcours pédestre dans les milieux favorables, capture au filet papillons-identification-relâché	31/03/2021 (diurne)	GIORDANO C.
		23/06/2021 (diurne)	BURZAWA C.
Lépidoptères diurnes (Rhopalocères et hétérocères diurnes)	Recherche à vue, parcours pédestre dans les milieux favorables, capture au filet papillons-identification-relâché		GIORDANO C.
			BURZAWA C.
Orthoptères	Recherche visuelle et auditive, diurne et nocturne, lors d'un parcours pédestre dans les milieux favorables, capture au filet papillons-identification-relâché	03/08/2021 (diurne et nocturne)	DESTREBECQ C.
Reptiles	Pose des plaques	05/03/2021	DESTREBECQ C.
	Recherche à vue et relevés sous des plaques à reptiles	31/03/2021	
Mammifères (hors chiroptères)	Observations aléatoires	31/03/2021	GIORDANO C.
		19 et 21/04/2021	CAILLON N.
		25/05/2021	DESTREBECQ C.
		03/08/2021	

Groupe	Méthode d'inventaire	Date d'intervention	Intervenant (nom)
Chiroptères	Pose de deux enregistreurs automatiques sur 1 nuit – recherche de gîtes favorables -	06/07/2021	GIORDANO C.

B.1.2 INVENTAIRES AVIFAUNISTIQUES

B.1.2.1 Oiseaux nicheurs diurnes

L'étude des oiseaux nicheurs diurnes est principalement effectuée selon un inventaire systématique des individus observés. Il n'a pas été privilégié une méthode par point d'écoute, celle-ci n'étant pas adaptée à ce site linéaire. De plus, étant de taille modeste, il a été possible d'atteindre l'exhaustivité par ce relevé systématique, alors que les points d'écoute ne permettent qu'un échantillonnage et sont donc adaptés aux grands sites.

Le premier passage a eu lieu le 19 avril 2021, afin d'identifier les espèces nicheuses précoces.

Un second passage a eu lieu le 3 juin 2021 afin de repérer les espèces tardives.

Les passages sont effectués durant les premières heures après le lever du soleil afin de correspondre à la période d'activité et de détectabilité maximale des oiseaux diurnes.

Pour les oiseaux ne se détectant pas au chant, comme les rapaces, une prospection visuelle a été réalisée tout au long de la journée, notamment pour les rapaces utilisant les ascendances thermiques.

B.1.2.2 Oiseaux nocturnes et crépusculaires

Des écoutes nocturnes ont été réalisées les mêmes jours que les inventaires nocturnes des amphibiens, des chiroptères et des orthoptères, c'est-à-dire le 29 mars 2021, 6 juillet 2021 et le 8 août 2021. L'écoute est ici réalisée en continu, lors de la progression de l'observateur.

Toutes les observations effectuées lors des autres investigations ont également été utilisées dans le cadre de cette étude.

Tableau 21 : Dates d'inventaire des oiseaux et conditions météorologiques

Dates de passage	Conditions météorologiques	Chargé d'inventaire
19/04/2021	Ciel bleu, pas de vent ni de précipitation, 6-10°C	DESTREBECQ C.
03/06/2021	Ciel couvert, pas de vent ni de précipitation, 21-25°C	DESTREBECQ C.

B.1.3 INVENTAIRES HERPETOLOGIQUES

B.1.3.1 Amphibiens

Les amphibiens utilisent pour la plupart trois types de milieux au cours de l'année : zone d'hivernage (très souvent des bois), zone de reproduction (pièces d'eau de toutes sortes) et zone d'estive (secteurs plus ou moins humides). La période la plus propice aux inventaires est celle de la reproduction, lorsque les individus adultes d'amphibiens se regroupent dans les pièces d'eau.

Ce type de milieux a été recherché et prospecté sur l'ensemble de l'aire d'étude, de même que l'ensemble des habitats favorables à ces espèces. Un inventaire a été réalisé le 29 mars 2021, afin de repérer les espèces à reproduction précoce. Du fait de l'assèchement des sites de reproduction potentiels assez précocement dans la saison, il n'a pas été possible d'effectuer un second passage. Les conditions climatiques les plus favorables aux amphibiens ont été recherchés pour la réalisation de ces différents passages (températures >10°C, pas ou peu de vent, temps humide ou après une pluie). De plus, lors des prospections pour les autres groupes, les éventuelles observations d'amphibiens ont été enregistrées.

Deux types de méthodes d'inventaires d'amphibiens ont été utilisés : la recherche visuelle des individus et la détection des chants.

❖ Détection visuelle des individus

Elle est appliquée aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu aquatique. Après une première visite diurne des sites de reproduction potentiels, un passage nocturne est réalisé. Cette période est en effet la plus propice aux observations, dans la mesure où elle correspond au pic d'activité des amphibiens.

Les observations nocturnes sont réalisées à l'aide d'une lampe. Sur les sites de reproduction, tous les stades de développement sont répertoriés (adultes, larves, œufs...). Les éventuels individus en déplacement vers le site de reproduction sont également relevés afin de déterminer les éventuels axes migratoires.

❖ Détection des chants

En période de reproduction, les mâles de certaines espèces d'anoures (crapauds, grenouilles) chantent à la tombée de la nuit pour attirer une femelle. Ils deviennent donc très facilement détectables, certains chants pouvant en effet être entendus à plusieurs centaines de mètres. Ce chant étant spécifique, il est donc possible d'identifier facilement l'espèce.

Une évaluation quantitative des populations d'amphibiens est effectuée via le comptage des pontes, des mâles chanteurs, et des individus repérés en détection visuelle.

Tableau 22 : Dates d'inventaire des amphibiens et conditions météorologiques

Dates de passage	Conditions météorologiques	Chargé d'inventaire
29/03/2021	Ciel bleu, pas de vent ni de précipitation, 11-15°C	Cyril Destrebecq

B.1.4 INVENTAIRES REPTILES

La présence des reptiles est difficile à mettre en évidence. Ce sont en effet, pour la plupart, des espèces discrètes, passant la majorité de leur temps dissimulées. Un suivi semi-quantitatif des populations est donc effectué selon la méthode **des abris artificiels**. Cela consiste à déposer à même le sol des plaques, ici en caoutchouc recyclé, qui vont avoir la capacité à se réchauffer plus rapidement et plus intensément que le milieu environnant, attirant de ce fait les organismes ectothermes comme les reptiles. La taille des plaques est d'environ 1 m².



Figure 29 : Photo d'une des plaques à reptiles et son positionnement sur le terrain (© Confluences)

6 plaques ont été disposées sur la zone d'étude le 5 mars 2021, dans les microhabitats les plus favorables, c'est-à-dire en zone de lisière, entre des fourrés de ronce et les zones herbeuses des clairières. Cela permet à la fois une exposition directe (source de chaleur) et un contact avec la végétation plus dense (zone de refuge). **Le suivi est réalisé plusieurs fois au cours de l'année, lors des prospections pour les autres groupes.** Il consiste à soulever la plaque afin d'identifier les éventuels individus présents en dessous. La plaque est ensuite reposée au même endroit.

Les passages sont effectués en matinée ou lors d'après-midi nuageux. En effet, les plaques peuvent devenir trop chaudes et sont alors désertées par les reptiles lors des chauds après-midis d'été ensoleillés.

En complément des abris artificiels, une prospection visuelle est effectuée sur les zones ensoleillées susceptibles d'attirer les reptiles (tas de bois, zones pierreuses...).

Enfin, les individus écrasés sur les routes à proximité immédiate de l'aire d'étude sont également notés et géolocalisés.

Tableau 23 : Dates d'inventaire des reptiles et conditions météorologiques

Dates de passage	Conditions météorologiques	Chargé d'inventaire
19/04/2021	Ciel bleu, pas de vent ni de précipitation, 6-10°C	Cyril Destrebecq
03/06/2021	Ciel couvert, pas de vent ni de précipitation, 21-25°C	Cyril Destrebecq
03/08/2021	Orageux, vent faible, pluie par averse, 16-20°C	Cyril Destrebecq



Figure 30 : Localisation des plaques à reptiles

B.1.5 INVENTAIRES ENTOMOLOGIQUES

Les insectes principalement étudiés lors de cette étude sont les rhopalocères (papillons diurnes) ainsi que les hétérocères (papillons nocturnes) à vol diurne, les odonates (libellules et demoiselles) et les orthoptères (criquets, grillons et sauterelles). Les prospections ont été réalisées pendant les périodes de l'année où les chances d'observer les individus sont les plus élevées. Une première campagne a été effectuée le 31 mars 2021 pour les espèces précoces d'odonates et de lépidoptères rhopalocères puis une seconde le 25 juin 2021. Une campagne ciblée sur les orthoptères, a été réalisée le 3 août 2021. Comme pour tous les autres groupes, les observations effectuées lors d'autres investigations ont également été retenues.

B.1.5.1 Lépidoptères

Les papillons ont été observés à vue lorsque cela était possible. Les espèces dont l'identification est délicate ont été capturées à l'aide d'un filet à papillons, puis identifiées sur le terrain avant d'être relâchées. Les chenilles rencontrées ont également été identifiées lorsque cela était possible.

L'ensemble des habitats présents sur la zone d'étude ont été prospectés. Cette méthode permet d'avoir un échantillonnage fin de la diversité des rhopalocères du site, en termes de présence/absence.

B.1.5.2 Odonates

La méthodologie employée pour l'inventaire des odonates consiste en une prospection visuelle active au niveau des habitats favorables aux périodes les plus propices de la journée. Les prospections ont porté essentiellement sur la détection des imagos (individu mature). Lorsque cela sera nécessaire, les individus ont été capturés à l'aide d'un filet à papillons, directement identifiées sur le terrain puis relâchés.

Lors de cet inventaire, tous les milieux aquatiques (dépressions et fossés) ont été prospectés ainsi que les habitats annexes (zones de cultures et lisières) utilisés comme zone de maturation ou territoire de chasse.

B.1.5.3 Orthoptères

Deux méthodes d'inventaires ont été utilisées : la recherche visuelle des individus et la détection des chants.

❖ Détection visuelle des individus

Elle consiste à repérer visuellement les individus et de les identifier. Une capture temporaire est parfois nécessaire pour permettre une identification fiable (utilisation d'un filet fauchoir).

❖ Détection des chants

En période de reproduction, en fin d'été pour la plupart des espèces, les mâles de certaines espèces chantent pour attirer une femelle. Un passage diurne et nocturne a été effectué car selon les espèces, le chant est émis de jour ou de nuit.

La recherche de certaines espèces s'est effectuée à l'aide d'un filet fauchoir ou d'un parapluie japonais pour les individus présents dans les herbes hautes ou les feuillages (arbustes, fourrés,...).

Tous les milieux favorables aux orthoptères ont été prospectés.

Tableau 24 : Dates d'inventaire des insectes et conditions météorologiques

Taxons inventoriés	Dates de passage	Conditions météorologiques	Chargé d'inventaire
Lépidoptères	31/03/2021	21-25°C/Ciel bleu/Vent nul/pas de précipitations	Charlotte Giordano
Odonates	25/06/2021	16-20°C/Ciel couvert/Vent modéré/pas de précipitations	Charlotte Giordano
Orthoptères	03/08/2021	16-20°C/Orageux/Vent faible/averses	Cyril Destrebecq

Limite méthodologique

Les conditions météorologiques du printemps-été 2021 ont été particulièrement défavorables aux observations de lépidoptères et odonates ce qui a rendu difficile la mise en œuvre des campagnes de terrain.

B.1.6 INVENTAIRES MAMMALOGIQUES

B.1.6.1 Inventaires mammifères terrestres

Les mammifères terrestres n'ont pas fait l'objet de passages spécifiques. En effet, ce groupe faunistique est très farouche et difficilement observable. C'est la multiplication des passages qui permet d'augmenter les chances d'observation. Ainsi, toutes les observations de mammifères effectuées lors des autres investigations faunistiques ou floristiques, seront pris en compte. Les indices de présences (empreinte, poils, fèces, cadavres...), ont également été activement recherchés.

B.1.6.2 Inventaires chiroptères

Les inventaires chiroptérologiques ont été réalisés au mois de juillet, durant la période de mise bas et d'élevage des jeunes.

❖ **Détection acoustique (écoutes passives)**

2 enregistreurs automatiques SM4-Bat ont été posés au droit de la zone d'étude pendant 1 nuit.

❖ **Matériel utilisé**

Le matériel utilisé pour cet inventaire est le suivant :

- SM4-BAT
- Logiciel d'analyse SoundChaser/Batsound (V4)/Sonochiro (V4)

❖ **Détermination manuelle des enregistrements** L'identification des espèces s'est faite manuellement sur le logiciel Batsound v4.4. L'analyse s'est basée sur le référentiel établi par Michel Barataud (Ecologie acoustique des Chiroptères d'Europe).

L'identification à l'espèce sur un enregistrement dépend de plusieurs paramètres ; la qualité du son, les conditions de vol, le milieu et la distance entre l'individu et l'enregistreur.

Un indice d'activité a été mesuré pour chaque espèce, sur chaque station d'écoute. Cet indice d'activité correspond au nombre de contact par heure, où un contact correspond à l'occurrence de signaux d'une espèce par tranches de 5 secondes.

Tableau 25 : Dates d'inventaire des chiroptères et conditions météorologiques

Taxons inventoriés	Dates de passage	Conditions météorologiques	Chargé d'inventaire
Chiroptères	06/07/2021 (pose de 2 SM4 sur 1 nuit)	16-20°C/Ciel dégagé/vent faible/pas de précipitations	Charlotte Giordano

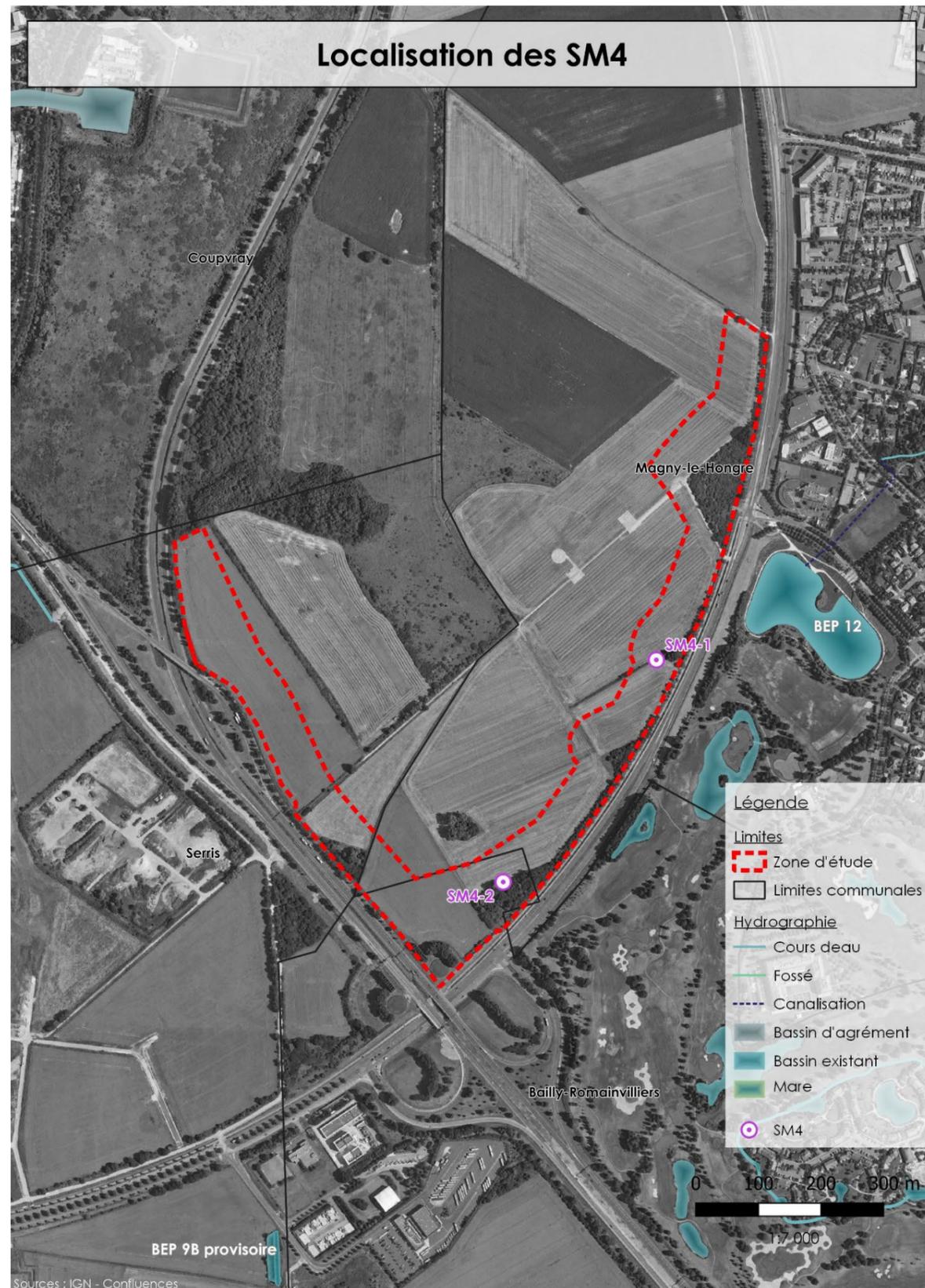


Figure 31 : Localisation des SM4

B.1.7 **INVENTAIRES FLORISTIQUES**

Une première campagne a eu lieu le 21 avril 2021 afin d'inventorier les espèces vernales. Un deuxième passage a été réalisé le 25 mai 2021 afin d'identifier un maximum d'espèces floristiques et de caractériser au mieux les habitats. Un troisième et dernier passage a eu lieu le 08 juillet 2021, afin de repérer les espèces tardives et permettre une meilleure identification des espèces de graminées.

B.1.7.1 **Plantes à fleur et fougères**

La nomenclature des plantes à fleurs et des fougères utilisée dans cette étude est celle de TAXREF v12 (consultable et actualisée en ligne sur le site www.tela-botanica.org).

L'inventaire des plantes à fleur et fougères a porté sur des prospections floristiques, réalisé par Confluences. Toutes les espèces contactées lors des cheminements des observateurs ont été répertoriées dans la mesure du possible. Il n'y a pas eu d'inventaire semi-quantitatif, excepté pour les espèces patrimoniales, pour lesquelles chaque présence observée a également été géolocalisée, en vue de repérer précisément les enjeux ayant trait à ces espèces.

Les espèces protégées et patrimoniales ont été prospectées dans le même temps que l'expertise des habitats naturels.

B.1.7.2 **Habitats**

Sur le terrain, la végétation (par son caractère intégrateur synthétisant les conditions de milieu et le fonctionnement de l'écosystème) est considérée comme le meilleur indicateur de tel habitat naturel et permet donc de l'identifier.

Ainsi, la nomenclature utilisée est une dénomination descriptive simplifiée des formations végétales présentes.

Une reconnaissance floristique des structures de végétation homogènes a ainsi été menée sur l'ensemble de l'aire d'étude afin de les rattacher aux typologies CORINE BIOTOPES et EUNIS à l'aide des espèces végétales caractéristiques de chaque groupement végétal.

Un rattachement aux habitats naturels d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive européenne 92/43/CEE (dite directive « Habitats/Faune/Flore ») a aussi été effectué lorsque les associations végétales étaient suffisamment caractéristiques de ces derniers. Parmi ces habitats d'intérêt européen, certains possèdent une valeur patrimoniale encore plus forte à l'échelle européenne et sont considérés à ce titre comme « prioritaires » (leur code est alors complété d'un astérisque *).

Un relevé phytocœnotiques (= liste d'espèces végétales) a été réalisé par milieu cartographié. Ces relevés phytocœnotiques ont consisté à réaliser un inventaire qualitatif de toutes les espèces de plantes à fleur et de fougères présentes dans un rayon de 10 à 50 mètres (périmètre de prospection variable en fonction du type d'habitat). Chaque relevé floristique a été géolocalisé.

20 relevés floristiques ont été réalisés sur le site. Ces relevés floristiques sont présentés en annexe 2.

La carte ci-après localise ces différents relevés floristiques.

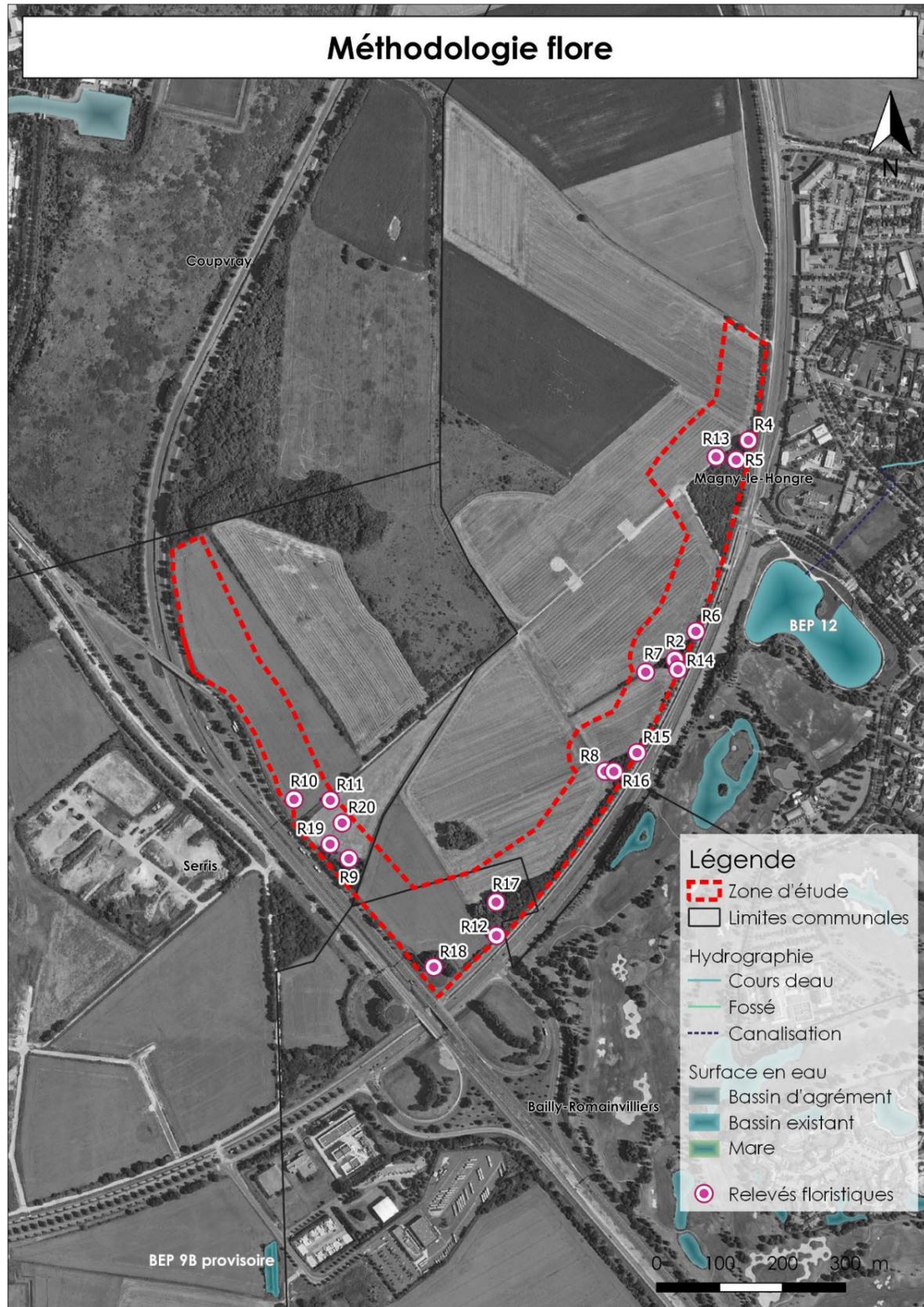


Figure 32 : Localisation des relevés floristiques

B.2 STATUT PATRIMONIAL ET REGLEMENTAIRE DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES

B.2.1 PROTECTION DES ESPECES

Une espèce protégée est une espèce pour laquelle s'applique une réglementation contraignante particulière.

Lors d'une étude d'impact, la compatibilité entre le projet d'aménagement et la réglementation spécifique des espèces et des habitats en vigueur doit être vérifiée. Les contraintes réglementaires identifiées dans le cadre de cette étude se basent sur la législation en vigueur au moment de la rédaction de l'étude.

B.2.1.1 Droit européen

En droit européen, ces dispositions sont régies : par les articles 5 à 9 de la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009, dite directive « Oiseaux », et par les articles 12 à 16 de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore ».

L'État français a transposé les directives « Habitats » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance (ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001).

B.2.1.2 Droit français

En droit français, la protection des espèces est régie par le code de l'Environnement :

« Art. L. 411-1. Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine biologique justifient la conservation d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées, sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales ;

[...]. »

Un arrêté est ensuite émis pour préciser ces prescriptions générales. Celui-ci fixe la liste des espèces protégées, le territoire d'application de cette protection et les modalités précises de mise en œuvre de celle-ci (article R. 411-1 du CE - cf. tableau ci-après).

Remarque : des dérogations au régime de protection des espèces de faune et de flore peuvent être accordées dans certains cas particuliers listés à l'article L.411-2 du code de l'Environnement. L'arrêté ministériel du 19 février 2007 en précise les conditions de demande et d'instruction.

Tableau 26 : Textes de protections relatifs à la faune et à la flore

Taxon	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional et/ou départemental
Flore	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 20 janvier 1982 (modifié) relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire	Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale
Insectes	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	Arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des insectes protégés en région Ile-de-France et complétant la liste nationale
Reptiles- Amphibiens	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département	(néant)
Oiseaux	Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009, dite directive « Oiseaux »	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département	(néant)
Mammifères	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département	(néant)

Taxon	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional et/ou départemental
Poissons	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national	(néant)

B.2.2 STATUT PATRIMONIALE D'UNE ESPECE

Le statut de protection des espèces n'est pas nécessairement corrélé à leur statut de conservation. Bien que relativement cohérent pour la flore, il ne l'est pas forcément pour la faune. Ainsi, certaines espèces très communes bénéficient parfois d'un statut de protection plus important que certaines espèces plus rares. C'est notamment le cas pour la faune, et plus particulièrement pour les oiseaux. Le statut de protection n'est donc pas un outil de bioévaluation suffisant.

D'autres outils doivent donc être utilisés. Ils se basent sur les statuts d'abondance, à différentes échelles spatiales, mais également sur les tendances de ces espèces (évolution de l'abondance et de la répartition), lorsque les données sont disponibles. Ces outils n'ont cependant pas de valeur juridique.

Pour chaque taxon, plusieurs outils existent, selon l'échelle spatiale considérée :

Taxon	Niveau européen	Niveau national	Niveau local
Flore / Habitats naturels	Red List of threatened species – A global species assessment (UICN, 2004) Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne EUR 27 (Commission européenne, 2007)	Liste rouge des espèces menacées de France – Chapitre de la flore vasculaire menacée de France métropolitaine (UICN France, FCBN, MNHN, AFB, 2019)	Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France (CBNBP, avril 2014) Flore d'Ile-de-France (JAUZEIN et NAWROT, 2013) Liste des espèces et habitats déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France. DRIEE, 2016. Atlas de la flore sauvage de Seine-et-Marne (FILOCHE & al., 2010) Atlas de la flore sauvage du département du Val-de-Marne (PERRIAT, FILOCHE & MORET., 2009)
Insectes	European red list of dragonflies (UICN 2010) European red list of butterflies (UICN 2010)	La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014) Papillons de France, guide de détermination des papillons diurnes. (LAFRANCHIS T., 2014) Papillons de France, guide de détermination des papillons diurnes. (LAFRANCHIS T., 2014) La vie des Papillons (LAFRANCHIS T., et al. 2015) La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. (UICN France, MNHN, OPIE & SFO., 2016)	Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France. DRIEE, 2018. Liste rouge régionale des libellules d'Ile-de-France. (Houard X. & Merlet F. (coord.), 2014. Natureparif/OPIE/société française d'odonatologie) Déclinaison régionale Ile-de-France du Plan national d'actions en faveur des Odonates (2013-2017). (HOUARD X., MERLET F., LYX D. & PORTE É, 2013) ALF, OPIE (2015). Liste rouge régionale des rhopalocères d'Ile-de-France. Liste rouge régionale des orthoptères et mantoptères d'Ile-de-France, 2018

		<p>Guide des libellules de France et d'Europe. (DIJKSTRA K.-D. B., 2007).</p> <p>Plan national d'actions en faveur des Odonates. Office pour les insectes et leur environnement. (DUPONT, P. coordination. 2010)</p> <p>Les orthoptères menacés en France (Sardet & Defaut [coord.], 2004)</p> <p>Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale, (Bellmann, Luquet, 2009)</p>	
Reptiles- Amphibiens	<p>Red List of threatened species – A global species assessment (UICN, 2004)</p> <p>Atlas of amphibians and reptiles in Europe (GASC et al., 2004)</p>	<p>Les Amphibiens de France, Belgique, Luxembourg (Duguet & Melki, 2003)</p> <p>UICN France, MNHN & SHF. 2015. La Liste rouge des espèces menacées en France, selon les catégories et critères de l'UICN. Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine.</p>	<p>Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France. DRIEE, 2018.</p> <p>Massary J.-C. & Lescure J., 2006. Inventaire des Amphibiens et Reptiles d'Ile-de-France. Bilan 2006. SHF. Région Ile-de-France</p> <p>ORGFH Ile-de-France (DIREN Ile-de-France, 2007)</p>
Oiseaux	<p>Red List of threatened species – A global species assessment (UICN, 2004)</p> <p>Birds in Europe 2 (BirdLife International, 2004)</p> <p>Birds in the European Union – a status assessment (BirdLife, 2004)</p>	<p>Rapaces nicheurs de France (THIOLLAY & BRETAGNOLLE, 2004)</p> <p>La Liste rouge des espèces menacées en France, selon les catégories et critères de l'UICN. Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SEOF et ONCFS, 2016)</p> <p>Les résultats nationaux du programme STOC de 1989 à 2009 (Jiguet F, 2010, www2.mnhn.fr/vigie-nature)</p> <p>Nouvel inventaire des oiseaux de France (JAQUES DUBOIS, LE MARECHAL, OLIOSO, YESOU, 2008)</p>	<p>Atlas des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France (CORIF, 2009-2014)</p> <p>Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France. DRIEE, 2018.</p> <p>ORGFH Ile-de-France (DIREN Ile-de-France, 2007)</p> <p>Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France (2018)</p> <p>Les Oiseaux d'Ile-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région. (LE MARECHAL et LESAFFRE, 2000, 343 pages)</p> <p>Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France (KOVACS et SIBLET, 1998)</p>
Mammifères	<p>Red List of threatened species – A global species assessment (UICN, 2004)</p> <p>The atlas of european Mammals (MITCHELL-JONES A. J. & al. 1999)</p>	<p>Plan national d'action en faveur des Chiroptères (2016-2025).</p> <p>MNHN, UICN France, ONCFS & SPEFM. 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France, selon les catégories et critères de l'UICN. Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.</p>	<p>Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France. DRIEE, 2018.</p> <p>Liste rouge des chiroptères d'Ile-de-France, 2014</p> <p>ORGFH Ile-de-France (DIREN Ile-de-France, 2006)</p> <p>BIOTOPE, DRIEE ., 2019. Plan régional d'actions en faveur des chiroptères en Ile-de-France 2018-2027.</p> <p>De Lacoste, N., Birard, J., Zucca, M. 2015. Connaissances sur les mammifères non volants en Région Ile-de-France. Natureparif, Paris, 85p</p>

- est une espèce **protégée** si elle répond également aux conditions ci-dessus (hors flore) ;
- est une espèce **Annexe 1 de la Directive Oiseau / une espèce Annexe II et/ou IV de la Directive Habitat seulement** si elle répond à au moins un des critères cités ci-dessus.

B.3 DETERMINATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Une bioévaluation a été effectuée sur l'ensemble des groupes identifiés dans le rapport : les habitats, la flore et l'ensemble des groupes faunistiques.

B.3.1 BIOEVALUATION DES HABITATS

La bioévaluation des enjeux écologiques des habitats observés sur le terrain prend en compte plusieurs critères :

- La **patrimonialité et priorité des habitats** : Habitats déterminants ou prioritaires Natura 2000, déterminants ZNIEFF... ;
- Le **risque d'extinction de l'habitat** en Ile-de-France : habitat considéré comme effondré, en danger critique, en danger, vulnérable, quasi menacé, préoccupation mineur ou non évalué selon la liste rouge des végétations menacées d'Ile-de-France. Ce risque a été évalué selon trois critères (la répartition, la fréquence et la tendance d'évolution d'une végétation donnée en Ile-de-France) ;
- La **typicité de l'habitat sur le site d'étude** : habitat qui présente l'ensemble des espèces floristiques caractéristiques du milieu ;
- L'**état de conservation de l'habitat sur le site d'étude** : 5 niveaux sont utilisés (bon-optimal / bon-correct / altéré / dégradé / non analysé). Pour apprécier cet état, plusieurs types de dégradation des habitats sont pris en compte :
 - o la présence de dépôts d'ordures ménagères, de déchets de jardin... ;
 - o l'eutrophisation des milieux terrestre par des apports azotés (par exemple liés à des dépôts de fumiers...) ;
 - o l'enfrichement/rudéralisation par la présence d'espèces rudérales comme les picrides, les chardons, la tanaïs, l'armoise... ;
 - o la présence d'espèces exotiques invasive ;
 - o la surfréquentation et la mise à nu des milieux piétinés ;
 - o l'érosion naturelle des berges des cours d'eau ;
 - o la fermeture des milieux par la colonisation d'espèces ligneuses comme le Prunellier, les Ronces... pour les milieux ouverts ;
 - o la surface de l'habitat donnée, sa fragmentation et ses connections entre les habitats similaires adjacents ;

Ainsi, une espèce patrimoniale/remarquable répond à au moins l'une des conditions suivantes :

- est inscrite sur la liste des espèces déterminantes de **ZNIEFF de la région** ;
- a un statut de menace sur liste rouge \geq **VU** (Quasiment menacée) au niveau mondiale/européen/nationale et/ou régional ;
- a un statut de rareté sur les listes rouges régionales \geq **Assez rare** ;
- est une espèce **prioritaire sur un Plan national d'action (PNA) ou un Plan régional d'action (PRA)** ;

- o la potentialité faune (dans un boisement : bois morts au sol, chandelles, cavités...).

B.3.2 BIOEVALUATION DE LA FLORE

La bioévaluation des enjeux écologiques des espèces floristiques observées sur le terrain prend en compte plusieurs critères :

- La **protection des espèces** : espèces déterminantes ZNIEFF, protection nationale ou régionale... ;
- La **patrimonialité des espèces**, précisé dans le paragraphe précédent « statut patrimonialité d'une espèce » ;
- Le **risque d'extinction des espèces** en Ile-de-France : espèce en danger critique, en danger, vulnérable, quasi menacé, préoccupation mineur ou non évalué sur les listes rouges régionales, nationales, européennes ;
- La **rareté de l'espèce** en Ile-de-France : espèces extrêmement rares, très rare, rare, assez rare, peu commune, assez commune, commune, très commune, extrêmement commune selon l'atlas de la flore d'Ile-de-France ;
- L'**abondance de l'espèce sur le site d'étude** : effectif très peu abondant (pied isolé), peu abondant (quelques pieds), moyen (petite station), assez abondant (nombreuse stations), abondant (nombreuses stations de grandes tailles) ;
- La **potentialité de présence sur le site d'étude** : évolution de la population en gardant les mêmes gestions que celles identifiées sur le site :
 - o **Population en augmentation** : population qui augmenterait en l'absence de projet, en supposant que la gestion reste identique (fauche, pâturage, non intervention...). On y inclut aussi la potentialité que l'espèce puisse se développer dans des habitats similaires adjacents, de par la présence de connexions entre les deux habitats.
 - o **Population en équilibre** : population qui se maintiendrait en l'absence de projet, en supposant que la gestion reste identique (fauche, pâturage, non intervention...).
 - o **Population déficiente** : population qui ne peut se maintenir sur le site malgré une absence de projet. Cette régression peut avoir plusieurs causes : naturelles (dynamique naturelle de l'habitat) ou anthropique (facteur de dégradation de l'habitat : espèces invasives, sur-fréquentation, érosion de berges...)

B.3.3 BIOEVALUATION DE LA FAUNE

La bioévaluation des enjeux écologiques des espèces faunistiques observées sur le terrain prend en compte plusieurs critères :

- La **patrimonialité de l'espèce**, précisé dans le paragraphe précédent « statut patrimonialité d'une espèce » ;
- L'**importance du site pour l'espèce** : nombre d'individus, site de reproduction, d'alimentation, d'hivernage... ;

Remarque :

Le niveau d'enjeu correspond à la valeur patrimoniale, pondéré à la situation sur le site (importance de la population, utilisation des habitats sur le site...). Ainsi, un oiseau à forte valeur patrimoniale survolant le site ne constituera pas un enjeu important.

Inversement, il est possible que le niveau d'enjeu puisse être augmenté par rapport à la valeur patrimoniale si le site constitue un enjeu particulièrement important pour l'espèce (Population particulièrement abondante, présence de micro-habitats rares indispensables à l'espèce...). C'est l'expertise des chargées d'études en charge des inventaires qui permet cette pondération. Elle peut être appréciée dans les tableaux d'analyse des enjeux écologiques qui présentent à la fois la valeur patrimoniale de l'espèce et la situation de celle-ci sur le site.

C. BIBLIOGRAPHIE

- ALF, OPIE (2015). Liste rouge régionale des rhopalocères d'Ile-de-France.
- ARB (2018), Liste rouge des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France
- ARB, OPIE (2018). Liste rouge régionale des orthoptères et mantoptères d'Ile-de-France
- ARNAL G., 1996. Les plantes protégées d'Ile-de-France, Collection Parthénope, édition Biotope, Mèze (France), 349 p.
- ARTHUR L. & LEMAIRE M. (2009). Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse, Collection Parthénope (Biotope, MNHN). Mèze - Paris. 576 pages.
- Atlas des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France 2009-2014, Corif, Paris. 203 pages.
- AUVERT S. et FILOCHE S., 2014. Liste Rouge de la Flore vasculaire d'Ile-de-France actualisée de 2011.
- AUVERT S., FILOCHE S., RAMBAUD M., BEYLOT A. et HENDOUX F., 2011. Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile-de-France. Paris. 80p.
- AZUELOS L., RENAULT O., VERGNOL M. et al, 2013. Les milieux naturels et les continuités écologiques de Seine-et-Marne. Edition Librairie des Musées. 415p.
- BARDAT J., BIRET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G. et TOUFFET J., 2004. Prodrôme des végétations de France. Museum national d'Histoire naturelle, Paris, (Patrimoine naturels, 61). 171 p.
- BELLMAN H., LUQUET G. (2009). Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale. Delachaux et Niestlé - Tours. 384 pages
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAVALDRET-LABORIE C. et DENIAUD. (coord.), 2005. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN, Éd. La Documentation française, Paris. 2 volumes : 445p. et 487p.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. et HAURY J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN, Éd. La Documentation française, Paris. 457p.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V., MALENGREAU D. et QUERE E. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 - Espèces végétales. MATE/MAP/MNHN, Éd. La Documentation française, Paris. 271p
- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. et CHEVALLIER H. (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN, Éd. La Documentation française, Paris. 2 volumes : 339p. et 423p.
- BIOTOPE., 2018. Plan régional d'actions en faveur des chiroptères en Ile-de-France 2018-2027.
- BISSARDON M., GUIBAL L., sous la direction de RAMEAU J., 1997. CORINE Biotopes - Version originale, types d'habitats français, ENGREF, 219p.
- BOURNERIAS M., ARNAL G. et BOCK C., 2001. Guide des Groupements végétaux de la région parisienne. Edition Belin. 640p.
- CBNBP, MNHN, 2015. Synsystème des végétations de la région Ile-de-France.
- DIJKSTRA K.-D. B. (2007). Guide des libellules de France et d'Europe, Delachaux et Niestlé - Paris. 320 pages.
- Doucet G., 2011.-Clé de détermination des exuvies des Odonates de France.-SFO, 68 pages.
- DRIEE Ile-de-France (2007). Orientation régionales de Gestion et de Conservation de la Faune Sauvage et de ses Habitats, Ile-de-France (ORGFH-IDF)
- DUGUET R. et MELKI F. (Direct.) (2003). Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope (Biotope), Mèze - 480 pages
- DUSAK F. et PERNOT P., 2002. Les Orchidées sauvages d'Ile-de-France. Collection Parthénope, édition Biotope, Mèze (France). 208p.
- EGGENBERG S. et MOHL A., 2020. Flora vegetativa - 3eme édition. Rossolis. 752p.
- European Commission, DG Environment, 2003 : Interpretation manual of European Union habitats (Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne). EUR25. Commission Européenne, DG Environnement. 127 p.
- FERNEZ T., LAFON P., et HENDOUX F. (coord), 2015. Guide des végétations remarquables de la région Ile-de-France. Conservatoire Botanique du Bassin Parisien, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie. Paris. 224p.
- FILLOCHE S., PERRIAT F., MORET J. et HENDOUX F., 2010. Atlas de la flore sauvage de Seine-et-Marne. CBNBP. Edition Illustria. 677p.
- FILOCHE S., ARNAL G., PASQUIER B. et PERRIAT F., 2016. Actualisation 2016 de la liste des végétaux vasculaires déterminants de ZNIEFF en Ile-de-France. CBNBP. 26p
- FITTER R., FITTER A., FARRER A., 1997. Le guide des graminées, carex, joncs et fougères. Delachaux & Niestlé. 256p.
- GRAND D. et BOUDOT J.-P. (2007). Les libellules de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope (Biotope) - Mèze . 480 pages.
- HENDOUX F. et FILOCHE S., 2016. Notice du catalogue de la flore vasculaire de l'Ile-de-France. Version mai 2016. Conservatoire botanique national du Bassin Parisien. 18p + annexes.
- HENDOUX F. et VALLET J., 2019. Liste rouge des végétations menacées d'Ile-de-France. Conservatoire botanique national du Bassin Parisien. 72p.
- "HOUARD et al., 2012. Définition des listes d'insectes pour la cohérence nationale de la TVB."
- HOUARD X. & MERLET F. (coord.), 2014. Liste rouge régionale des libellules d'Île-de-France. Natureparif - office pour les insectes et leur environnement – société française d'odonatologie. Paris. 80 p.
- HOUARD X., MERLET F., LYX D. & PORTE É.(2013). Déclinaison régionale Île-de-France du Plan national d'actions en faveur des Odonates (2013-2017). Office pour les insectes et leur environnement–Société française d'Odonatologie/ Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France.70pp. + 14pp. d'annexes.
- J. DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G. et YESOU P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 560 pages.
- JAUZEIN P. et NAWROT O., 2011. Flore d'Ile-de-France. Editions Quae. 969p.
- JAUZEIN P. et NAWROT O., 2013. Flore d'Ile-de-France - clé de détermination, taxonomie, statuts. Editions Quae. 606p.
- KALKMAN et al., 2010. European red list of Dragonflies.
- KOVACS JC. et SIBLET JP. (1998). Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France. Le PASSER, revue du CORIF. Vol. 35 : 107-117.
- LAFRANCHIS T., 2014. Papillons de France, guide de détermination des papillons diurnes. Edition Diatheo, 351 p.
- LAFRANCHIS T., et al. 2015. La vie des Papillon, Ecologie, Biologie et comportement des Rhopalocères de France. DIATHEO
- LAMBINON J. et VERLOOVE F., 2015. Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes). Edition du Jardin botanique Meise (Meise, Belgique). 1 195p.
- LE MARECHAL P. LALOÏ D. & LESAFFRE G. (2013). Les Oiseaux d'Ile-de-France, Nidification, migration, hivernage. Delachaux et Niestlé, Corif. France. 512 pages.
- Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France. DRIEE, 2018.
- Liste des espèces SCAP en Ile-de-France (DRIEE, 2011).
- LOÏS G., JULIEN J.-F. & DEWULF L., 2017. Liste rouge régionale des chauves-souris d'Ile-de-France. Pantin : Natureparif. 152 p
- MASSARY J.C & LESCURE J. Bilan 2006. Inventaire des amphibiens et reptiles d'Ile-de-France. SHF & la Région Ile-de-France. 37 pages
- MOSS D. et DAVIES C.E., 2002 : EUNIS habitat classification. Europ. Env. Agency - European Topic Centre on Nature Conservation and Biodiversity - Centre for Ecology and Hydrology, Huntingdon, Cambs. UK (voir sur le site Internet de l'Agence Européenne pour l'Environnement : <http://eunis.eea.eu.int/>)
- PERRIAT F., FILOCHE S., Vallet J. et Tabut C., 2020. Catalogue de la flore vasculaire d'Île-de-France, version février 2020. Fichier Excel disponible sur <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/catalogues.jsp>

Plan national d'actions en faveur des Chiroptères (2016-2025)

PROVOST M., 2018. Flore vasculaire de Basse-Normandie Tome 1. Presses universitaires de Caen. 924p.

ROSSI S. (2004). Statuts d'abondance des reptiles et amphibiens d'Ile-de-France à partir de prospections inédites réalisées de 1997 et 2000. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing, Volume 80/3. Pages 106 à 112

SARDET E.&DEFAUT B. (coordinateurs) (2004). Les orthoptères menacés de France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux orthoptériques et entomocénétiques, 9 : page 125 à 137

SARDET E., ROESTI C. & BRAUD Y. (2016). Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse, Biotope - France. 304 pages.

THOMAS R., BUSTIS D. et MAILLART M., 2018. Petite flore de France, Belgique, Luxembourg, Suisse. Belin. 468p.

UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2010. La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Orchidées de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018. La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

UICN France, MNHN, Opie & SEF, 2014. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France. 16 p.

UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, SFI & ONEMA. 2010. La Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine. Paris, France

VACHER J.P. et GENIEZ M. (coords) (2010). Les Reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Collection Parthénope (Biotope, MNHN). Mèze - Paris. 544 pages.

VALLANCE M, & POLY J.P. (2007) Faune sauvage de France : Biologie, habitats et gestion. GERFAUT

Vigie-Nature (année de consultation des données). Base de données du Suivi Temporel des Oiseaux Communs / Common Bird Monitoring Scheme database for France. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, France.

WEGNEZ J., 2018. Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Ile-de-France. Conservatoire botanique national du Bassin Parisien. 34p.

Webographie

Sites internet et bases de données consultés entre avril et octobre 2021

DRIEE Ile-de-France – eau et milieux aquatiques : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?article675>

Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Carmen – Cartes thématiques de la région Île-de-France : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/cartes-thematiques-de-la-region-ile-de-france-a371.html>

Tela botanica – identification d'espèces végétales : <https://www.tela-botanica.org/>

INPN – détermination d'espèces, d'habitats et de zones réglementaires : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

<https://inpn.mnhn.fr/telechargement/documentation/natura2000/cahiers-habitats>

CETTIA : <http://cettia-idf.fr/>

MOS - Carte interactive IAU : <http://iau-idf.maps.arcgis.com/apps/StorytellingSwipe/index.html?appid=c44e4b8eeaf348a0a302939e1f774f09#>

PARTIE IV – ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

1. Liste des espèces floristiques observées sur le site

Taxon - nom latin complet	Taxon - nom(s) vernaculaire(s)	Réglementation (France métropolitaine)	Liste rouge nationale (France métropolitaine)	Liste rouge régionale (Ile-de-France)	Indice rareté IDF	Espèce ZNIEFF ++	Statut naturalité	Espèces caractéristiques ZH (France) ?	Niveau invasivité IDF 2018 ?
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acéraille		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane, Plane		LC		CC		Eurynaturalisé		
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable		LC		CCC		Eurynaturalisé		
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde, Marronnier commun				.		Subspontané		
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire, Francornier		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère		LC	LC	CCC		Indigène	ZH	
<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes, Oignon bâtard		LC	LC	C		Indigène		
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne		LC	LC	CC		Indigène	ZH	
<i>Alopecurus geniculatus</i> L., 1753	Vulpin genouillé		LC	LC	AR		Indigène	ZH	
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide	CCB Annexe B	LC	LC	C		Indigène		
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Apera spica-venti</i> (L.) P.Beauv., 1812	Jouet-du-Vent		LC	LC	C		Indigène		
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalium, Arabette des dames		LC	LC	CC		Indigène		
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane, Bardane commune		LC	LC	CC		Indigène		
<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb., 1899	Potentille des oies		LC	LC	CC		Indigène	ZH	
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	Asperge officinale		LC		CC	_IDF_	Indigène		
<i>Avena fatua</i> L., 1753	Avoine folle, Havenon		LC	LC	CC		Indigène		
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Faux Houx				AC		Eurynaturalisé		Potentielles implantées
<i>Berberis darwinii</i> Hook., 1852									
<i>Berberis julianae</i> C.K.Schneid., 1913	Berbéris				.		Planté/cultivé		
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlorette, Chlore perfoliée		LC	LC	AC		Indigène		
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios, Roseau des bois		LC	LC	CC		Indigène		
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée		LC	LC	CC		Indigène		
<i>Carex leporina</i> L., 1753	Laïche patte-de-lièvre, Laïche des lièvres, Laïche ovale		LC	LC	AC		Indigène		
<i>Centaurium erythraea</i> Rafn, 1800	Petite centaurée commune, Erythrée		LC	LC	CC		Indigène		
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Cécaïste commune		LC	LC	CCC		Indigène		

Taxon - nom latin complet	Taxon - nom(s) vernaculaire(s)	Réglementation (France métropolitaine)	Liste rouge nationale (France métropolitaine)	Liste rouge régionale (Ile-de-France)	Indice rareté IDF	Espèce ZNIEFF ++	Statut naturalité	Espèces caractéristiques ZH (France) ?	Niveau invasivité IDF 2018 ?
Chaenorhinum minus (L.) Lange, 1870	Petite lincaire, Petit Chaenorhinum		LC	LC	C		Indigène		
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc, Senoussé		LC	LC	CCC		Indigène		
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs		LC	LC	CCC		Indigène		
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé		LC	LC	CCC		Indigène		
Convolvulus sepium L., 1753	Liset, Liseron des haies		LC	LC	CCC		Indigène	ZH	
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine		LC	LC	CCC		Indigène		
Cornus sericea L., 1771					.		Planté/cultivé		Liste d'alerte
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai		LC	LC	CCC		Indigène		
Crepis setosa Haller f., 1797	Crépide hérissée		LC	LC	CC		Indigène		
Cynodon dactylon (L.) Pers., 1805	Chiendent pied-de-poule, Gros chiendent		LC	LC	AC		Indigène		
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule		LC	LC	CCC		Indigène		
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte		LC	LC	CCC		Indigène		
Draba verna L., 1753	Drave de printemps		LC	LC	CC		Indigène		
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Fougère mâle		LC	LC	CCC		Indigène		
Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq		LC	LC	CCC		Indigène		
Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais		LC	LC	AC		Indigène	ZH	
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant		LC	LC	CCC		Indigène		
Epilobium angustifolium L., 1753	Épilobe en épi, Laurier de saint Antoine		LC	LC	C		Indigène		
Epilobium L., 1753									
Epilobium parviflorum Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs		LC	LC	CCC		Indigène	ZH	
Epilobium tetragonum L., 1753	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles		LC	LC	CCC		Indigène	ZH	
Epilobium tetragonum subsp. tetragonum L., 1753	Épilobe à quatre angles		LC	LC (via Epilobium tetragonum L., ...)	CCC		Indigène	ZH	
Epipactis helleborine (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles	CCB Annexe B	LC	LC	CC		Indigène		
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard		LC	LC	CCC		Indigène		
Erigeron canadensis L., 1753	Conyze du Canada				CCC		Eurynaturalisé		Potentielles implantées
Ervilia hirsuta (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée, Ers velu		LC	LC	CC		Indigène		
Euphorbia exigua L., 1753	Euphorbe fluette		LC	LC	C		Indigène		
Festuca ovina L., 1753	Fétuque des moutons		LC	LC	AC		Indigène		
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun		LC	LC	CCC		Indigène		
Fumaria officinalis L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve		LC	LC	CC		Indigène		
Galega officinalis L., 1753	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre				AC		Eurynaturalisé		Avérées implantées
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante		LC	LC	CCC		Indigène		
Galium mollugo L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine		LC	LC	.		Sans objet		
Galium verum L., 1753	Gaillet jaune, Caille-lait jaune		LC	LC	CC		Indigène		
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées		LC	LC	CCC		Indigène		
Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert		LC	LC	CCC		Indigène		
Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît		LC	LC	CCC		Indigène		
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre		LC	LC	CCC		Indigène		
Gnaphalium uliginosum L., 1753	Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais		LC	LC	C		Indigène	ZH	
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean		LC	LC	CCC		Indigène		

Taxon - nom latin complet	Taxon - nom(s) vernaculaire(s)	Réglementation (France métropolitaine)	Liste rouge nationale (France métropolitaine)	Liste rouge régionale (Ile-de-France)	Indice rareté IDF	Espèce ZNIEFF ++	Statut naturalité	Espèces caractéristiques ZH (France) ?	Niveau invasivité IDF 2018 ?
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlique laineuse, Blanchard		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx		LC	LC	CC		Indigène		
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Séneçon jacobée, Herbe de Saint Jacques, Jacobée commune		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds		LC	LC	CC		Indigène	ZH	
<i>Kickxia spuria</i> (L.) Dumort., 1827	Linaire bâtarde, Velvete, Kickxia bâtarde		LC	LC	C		Indigène		
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole, Escarole		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Graceline		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés		LC	LC	.		Sans objet		
<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	Liondent hispide		LC	LC	AC		Indigène		
<i>Leontodon</i> L., 1753									
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun			LC	CCC		Indigène		
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre		LC	LC	CC		Indigène	ZH	
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire Camomille		LC	LC	CC		Indigène		
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique, Baume d'eau, Baume de rivière, Bonhomme de rivière, Menthe rouge, Riolet, Menthe à grenouille		LC	LC	CC		Indigène	ZH	
<i>Mentha arvensis</i> L., 1753	Menthe des champs		LC	LC	C		Indigène	ZH	
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes		LC	LC	CC		Indigène	ZH	
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Grande Listère	CCB Annexe B	LC	LC	CC		Indigène		
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Orobanche picridis</i> F.W.Schultz, 1830	Orobanche de la picride, Orobanche du Picris		LC	LC	C		Indigène		
<i>Oxalis corniculata</i> L., 1753	Oxalis corniculé, Trèfle jaune		LC		AC		Eurynaturalisé		
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Persicaria amphibia</i> (L.) Gray, 1821	Persicaire flottante		LC	LC	CC		Indigène	ZH	
<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre, 1800	Renouée à feuilles de patience, Renouée gonflée		LC	LC	C		Indigène	ZH	
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821			LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Baldingère faux-roseau, Fromenteau		LC	LC	CC		Indigène	ZH	
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais		LC	LC	CC		Indigène	ZH	
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseeux		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet		LC	LC	CCC		Indigène		

Taxon - nom latin complet	Taxon - nom(s) vernaculaire(s)	Réglementation (France métropolitaine)	Liste rouge nationale (France métropolitaine)	Liste rouge régionale (Ile-de-France)	Indice rareté IDF	Espèce ZNIEFF ++	Statut naturalité	Espèces caractéristiques ZH (France) ?	Niveau invasivité IDF 2018 ?
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828	Orchis vert, Orchis verdâtre, Platanthère à fleurs verdâtres	CCB Annexe B	LC	LC	C		Indigène		
<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	Platane d'Espagne				.		Planté/cultivé		
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Trainasse		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier cultivé, Porcelane		LC		CC		Eurynaturalisé		
<i>Primula veris</i> L., 1753	Coucou, Primevère officinale, Brérelle		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune, Herbe au charpentier		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cerisier des bois		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme				AC		Eurynaturalisé		Potentielles implantées
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante		LC	LC	CCC		Indigène	ZH	
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe amphibie		LC	LC	C		Indigène	ZH	
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies		LC	LC	C?		Indigène		
<i>Rosa</i> L., 1753									
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune				CCC		Indigène		
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun		LC	LC	CC		Indigène	ZH	
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré		LC	LC	CC		Indigène	ZH	
<i>Salix</i> L., 1753	Saules								
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéchier		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Scrophularia</i> L., 1753									
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon sud-africain				AC		Eurynaturalisé		Potentielles implantées
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	Moutarde des champs, Raveluche		LC	LC	CC		Indigène		
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Bronde		LC	LC	CCC		Indigène	ZH	
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron rude, Laiteron piquant		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseleurs, Sorbier sauvage		LC	LC	AC		Indigène		
<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée		LC	LC	C		Indigène		
<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit officinal, Pissenlit commun		LC		CCC?		Indigène		
<i>Thuja</i> L., 1753									
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs		LC	LC	C		Indigène		
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés		LC	LC	CCC		Indigène		
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune		LC	LC	CC		Indigène		

Taxon - nom latin complet	Taxon - nom(s) vernaculaire(s)	Réglementation (France métropolitaine)	Liste rouge nationale (France métropolitaine)	Liste rouge régionale (Ile-de-France)	Indice rareté IDF	Espèce ZNIEFF ++	Statut naturalité	Espèces caractéristiques ZH (France) ?	Niveau invasivité IDF 2018 ?
Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande		LC	LC	CCC		Indigène		
Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie		LC	LC	CCC		Indigène		
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage		LC	LC	CCC		Indigène		
Veronica chamaedrys L., 1753	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée		LC	LC	CCC		Indigène		
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse				CCC		Eurynaturalisé		
Viburnum rhytidophyllum Hemsl., 1888	Viorne				.		Planté/cultivé		
Viburnum tinus L., 1753	Viorne tin, Fatamot		LC		.		Planté/cultivé		
Vicia L., 1753									
Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée, Poisette			LC	CCC		Eurynaturalisé		
Vulpia bromoides (L.) Gray, 1821	Vulpie queue-d'écureuil, Vulpie faux Brome		LC	LC	AC		Indigène		

Légende :

Espèce patrimoniale et/ou protégée et/soumises à réglementation

PN=Protection nationale

PR=Protection régionale

PD=Protection départementale

Co=réglementation cueillette

ZN IEFF= Espèce déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France

Espèces invasives de la « liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Ile-de-France (mai 2018) »

Espèces caractéristiques des zones humides selon la table A de l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Catégories UICN pour les listes rouges

NE=Non évaluée

NA=Non évaluable

DD=Données insuffisantes

LC=Préoccupation mineure

NT=Quasi menacée

VU=Vulnérable

EN=En danger d'extinction

CR=En danger critique d'extinction

RE=Éteint dans la région IDF

Statut d'abondance

CCC=extrêmement commun

CC=très commun

C=commun

AC = assez commun

PC=peu commun

AR = assez rare

R= rare

RR= très rare

2. Relevés floristiques

Relevé phytosociologique			R1
Date du relevé	21/04/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m ²)	20	Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	-
Physionomie	arbustive	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	-
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	100
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	5
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	10
Contact	cultures	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	10
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	90

Fourrés mésophiles hauts à Cornouiller sanguin	
CORINE BIOTOPE	31.81 - Fourrés médio-européens sur sol fertile
EUNIS	F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)		Taux de recouvrement de l'espèce (%)
1	Arbustive	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	100
2	Herbacée	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	5
3	Herbacée	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	1
4	Herbacée	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	1
5	Herbacée	<i>Rosa</i> L., 1753		1
6	Herbacée	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant	1



Relevé phytosociologique			R2
Date du relevé	21/04/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m ²)	30	Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	linéaire	Recouvrement arboré (%)	50
Physionomie	arborée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	9
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	95
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	6
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	10
Contact	culture et fossé	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	10
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	30

Petit bois à Cornouiller sanguin et Saule marsault	
CORINE BIOTOPE	84.3 - Petits bois, bosquets
EUNIS	G5.2 - Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)		Taux de recouvrement de l'espèce (%)
1	Arborée	<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault	30
2	Arborée	<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	20
3	Arbustive	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	85
4	Arbustive	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise	5
5	Arbustive	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	5
6	Herbacée	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	5
7	Herbacée	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	5
8	Herbacée	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	1
9	Herbacée	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	1
10	Herbacée	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	1



Relevé phytosociologique			R3
Date du relevé	08/07/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m ²)	40	Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	-
Physionomie	herbacée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	-
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	-
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	-
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	100
Contact	culture et route	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	80
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	0

Prairies mésophiles à Fromental, Pâturin des prés ou Calamagrostide	
CORINE BIOTOPE	38.22 - Prairies de fauche des plaines médio-européennes
EUNIS	E2.22 - Prairies de fauche planitiaires subatlantiques

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)		Taux de recouvrement de l'espèce (%)
1	Herbacée	<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios	30
2	Herbacée	<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux	30
3	Herbacée	<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset	10
4	Herbacée	<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire Camomille	10
5	Herbacée	<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc	5
6	Herbacée	<i>Epilobium tetragonum</i> subsp. <i>tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à quatre angles	5
7	Herbacée	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	1
8	Herbacée	<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	1
9	Herbacée	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada	1
10	Herbacée	<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	1
11	Herbacée	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge	1
12	Herbacée	<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	1
13	Herbacée	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron rude	1

Relevé phytosociologique			R4
Date du relevé	25/05/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m ²)	30	Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	100
Physionomie	arborée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	10
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	-
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	-
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	10
Contact	culture et route	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	5
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	0

Peuplements de résineux	
CORINE BIOTOPE	84.3 - Petits bois, bosquets
EUNIS	G5.4 - Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés de conifères

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)		Taux de recouvrement de l'espèce (%)
1	Arborée	<i>Thuja</i> L., 1753		100
2	Arbustive	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	1
3	Herbacée	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	5
4	Herbacée	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	5
5	Herbacée	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	1



Relevé phytosociologique			R5
Date du relevé	25/05/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m²)	40	Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	-
Physionomie	arbustive	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	-
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	100
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	5
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	70
Contact	route et culture	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	20
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	30

Fourrés mésophiles hauts à Cornouiller sanguin	
CORINE BIOTOPE	31.81 - Fourrés médio-européens sur sol fertile
EUNIS	F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	
1	Arbustive	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	90
2	Arbustive	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier vrai	5
3	Arbustive	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore	1
4	Arbustive	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise	1
5	Arbustive	<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseleurs	1
6	Herbacée	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	30
7	Herbacée	<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	5
8	Herbacée	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	5
9	Herbacée	<i>Festuca ovina</i> L., 1753	Fétuque des moutons	5
10	Herbacée	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	5
11	Herbacée	<i>Primula veris</i> L., 1753	Coucou	5
12	Herbacée	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram	5
13	Herbacée	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	1
14	Herbacée	<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun	1
15	Herbacée	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	1
16	Herbacée	<i>Vicia</i> L., 1753		1
17	Herbacée	<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linnaire commune	1
18	Herbacée	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés	1

Relevé phytosociologique			R6
Date du relevé	25/05/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m²)	20	Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	liénaire	Recouvrement arboré (%)	-
Physionomie	herbacée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	-
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	-
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	-
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	100
Contact	culture	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	50
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	0

Friches herbacées	
CORINE BIOTOPE	87.1 - Terrains en friche
EUNIS	I1.5 - Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	
1	Herbacée	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	30
2	Herbacée	<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	20
3	Herbacée	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	10
4	Herbacée	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	10
5	Herbacée	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	5
6	Herbacée	<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	5
7	Herbacée	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours	5
8	Herbacée	<i>Lactuca scariola</i> L., 1756	Laitue scariole	5
9	Herbacée	<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire	5
10	Herbacée	<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	1
11	Herbacée	<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit officinal	1
12	Herbacée	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	1
13	Herbacée	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	1
14	Herbacée	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	1
15	Herbacée	<i>Epilobium</i> L., 1753		1



Relevé phytosociologique			R7
Date du relevé	25/05/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m ²)	30	Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	-
Physionomie	herbacée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	-
Humidité du substrat	humide	Recouvrement arbustif (%)	-
Topographie	fossé	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	-
Pente	-	Recouvrement herbacé (%)	100
Contact	friche à ortie	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	40
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	0

Mégaphorbiaies eutrophiles à Epilobe à petites fleurs et Ortie dioïque	
CORINE BIOTOPE	37.715 - Ourlets riverains mixtes
EUNIS	E5.411 - Voiles des cours d'eau (autres que Filipendula)

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)
1	Herbacée	<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771 Épilobe à petites fleurs	70
2	Herbacée	<i>Urtica dioica</i> L., 1753 Ortie dioïque	20
3	Herbacée	<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753 Liset	5
4	Herbacée	<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934 Brome stérile	1
5	Herbacée	<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753 Épilobe à tige carrée	1
6	Herbacée	<i>Equisetum arvense</i> L., 1753 Prêle des champs	1
7	Herbacée	<i>Galium aparine</i> L., 1753 Gaillet gratteron	1
8	Herbacée	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753 Renoncule rampante	1
9	Herbacée	<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753 Douce amère	1



Relevé phytosociologique			R8
Date du relevé	25/05/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m ²)	30	Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	-
Physionomie	herbacée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	-
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	-
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	-
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	100
Contact	culture et fourré	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	60
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	0

Prairies mésophiles à Fromental, Pâturin des prés ou Calamagrostide	
CORINE BIOTOPE	38.22 - Prairies de fauche des plaines médio-européennes
EUNIS	E2.22 - Prairies de fauche planitiaires subatlantiques

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)
1	Herbacée	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819 Fromental élevé	30
2	Herbacée	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753 Dactyle aggloméré	20
3	Herbacée	<i>Daucus carota</i> L., 1753 Carotte sauvage	10
4	Herbacée	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753 Plantain lancéolé	10
5	Herbacée	<i>Poa pratensis</i> L., 1753 Pâturin des prés	10
6	Herbacée	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753 Patte d'ours	5
7	Herbacée	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753 Houlque laineuse	5
8	Herbacée	<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	5
9	Herbacée	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838 Cirse commun	1
10	Herbacée	<i>Equisetum arvense</i> L., 1753 Prêle des champs	1
11	Herbacée	<i>Vicia sativa</i> L., 1753 Vesce cultivée	1
12	Herbacée	<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb., 1899 Potentille des oies	1
13	Herbacée	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816 Céraiste commune	1
14	Herbacée	<i>Picris hieracioides</i> L., 1753 Picride éperviaire	1

Relevé phytosociologique			R9
Date du relevé	25/05/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m²)	40	Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	85
Physionomie	arborée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	9
Humidité du substrat	inondé	Recouvrement arbustif (%)	60
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	7
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	55
Contact	prairie humide	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	30
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	20

Saulaies marécageuses à Saule blanc	
CORINE BIOTOPE	44.92 - Saussaies marécageuses
EUNIS	F9.2 - Saussaies marécageuses et fourrés des bas marais à Salix

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)		Taux de recouvrement de l'espèce (%)
1	Arborée	<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	80
2	Arborée	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	5
3	Arbustive	<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	30
4	Arbustive	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	5
5	Arbustive	<i>Cornus sericea</i> L., 1771		5
6	Arbustive	<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	5
7	Herbacée	<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Baldingère faux-roseau	50
8	Herbacée	<i>Persicaria amphibia</i> (L.) Gray, 1821	Persicaire flottante	5



Relevé phytosociologique			R10
Date du relevé	08/07/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m²)	20	Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	-
Physionomie	herbacée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	-
Humidité du substrat	humide	Recouvrement arbustif (%)	-
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	-
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	100
Contact	culture	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	50
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	0

Végétations à Échinochloé pied-de-coq	
CORINE BIOTOPE	87.1 - Terrains en friche
EUNIS	I1.5 - Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)		Taux de recouvrement de l'espèce (%)
1	Herbacée	<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloé Pied-de-coq	40
2	Herbacée	<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire Camomille	40
3	Herbacée	<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821		10
4	Herbacée	<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux	5
5	Herbacée	<i>Gnaphalium uliginosum</i> L., 1753	Gnaphale des lieux humides	1
6	Herbacée	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge	1
7	Herbacée	<i>Mentha arvensis</i> L., 1753	Menthe des champs	1
8	Herbacée	<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur	1
9	Herbacée	<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	1



Relevé phytosociologique			R11
Date du relevé	25/05/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m²)	30	Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	linéaire	Recouvrement arboré (%)	-
Physionomie	herbacée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	-
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	-
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	-
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	100
Contact	culture et bois	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	50
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	0

Ourlets nitrophiles à Ortie dioïque	
CORINE BIOTOPE	87.1 / 37.72 - Terrains en friche / Franges des bords boisés ombragés
EUNIS	I1.52 / E5.43 - Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles / Lisières forestières ombragées

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)		Taux de recouvrement de l'espèce (%)
1	Herbacée	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	30
2	Herbacée	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois	20
3	Herbacée	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	10
4	Herbacée	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	10
5	Herbacée	<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc	10
6	Herbacée	<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun	5
7	Herbacée	<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	5
8	Herbacée	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	5
9	Herbacée	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram	5



Relevé phytosociologique			R12
Date du relevé	25/05/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m²)	30	Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	-
Physionomie	herbacée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	-
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	-
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	-
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	95
Contact	fourré	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	40
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	5

Prairies mésophiles à Fromental, Pâturin des prés ou Calamagrostide	
CORINE BIOTOPE	38.22 - Prairies de fauche des plaines médio-européennes
EUNIS	E2.22 - Prairies de fauche planitiaires subatlantiques

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)		Taux de recouvrement de l'espèce (%)
1	Arbustive	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	1
2	Arbustive	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	1
3	Arbustive	<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens	1
4	Herbacée	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	30
5	Herbacée	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	20
6	Herbacée	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	10
7	Herbacée	<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire	10
8	Herbacée	<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée	5
9	Herbacée	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	5
10	Herbacée	<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	5
11	Herbacée	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline	5
12	Herbacée	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs	5
13	Herbacée	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	1
14	Herbacée	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlorette	1
15	Herbacée	<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée	1



Relevé phytosociologique			R13
Date du relevé	08/07/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m²)	30	Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	linéaire	Recouvrement arboré (%)	-
Physionomie	herbacée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	-
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	-
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	-
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	90
Contact	chemin et culture	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	90
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	10

Friches herbacées	
CORINE BIOTOPE	87.1 - Terrains en friche
EUNIS	11.5 - Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	
1	Herbacée	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	30
2	Herbacée	<i>Avena fatua</i> L., 1753	Avoine folle	30
3	Herbacée	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours	10
4	Herbacée	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	5
5	Herbacée	<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset	5
6	Herbacée	<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire	5
7	Herbacée	<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	1
8	Herbacée	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste commune	1
9	Herbacée	<i>Leontodon</i> L., 1753		1
10	Herbacée	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	1
11	Herbacée	<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	1
12	Herbacée	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	1



Relevé phytosociologique			R14
Date du relevé	08/07/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m²)	20	Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	-
Physionomie	herbacée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	-
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	-
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	-
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	100
Contact	culture et bois	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	150
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	0

Prairies mésophiles à Fromental, Pâturin des prés ou Calamagrostide	
CORINE BIOTOPE	38.22 - Prairies de fauche des plaines médio-européennes
EUNIS	E2.22 - Prairies de fauche planitiaires subatlantiques

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	
1	Herbacée	<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire	30
2	Herbacée	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	20
3	Herbacée	<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun	20
4	Herbacée	<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	5
5	Herbacée	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	5
6	Herbacée	<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun	5
7	Herbacée	<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	1
8	Herbacée	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	1
9	Herbacée	<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	1
10	Herbacée	<i>Epilobium tetragonum</i> subsp. <i>tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à quatre angles	1
11	Herbacée	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	1
12	Herbacée	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	1
13	Herbacée	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs	1
14	Herbacée	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	1

Relevé phytosociologique			R15
Date du relevé	08/017/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m²)	20	Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	-
Physionomie	herbacée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	-
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	-
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	-
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	85
Contact	culture et bois	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	105
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	15

Roselières à Roseau commun	
CORINE BIOTOPE	53.11 - Phragmitaies
EUNIS	D5.11 - Phragmitaies normalement sans eau libre

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)		Taux de recouvrement de l'espèce (%)
1	Herbacée	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau	60
2	Herbacée	<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios	10
3	Herbacée	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours	5
4	Herbacée	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram	5
5	Herbacée	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	1
6	Herbacée	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	1
7	Herbacée	<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun	1
8	Herbacée	<i>Epilobium tetragonum</i> subsp. <i>tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à quatre angles	1
9	Herbacée	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	1
10	Herbacée	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	1



Relevé phytosociologique			R16
Date du relevé	08/07/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m²)	40	Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	-
Physionomie	arbustive	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	-
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	85
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	6
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	10
Contact	culture et phragmitaie	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	50
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	70

Fourrés mésophiles hauts à Cornouiller sanguin	
CORINE BIOTOPE	31.81 - Fourrés médio-européens sur sol fertile
EUNIS	F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)		Taux de recouvrement de l'espèce (%)
1	Arbustive	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	80
2	Arbustive	<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane	1
3	Arbustive	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	1
4	Arbustive	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier vrai	1
5	Arbustive	<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault	1
6	Herbacée	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	5
7	Herbacée	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	1
8	Herbacée	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	1
9	Herbacée	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau	1
10	Herbacée	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours	1



Relevé phytosociologique			R17
Date du relevé	08/07/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m²)	70	Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	70
Physionomie	arborée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	12
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	70
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	7
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	25
Contact	culture	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	30
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	0

Petit bois à Cornouiller sanguin et Saule marsault	
CORINE BIOTOPE	84.3 - Petits bois, bosquets
EUNIS	G5.2 - Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)		Taux de recouvrement de l'espèce (%)
1	Arborée	<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault	30
2	Arborée	<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	20
3	Arborée	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	10
4	Arborée	<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	10
5	Arbustive	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	60
6	Arbustive	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	10
7	Arbustive	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore	1
8	Arbustive	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier vrai	1
9	Herbacée	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	10
10	Herbacée	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram	10
11	Herbacée	<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios	1
12	Herbacée	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	1
13	Herbacée	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles	1
14	Herbacée	<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	1
15	Herbacée	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	1
16	Herbacée	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	1

Relevé phytosociologique			R18
Date du relevé	08/07/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m²)	50	Recouvrement total (toutes strates confondues)	95
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	-
Physionomie	herbacée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	-
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	-
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	-
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	95
Contact	route et culture	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	10
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	5

Pelouses urbaines	
CORINE BIOTOPE	
EUNIS	

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)		Taux de recouvrement de l'espèce (%)
1	Herbacée	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	30
2	Herbacée	<i>Festuca ovina</i> L., 1753	Fétuque des moutons	30
3	Herbacée	<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	20
4	Herbacée	<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit officinal	5
5	Herbacée	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant	5
6	Herbacée	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste commune	1
7	Herbacée	<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	1
8	Herbacée	<i>Leontodon</i> L., 1753		1
9	Herbacée	<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune	1



Relevé phytosociologique			R19
Date du relevé	08/07/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m²)	40	Recouvrement total (toutes strates confondues)	90
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	-
Physionomie	herbacée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	-
Humidité du substrat	humide	Recouvrement arbustif (%)	-
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	-
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	50
Contact	friches et saulaie	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	30
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	40

Prairies humides à Menthe aquatique	
CORINE BIOTOPE	37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
EUNIS	E3.41 - Prairies atlantiques et subatlantiques humides

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)		Taux de recouvrement de l'espèce (%)
1	Herbacée	<i>Epilobium tetragonum</i> subsp. <i>tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à quatre angles	15
2	Herbacée	<i>Mentha arvensis</i> L., 1753	Menthe des champs	15
3	Herbacée	<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset	10
4	Herbacée	<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios	5
5	Herbacée	<i>Gnaphalium uliginosum</i> L., 1753	Gnaphale des lieux humides	1
6	Herbacée	<i>Kickxia spuria</i> (L.) Dumort., 1827	Linéaire bâtarde	1
7	Herbacée	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge	1
8	Herbacée	<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire Camomille	1
9	Herbacée	<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe amphibie	1



Relevé phytosociologique			R20
Date du relevé	08/07/2021	Observateur du relevé	Nolwenn Caillon
Surface du relevé (m²)	30	Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	-
Physionomie	herbacée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	-
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	-
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	-
Pente	0	Recouvrement herbacé (%)	100
Contact	culture et prairie	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	120
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	0

Friches herbacées	
CORINE BIOTOPE	87.1 - Terrains en friche
EUNIS	I1.5 - Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)		Taux de recouvrement de l'espèce (%)
1	Herbacée	<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios	30
2	Herbacée	<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	15
3	Herbacée	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	10
4	Herbacée	<i>Epilobium tetragonum</i> subsp. <i>tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à quatre angles	10
5	Herbacée	<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire	10
6	Herbacée	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	5
7	Herbacée	<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset	5
8	Herbacée	<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linéaire commune	5
9	Herbacée	<i>Crepis setosa</i> Haller f., 1797	Crépide hérissée	1
10	Herbacée	<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi	1
11	Herbacée	<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	1
12	Herbacée	<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun	1
13	Herbacée	<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	1
14	Herbacée	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Séneçon jacobée	1
15	Herbacée	<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire Camomille	1
16	Herbacée	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram	1

3. Liste des oiseaux observé sur le site

Taxon - nom(s) vernaculaire(s)	Taxon - nom latin complet	Protection nationale	Liste rouge mondiale	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale (France)	Liste rouge régionale (Ile-De-France)	Tendance d'évolution nationale	Indice de rareté IDF	Espèce déterminante de ZNIEFF en IDF	Condition ZNIEFF IDF:
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Oui	LC	LC	LC	NT	Stable	TC		
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758		LC	LC	LC	VU	Diminution	TC		
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)		LC	LC	CR	RE	Diminution		Oui sous conditions	Espèce déterminante à partir de 20 individus
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758	Oui	LC	LC	LC	NT	Augmentation	C		
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i> (Linnaeus, 1758)		LC	LC			-	PC		
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Oui	LC	LC	EN	EN	Diminution	PC		
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Oui	LC	LC	VU	NT	Diminution	C		
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758		LC	LC	LC	LC	Stable	TC		
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758		LC	LC	LC	LC	Diminution	TC		
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Oui	LC	LC	LC	LC	Augmentation	TC		
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Oui	LC	LC	LC	LC	Stable	TC		
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831		LC	LC	LC	LC	Stable	TC		
Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	<i>Hippolaïs polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Oui	LC	LC	LC	NT	Augmentation	C		
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Oui	LC	LC	VU	VU				
Merle noir	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758		LC	LC	LC	LC	Stable	TC		
Mésange à longue queue, Orite à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Oui	LC	LC	LC	NT	Diminution	C		
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Oui	LC	LC	LC	LC	Inconnue	TC		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Oui	LC	LC	LC	LC	Augmentation	TC		
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Oui	LC		LC	VU	Stable	TC		
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Oui	LC	LC	LC	LC	Augmentation	C		
Pic vert, Pivert	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Oui	LC	LC	LC	LC	Stable	C		
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)		LC	LC	LC	LC	Stable	TC		
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758		LC	LC	LC	LC	Augmentation	TC		
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Oui	LC	LC	LC	LC	Augmentation	TC		
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Oui	LC		LC	LC	Diminution	TC		
Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)		LC	LC	LC	LC	Diminution	C		
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Oui	LC	LC	LC	LC	Stable	PC		
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Oui	LC	LC	LC	LC	Stable	TC		
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Oui	LC	LC	VU	VU				

Légende :

Espèce patrimoniale

Espèce invasive

Catégories UICN pour les listes rouges

NE=Non évaluée
 NA=Non évaluable
 DD=Données insuffisantes
 LC=Préoccupation mineure
 NT=Quasi menacée
 VU=Vulnérable
 EN=En danger d'extinction
 CR=En danger critique d'extinction

Statut d'abondance

TC=très commun
 C=commun
 AC = assez commun
 PC=peu commun
 AR = assez rare
 R= rare
 TR= très rare

4. Liste des amphibiens observés sur le site

Taxon - nom latin complet	Taxon - nom(s) vernaculaire(s)	Protection nationale	Liste rouge mondiale	Liste rouge européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge Ile-de-France
Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun (Le)	oui	LC	LC	LC	/

Légende :

Espèce patrimoniale

Espèce invasive

Catégories UICN pour les listes rouges

NE=Non évaluée
 NA=Non évaluable
 DD=Données insuffisantes
 LC=Préoccupation mineure
 NT=Quasi menacée
 VU=Vulnérable
 EN=En danger d'extinction
 CR=En danger critique d'extinction

5. Liste des insectes observés sur le site

Taxon - groupe taxonomique	Taxon - nom latin complet	Taxon - nom(s) vernaculaire(s)	Protection nationale ou régionale	Liste rouge mondiale	Liste rouge européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Indice rareté IDF	Espèce ZNIEFF IDF	Conditions ZNIEFF IDF
Lépidoptères (Lepidoptera)	Aglais io (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil -de-Paon-du-Jour (Le), Paon (Le), Oeil-de-Paon (L')	non		LC	LC	LC	CC		
Lépidoptères (Lepidoptera)	Anthocharis cardamines (Linnaeus, 1758)	Aurore (L')	non		LC	LC	LC	C		
Lépidoptères (Lepidoptera)	Celastrina argiolus (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns (L'), Argus à bande noire (L'), Argus bordé (L'), Argiolus (L')	non		LC	LC	LC	C		
Lépidoptères (Lepidoptera)	Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le)	non		LC	LC	LC	C		
Lépidoptères (Lepidoptera)	Melanargia galathea (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commun (L'), Arge galathée (L')	non		LC	LC	LC	C	Oui sous conditions	effectifs supérieur à 20 individus
Lépidoptères (Lepidoptera)	Papilio machaon Linnaeus, 1758	Machaon (Le), Grand Porte-Queue (Le)	non		LC	LC	LC	C		
Lépidoptères (Lepidoptera)	Pieridae Swainson, 1820	Piérides	non							
Lépidoptères (Lepidoptera)	Pieris brassicae (Linnaeus, 1758)	Piéride du Chou (La), Grande Piéride du Chou (La), Papillon du Chou (Le)	non		LC	LC	LC	C		
Lépidoptères (Lepidoptera)	Pieris napi (Linnaeus, 1758)	Piéride du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)	non		LC	LC	LC	C		
Lépidoptères (Lepidoptera)	Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite Piéride du Chou (La)	non		LC	LC	LC	C		
Lépidoptères (Lepidoptera)	Polygonia c-album (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C-blanc (Le), Dentelle (La), Vanesse Gamma (La), Papillon-C (Le)	non		LC	LC	LC	CC		
Lépidoptères (Lepidoptera)	Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')	non	LC	LC	LC	LC	CC		

Lépidoptères (Lepidoptera)	Vanessa cardui (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons (La), Belle-Dame (La), Vanesse de L'Artichaut (La), Vanesse du Chardon (La), Nymphe des Chardons (La)	non	LC	LC	LC	LC	CC		
Odonates (Odonata)	Coenagrion puella (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle	non	LC	LC	LC	LC	C		
Odonates (Odonata)	Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	non	LC	LC	LC	LC	CC		
Odonates (Odonata)	Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé (L')	non	LC	LC	LC	LC	C		
Odonates (Odonata)	Platycnemis pennipes (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes, Pennipatte bleuâtre	non	LC	LC	LC	LC	C		
Odonates (Odonata)	Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)	non	LC	LC	LC	LC	C		
Orthoptères (Orthoptera)	Chorthippus albomarginatus (De Geer, 1773)	Criquet marginé	non		LC		LC	PC	Oui sous conditions	biotopes vraiment mésohygrophiles ou hygrophiles
Orthoptères (Orthoptera)	Chorthippus dorsatus (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine	non		LC		LC	AC		
Orthoptères (Orthoptera)	Chrysochraon dispar (Germar, 1834)	Criquet des clairières	non		LC		LC	AC		
Orthoptères (Orthoptera)	Conocephalus fuscus (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré, Xiphidion Brun	non		LC		LC	C		
Orthoptères (Orthoptera)	Euchorthippus declivus (Brisout de Barneville, 1848)	Criquet des mouillères, Criquet des Bromes	non	LC	LC		LC	AC		
Orthoptères (Orthoptera)	Meconema meridionale A. Costa, 1860	Méconème fragile	non	LC	LC		LC	PC		
Orthoptères (Orthoptera)	Pholidoptera griseoptera (De Geer, 1773)	Decticelle cendrée, Ptérolépe aptère	non		LC		LC	C		
Orthoptères (Orthoptera)	Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures, Oedipode parallèle	non		LC		LC	C		
Orthoptères (Orthoptera)	Roeseliana roeselii (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée	non		LC		LC	C		
Orthoptères (Orthoptera)	Tetrix undulata (Sowerby, 1806)	Tétrix forestier, Tétrix des clairières, Tétrix commun	non	LC	LC		LC	PC		
Orthoptères (Orthoptera)	Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés), Tettigonie verte, Sauterelle à coutelas	non		LC		LC	CC		

Légende :

Espèce patrimoniale

Espèce invasive

Catégories UICN pour les listes rouges

NE=Non évaluée

NA=Non évaluable

DD=Données insuffisantes

LC=Préoccupation mineure

NT=Quasi menacée

VU=Vulnérable

EN=En danger d'extinction

CR=En danger critique d'extinction

Statut d'abondance

CC=très commun

C=commun

AC = assez commun

PC=peu commun

AR = assez rare

R= rare

RR= très rare

6. Liste des mammifère observés sur le site

Taxon - nom latin complet	Taxon - nom(s) vernaculaire(s)	Protection nationale	Liste rouge mondiale	Liste rouge européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Indice rareté IDF	Espèce ZNIEFF IDF
Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)	Chevreuil européen, Chevreuil, Brocard (mâle), Chevrette (femelle)	non	LC	LC	LC	/	C	
Lepus europaeus Pallas, 1778	Lièvre d'Europe	non	LC	LC	LC	/	C	
Mustela nivalis Linnaeus, 1766	Belette d'Europe, Belette	non	LC	LC	LC	/	R	Oui
Sus scrofa Linnaeus, 1758	Sanglier	non	LC	LC	LC	/	C	
Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)	Renard roux, Renard, Goupil	non	LC	LC	LC	/	C	

7. Liste des chiroptères observés sur le site

Taxon - nom(s) vernaculaire(s)	Taxon - nom latin complet	Directive Habitat	Protection nationale	Liste rouge mondiale	Liste rouge européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Indice rareté IDF	Espèce ZNIEFF IDF	Conditions ZNIEFF IDF
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	CDH4 Annexe IV	Article 2	LC		NT	NT	C	Oui sous conditions	Déterminante par la présence de sites d'hibernation de 50 individus et plus.
Noctule commune	Nyctalus noctula (Schreber, 1774)	CDH4 Annexe IV	Article 2	LC	LC	VU	NT	AR	Oui sous conditions	Déterminante par la présence (i) de sites d'hibernation sans condition d'effectif et (ii) de sites de reproduction en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus.
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	CDH4 Annexe IV	Article 2	LC		LC	EN	C	Oui sous conditions	Déterminante par la présence (i) de sites d'hibernation sans condition d'effectif et (ii) de sites de reproduction en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus.
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	CDH4 Annexe IV	Article 2	LC	LC	NT	NT	C	Oui sous conditions	Déterminante par la présence (i) de sites d'hibernation sans condition d'effectif et (ii) de sites de reproduction en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus.

Légende :

Espèce patrimoniale

Espèce invasive

Catégories UICN pour les listes rouges

NE=Non évaluée

NA=Non évaluable

DD=Données insuffisantes

LC=Préoccupation mineure

NT=Quasi menacée

VU=Vulnérable

EN=En danger d'extinction

CR=En danger critique d'extinction

Statut d'abondance

CC=très commun

C=commun

AC = assez commun

PC=peu commun

AR = assez rare

R= rare

RR= très rare